

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**



SÉANCE PLÉNIÈRE du 13 mars 2013

15h - 17h30

Hôtel du Département

AGEN

RAPPORTS

Administration : 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE

Tel : 05.62.72.76.00 / Fax : 05.62.72.27.84

E Mail : smeag@eptb-garonne.fr / Site : www.smeag.fr

Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

SOMMAIRE

	PAGES
I - <u>APPROBATION DES COMPTES RENDUS des 12 et 19 décembre 2012</u>	5
II - <u>COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012</u>	7
II.1 - COMPTES DE GESTION 2012	
II.1.1 - Compte de gestion du budget principal <i>Rapport et délibération</i>	9
II.1.2 - Compte de gestion du budget Charlas <i>Rapport et délibération</i>	13
II.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2012	
II.2.1 - Compte administratif du budget principal <i>Rapport et délibération</i>	19
II.2.2 - Compte administratif du budget Charlas <i>Rapport et délibération</i>	29
III - <u>DEMANDE DE RECONNAISSANCE EPTB</u>	33
<i>Rapport et délibération</i>	
IV - <u>RESSOURCE EN EAU</u>	41
IV.1 - PGE Garonne-Ariège : Récupération des couts Bilan de la concertation préalable à la tenue de l'enquête publique <i>Rapport et délibération</i>	43
IV.2 - PGE Garonne-Ariège : Bilan de la Campagne de soutien d'étiage 2012 et perspectives 2013 et au-delà <i>Rapport et délibération</i>	63
V - <u>BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS</u>	83
V.1 - <u>ACTIONS</u>	83
V.1.1 - PGE Garonne-Ariège : mise en œuvre, révision et récupération des coûts <i>Rapport et délibération</i>	85
V.1.2 - PGE Garonne-Ariège : Soutien d'étiage 2013 <i>Rapport et délibération</i>	91
V.1.3 - Crue et inondations <i>Rapport et délibération</i>	95

PAGES

V.1.4 - Paysages et territoires <i>Rapport et délibération</i>	101
V.1.5 - Berges et zones humides <i>Rapport et délibérations</i>	109
V.1.6 - Natura 2000 <i>Rapport et délibération</i>	117
V.1.7 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau <i>Rapport et délibération</i>	123
V.1.8 - SAGE « Vallée de la Garonne » <i>Rapport et délibérations</i>	129
V.1.9 - Actions transfrontalières <i>Rapport et délibérations</i>	135
V.2 - <u>MOYENS</u>	141
V.2.1 - Création d'un poste non permanent de chargé de mission <i>Rapport et délibération</i>	143
V.2.2 - Création d'un poste saisonnier dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de 2e classe <i>Rapport et délibération</i>	147
V.2.3 - Renouvellement du contrat d'assurance avec le Centre de Gestion <i>Rapport et délibération</i>	151
V.2.4 - Communication générale 2013 <i>Rapport et délibération</i>	155
V.3 - <u>VOTE DES BUDGETS 2013</u>	161
V.3.1 - Budget Principal <i>Rapport et délibération</i>	163
V.3.2 - Budget Charlas <i>Rapport et délibération</i>	191
VI - <u>QUESTIONS DIVERSES</u>	197

I - APPROBATION DES COMPTES RENDUS des 12 et 19 décembre 2012

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.1 - COMPTES DE GESTION 2012

II.1.1 - Compte de gestion du budget principal

II.1.2 - Compte de gestion du budget Charlas

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.1 - COMPTES DE GESTION 2012

2.1.1 - Compte de gestion du budget principal

RAPPORT

Conformément à la réglementation, il convient avant le vote du compte administratif de l'exercice 2012 d'approuver le compte de gestion de l'exercice considéré établi par le Payeur Régional.

Le compte de gestion de l'exercice 2012 est annexé au présent dossier.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.1 - COMPTES DE GESTION 2012

2.1.1 - Compte de gestion du budget principal

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du compte de gestion du budget Principal présenté par le Président du Syndicat Mixte :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur Régional accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Payeur Régional a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des finances du Syndicat,
Considérant que les chiffres présentés par le Payeur sont conformes aux chiffres du Compte Administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Payeur Régional, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.1 - COMPTES DE GESTION 2012

2.1.2 - Compte de gestion du budget Charlas

RAPPORT

Conformément à la réglementation, il convient avant le vote du compte administratif de l'exercice 2012 d'approuver le compte de gestion de l'exercice considéré établi par le Payeur Régional.

Le compte de gestion de l'exercice 2012 est annexé au présent dossier.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.1 - COMPTES DE GESTION 2012

2.1.2 - Compte de gestion du budget Charlas

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du compte de gestion du budget Charlas présenté par le Président du Syndicat Mixte :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur Régional accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Payeur Régional a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des finances du Syndicat,
Considérant que les chiffres présentés par le Payeur sont conformes aux chiffres du Compte Administratif,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Payeur Régional, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.2 - COMPTES ADMINISTRATIF 2012

II.1.1 - Compte administratif du budget principal

II.1.2 - Compte administratif du budget Charlas

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

2.2.1 - Compte administratif du budget Principal

RAPPORT

Les opérations de l'exercice 2012 s'élèvent respectivement en dépenses et recettes à 3 981 279.36 € et 4 096 813.43 €. Le résultat de l'exercice s'établit donc à 115 534.07 €.

I. RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012.

L'exécution de l'exercice 2012 en dépenses et en recettes présentée par chapitre est la suivante :

Chapitre	libellé	Budget 2012	CA 2012
011	Charges à caractère général	6 578 800.00	3 082 397.15
012	Charges de personnel	993 079.00	885 567.82
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00
66	Charges financières	5 000.00	4 051.59
042	Dotations aux amortissements	9 264.00	9 262.80
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES		7 586 143.00	3 981 279.36
Chapitre	libellé	Budget 2012	CA 2012
002	Excédent antérieur reporté	1 007 735.00	0.00
013	Atténuation de charges	9 000.00	12 984.77
70	Produits des services	0.00	172.00
74	Dotations et participations	6 556 777.00	4 071 026.21
77	Produits exceptionnels	8 484.00	8 483.07
78	Reprises sur amortissements et provisions	4 147.00	4 147.38
TOTAL RECETTES		7 586 143.00	4 096 813.43

Il paraît important de présenter, compte tenu de son impact financier sur les cotisations des collectivités membres, le bilan de la campagne 2012 du soutien d'étiage et son impact sur le financement prévisionnel de la campagne 2013 qui sera intégré dans le budget du même exercice.

I.1. SOUTIEN D'ÉTIAGE

Le tableau ci-dessous retrace les éléments financiers de l'exécution d'une campagne de soutien d'étiage conformément aux termes des conventions de soutien d'étiage en vigueur avec EDF et l'Institution de Montbel pour un volume mobilisable maximum de 58 hm³. Les financements sont également retracés sachant que le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 75 % inclut 30 % au titre de la redevance majorée auprès des usagers. Le financement propre de l'AEAG est donc de 45 %.

MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DE SOUTIEN D'ÉTIAGE AU COUT MAXIMUM

Objet	Montant	Clé de financement					
		AEAG	%	EDF	%	SMEAG	%
Convention EDF	3 113 000	2 334 750	75	155 650	5	622 600	20
Convention Montbel	213 704	160 278	75	Sans objet		53 426	25
Données et mise en œuvre	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25
Total	3 406 704	2 555 028	75	155 650	4.57	696 026	20.43

Ces éléments ne prennent par ailleurs pas en compte l'indexation de l'indemnisation versée à EDF sur la base du pouvoir d'achat de l'euro évalué par l'Insee et plafonné à une augmentation de 2 % par an prévue dans le cadre de la convention avec EDF au paragraphe : « 3.4-Les conditions d'indemnisation ».

3.4 - Les conditions d'indemnisation

L'indemnisation, pour EDF de l'utilisation de ses réservoirs à des fins de soutien d'étiage sur la période considérée est déterminée selon les méthodes détaillées au § 3.2.2.

Le montant annuel de l'indemnisation calculé à partir des formules de référence sera indexé sur la base du pouvoir d'achat de l'euro évalué par l'Insee et plafonné à une augmentation de 2 % par an.

Il est à noter que l'évolution du montant de l'indexation de l'indemnisation due à EDF en application de la convention 2008-2012 a subi une augmentation importante liée à la fois au niveau de déstockage des campagnes respectives et à la prise en compte de l'évolution de la base du pouvoir d'achat.

Ainsi le coût de l'indexation de l'indemnisation à EDF sur les 4 campagnes concernées sont retracées dans le tableau suivant sachant que cette actualisation a des répercussions sur les cotisations de l'année n+1 les montants étant connus en fin d'exercice budgétaire (cf. tableau ci-dessous).

		EVOLUTION DE L'INDEXATION				
		2008	2009	2010	2011	2012
ACTUALISATION		0	0	2 668 €	34 062 €	42 856 €

L'indexation au titre de la Campagne 2012 est rattachée au budget 2013 à hauteur de 59 610 €.

Le montant des cotisations des collectivités membres ayant trait à la campagne de soutien d'étiage 2012, tel que prévu au budget de l'exercice 2012, prenait en compte le résultat de la campagne de soutien d'étiage 2011 excédentaire de 64 173 € et la reprise de la provision constituée antérieurement pour son solde à hauteur de 4 147.38 €. Ces montants sont venus en déduction de la cotisation des collectivités membres qui ont donc été appelées en 2012 conformément au tableau ci-dessous pour un total de 627 705 €.

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES AU BUDGET 2012

(Selon la clé de répartition fixée en 2004)

	Montant	CR MP	CR Aqvi	CG 31	CG 82	CG 47	CG 33
Clé de répartition		31.50%	18.50%	17.00%	14.50%	12.25%	6.25%
Base	696 026.00	219 248.19	128 764.81	118 324.42	100 923.77	85 263.19	43 501.63
Excédent 2011	64 173.00	20 214.50	11 872.01	10 909.41	9 305.09	7 861.19	4 010.81
Reprise provision	4 147.38	1 306.42	767.27	705.05	601.37	508.05	259.21
Total	627 705.62	197 727.27	116 125.54	106 709.96	91 017.31	76 893.94	39 231.60

L'exécution de la campagne de soutien d'étiage 2012, hors actualisation, implique une dépense globale de 3 134 699€. L'actualisation de la campagne de soutien d'étiage 2011 étant répercutée sur l'exercice 2012 pour un montant de 42 856€ l'impact financier sur l'exercice comptable 2012 est donc de 3 177 555€ tel que présenté dans le tableau ci-après.

EXECUTION BUDGETAIRE DE LA CAMPAGNE DE SOUTIEN D'ETIAGE 2012 SUR LES EXERCICES 2012-2013

DEPENSES ENGAGEES		RECETTES ENGAGEES		
Objet	Montant	Financeurs - Montant		
		AEAG	EDF	SMEAG
		75%	5%	
Convention EDF	2 980 500	2 235 375	149 025	627 705
Convention EDF Actualisation 2011	42 856	32 142	2 143	
Convention Montbel	78 250	58 688	0	
Données et mise en œuvre	75 949	56 962	0	
Sous total		2 383 166	151 168	627 705
TOTAL	3 177 555	3 162 039		
SOLDE DEFICITAIRE		15 516		

Les conditions d'exécution de la campagne de soutien d'étiage 2012, hors actualisation, auraient nécessité pour atteindre l'équilibre financier une participation des collectivités membres à hauteur de 643 221 €. Or celles-ci ont été appelées pour 627 705 €, comme expliqué précédemment.

Le résultat déficitaire de la campagne de soutien d'étiage 2012 impactera le niveau d'appel à cotisations pour la campagne de soutien d'étiage 2013.

I.2. AUTRES POSTES DE DÉPENSES

Le résultat comptable de l'exercice 2012 (recettes - dépenses de l'exercice) est de l'ordre de 115 534 € et donc en nette diminution par rapport à celui de l'exercice 2011 qui était de 438 828 €.

Le résultat de clôture de l'exercice intégrant l'excédent reporté de 1 007 735.62 € s'élève à 1 123 269.69 €. La prise en compte des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes conduit à un résultat définitif de 67 741.69 €. Il était de 500 134.62 € fin 2011.

La meilleure réalisation du volume des dépenses et des recettes prévues est à l'origine de cette diminution de l'excédent. La réalisation au cours de l'année des actions dont le financement avait été budgétisé intégralement contribue également à l'origine de la diminution du résultat définitif.

On note une diminution des restes à réaliser dépenses hors soutien d'étiage de l'ordre de 90 000 € alors même que des programmes tels que le PAPI ou le SAGE ont un impact important sur le niveau des restes à réaliser cette année et que leur réalisation débutera en 2013.

Les dépenses de personnel cette année n'ont pas un pourcentage de réalisation comparable à celui des années précédentes qui était de l'ordre de 99 %. En effet, un poste d'animation pour le SAGE avait été budgétisé sur une partie de l'année et le poste n'a pas été pourvu.

L'exécution comptable des comptes du chapitre 011 hormis les dépenses liées aux actions principalement exécutées au compte 617 n'appelle pas de remarques particulières.

1) RECETTES

Le taux de réalisation des recettes inscrites subit une diminution du fait de programmes importants (dont le SAGE et le PAPI) dont le niveau de réalisation actuel ne permet pas de solliciter des versements d'aides pour un montant élevé.

2) RESULTAT

Le résultat de clôture de l'exercice 2012 intégrant le résultat de l'exercice et le résultat reporté est arrêté à 1 123 269.69 €. Cet excédent reporté contribuera à l'équilibre du budget 2013.

De façon à envisager dans son ensemble la nature du niveau du résultat de la section de fonctionnement, il convient de prendre en compte les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes. Ils s'établissent respectivement à 3 259 016 € et 2 203 488 € tels que détaillés dans le tableau page suivante.

Etat d'avancement des opérations

Deux programmes importants, sur le plan budgétaire notamment, le SAGE et le PAPI trouveront au cours de l'année 2013 un début d'exécution important quant aux marchés de prestataires extérieurs.

Les programmes à réalisation annuelle ont été réalisés conformément aux prévisions. Les études « Paysages » liées au Plan Garonne seront achevées au cours de l'exercice 2013.

Synthèse

Le résultat de clôture à hauteur de 1 123 269.69€ correspond à environ 100 jours de dépenses courantes. Cette information est toutefois à relativiser dans la mesure où l'exécution comptable de la campagne de soutien d'étiage implique des décaissements importants à certaines périodes de l'année.

Alors même qu'il est nécessaire pour les collectivités membres qui contribuent au financement du SMEAG de voir leur participation rester à un niveau considéré par elles comme raisonnable, il convient de prendre en compte le niveau du résultat après intégration des restes à réaliser dépenses et recettes de 67 741,69 € qui montre bien le niveau faible de l'excédent dégagé.

La ligne de trésorerie contractée comme les années précédentes et ce depuis 2008 à hauteur de 500 000 € a été sollicitée à plusieurs reprises en 2012 et n'est pas suffisante pour permettre le règlement des factures liées au soutien d'étiage quand elles sont transmises au Sméag.

Le règlement de la part variable de la campagne 2012 pour 1 907 600 € restant à la charge du Sméag sera effectué de façon échelonnée jusqu'au mois de juin 2013 avant le démarrage de la campagne 2013.

ETAT DES RESTES A REALISER 2012						
Libellé	Opé	DEPENSES		RECETTES		
		Cpte	Total	Total	Détail	Cpte
SAGE Garonne 2010	20	617	- €	37 795 €	37 795 €	7477
					0 €	74780
SAGE Garonne 2011	201	617	- €	28 000 €	0 €	7477
					28 000 €	74780
SAGE Garonne 2012	202	617	212 070 €	112 000 €	70 000 €	7477
					42 000 €	74780
EP 47	221	617	- €	- €	0 €	74718
					0 €	7477
EP 33	222	617	- €	- €	0 €	74718
					0 €	7477
EP 31	223	617	- €	75 270 €	36 670 €	74718
					38 600 €	7477
EP 82	224	617	- €	60 869 €	29 654 €	74718
					31 215 €	7477
EP 82		617	29 037 €	89 187 €	38 578 €	74718
	225				40 609 €	7477
					10 000 €	74730
Life	301	617	26 777 €	- €	0 €	74780
	301				0 €	7477
Migrateurs 2010	302	617	- €		0 €	74780
Migrateurs 2011	303	617	- €		0 €	74780
Migrateurs 2012	304	617	- €	18 000 €	18 000 €	74780
Migrateurs 2013	305	617	4 800 €		0 €	74780
Zone Humides 2009	310	617	- €		0 €	74780
Zone Humides 2010	311	617	- €		0 €	74780
Zone Humides 2011	312	617	- €		18 000 €	74780
Zone Humides 2012	313	617	- €		20 000 €	74780
Schéma Directeur Entretien	32	617	- €		0 €	74780
Digues	320	617	29 129 €	19 114 €	10 000 €	74718
					9 114 €	7477
DOCOB MP Elaboration	331	617	- €		0 €	74718
DOCOB MP Mise en œuvre	332	617	262 219 €	229 919 €	117 053 €	74718
					112 866 €	7477
DOCOB Aquit Elaboration	333	617	34 000 €	128 000 €	25 759 €	7477
					49 492 €	74718
					- €	52 749 €
Station de mesure de l'estuaire	35	617	5 500 €		0 €	
Suivi Gensac 2010	361	617	- €		0 €	
Suivi Gensac 2011	362	617	- €		1 482 €	74780
Suivi Gensac 2012	363	617	3 000 €		750 €	74780
Suivi Gensac 2013	364	617	2 000 €		0 €	74780
Divers transfrontalier	51	617	3 044 €		0 €	
Sud 'Eau	52	617	2 575 €	102 743 €	95 753 €	7477
					6 990 €	74780
TFE	53	617	131 676 €	128 931 €	120 241 €	7477
					8 690 €	74780
PGE	60	617	55 313 €	331 453 €	120 320 €	7477
					211 133 €	74780
Récupération des coûts	62	617	13 739 €	88 000 €	55 000 €	74780
					33 000 €	7477
Nappe de pollution Garonne	63	617	- €	- €	0 €	74780
					0 €	7478
Nappe de pollution Lot	64	617	- €		0 €	
Soutien Etiage 2010	73	617	- €		0 €	
Soutien Etiage 2011	74	6288	- €	- €	0 €	7478
					0 €	74780
Soutien Etiage 2012	75	6288	2 008 000 €	413 175 €	100 400 €	7478
					312 775 €	74780
Soutien Etiage 2013	76	6288	- €	- €	0 €	7478
					0 €	74780
Gestion du risque inondation PAPI	81	617	403 947 €	300 800 €	150 400 €	74718
					150 400 €	7477
Système d'Information Géographique	82	617	- €		0 €	74780
Communication	90	617	26 664 €		0 €	
Assistance technique générale	91	617	5 526 €		0 €	
Reprise sur provisions					0 €	7815
TOTAL			3 259 016 €		2 203 488 €	

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2012.

Chapitre	libellé	Budget 2012	CA 2012
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 484.00	8 483.07
13	Subventions d'investissement	14 903.00	14 900.56
20	Immobilisations incorporelles	41 260.00	1 640.63
21	Immobilisations corporelles	27 000.00	4 590.40
TOTAL DEPENSES		91 647.00	29 614.66

Chapitre	libellé	Budget 2012	CA 2012
001	Solde d'exécution reporté	2 067.00	0.00
10222	FCTVA	2 519.00	3 201.74
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 264.00	9 262.80
13	Subventions d'investissement	77 797.00	17 929.89
1312	Subv. Equip.transf Régions	7 451.00	8 964.97
1313	Subv. Equip.transf Départements	7 451.00	8 964.92
1321	Hors contrat de plan	11 891.00	0.00
1322	Régions	20 000.00	0.00
1322	Autres subventions Région	4 862.00	0.00
1323	Départements	20 000.00	0.00
1323	Autres subventions Départements	6 142.00	0.00
TOTAL RECETTES		91 647.00	30 394.43

La budgétisation sur l'exercice 2012 en section d'investissement de l'acquisition d'un nouveau système de climatisation afin de remplacer l'ancien défectueux n'a pas trouvé, pour des raisons de règles comptables, d'exécution sur cette section mais en section de fonctionnement.

Les immobilisations ont concernées cette année exclusivement le renouvellement de matériel informatique.

Depuis l'exercice 2012 sont prises en compte les opérations d'ordre liées aux amortissements des immobilisations et à la reprise des subventions transférables conformément à l'instruction comptable M14.

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

2.2.1 - Compte administratif du budget Principal

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, en l'absence du Président, après avoir pris connaissance du compte administratif du budget Principal 2012 :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 007 735.62		2 067.10	0.00	1 009 802.72
Opérations de l'exercice	3 981 279.36	4 096 813.43	29 614.66	30 394.43	4 010 894.02	4 127 207.86
Totaux	3 981 279.36	5 104 549.05	29 614.66	32 461.53	4 010 894.02	5 137 010.58
Résultat de clôture		1 123 269.69		2 846.87		1 126 116.56
Restes à réaliser	3 259 016.00	2 203 488.00	0.00	0.00	3 259 016.00	2 203 488.00
Totaux cumulés	7 240 295.36	7 308 037.05	29 614.66	32 461.53	7 269 910.02	7 340 498.58
Résultats		67 741.69		2 846.87		70 588.56

CONSTATE les identités de ces valeurs avec les indications du compte de gestion approuvé préalablement.

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

2.2.2 - Compte administratif du budget Charlas

RAPPORT

Le budget de Charlas a été exécuté exclusivement par le règlement à la SAFER des frais de gestion des terrains acquis en section d'investissement.

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012

L'exécution de l'exercice en dépenses et en recettes présentée par comptes est la suivante :

	BUDGET 2012	CA 2012
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0.00	0.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0.00	0.00

Aucune écriture n'est réalisée en section de fonctionnement. En effet cette section ne comportait pas en prévisions ni dépenses ni recettes. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement avait été affecté en intégralité à hauteur de 169 009.68 € afin de combler une partie du déficit de la section d'investissement.

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2012

L'exécution de l'exercice en dépenses et en recettes présentée par comptes est la suivante :

Libellé article	Article	BUDGET 2012	CA 2012
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		193 294.00	8 668.61
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		176 704.00	0.00
Terrains nus	2111	16 590.00	8 668.61
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		193 294.00	169 009.68
21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0.00	0.00
Excédents fonctionnement capitalisés	1068	169 009.00	169 009.68
Autres emprunts et dettes	1678	24 285.00	0.00

La seule écriture en dépense s'élève à 8 668.61 € correspondant au frais de gestion par la SAFER.

Le résultat de l'exercice, après suppression des restes à réaliser dépenses et recettes dont l'origine était indéterminée et qui ne devaient donc plus apparaître, présente un solde déficitaire à hauteur de 16 362.79 €. Il sera nécessaire dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 de prévoir un appel à cotisations afin d'assurer une exécution de l'exercice 2013 sans déficit.

II - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

II.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

2.2.2 - Compte administratif du budget Charlas

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, en l'absence du Président, après avoir pris connaissance du compte administratif du budget Principal 2012 :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	176 703.86		176 703.86	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	8 668.61	169 009.68	8 668.61	169 009.68
Totaux	0.00	0.00	185 372.47	169 009.68	185 372.47	169 009.68
Résultat de clôture	0.00	0.00	16 362.79		16 362.79	
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	0.00	0.00	185 372.47	169 009.68	185 372.47	169 009.68
Résultats	0.00	0.00	16 362.79		16 362.79	

CONSTATE les identités de ces valeurs avec les indications du compte de gestion approuvé.

III - DEMANDE DE RECONNAISSANCE EPTB

Dossier de demande annexé au présent rapport

III - DEMANDE DE RECONNAISSANCE EPTB

RAPPORT

I. RAPPEL

Un premier dossier de demande de reconnaissance a été enregistré à la Préfecture le 1^{er} septembre 2010 ouvrant un délai d'instruction pour l'Etat de six mois. Il a fait l'objet d'une consultation par le Préfet auprès des départements et régions concernés par le périmètre, de décembre 2010 à février 2011.

La réponse du Préfet nous est parvenue en mars 2012. En résumé, le Préfet donnait un avis défavorable sur le périmètre demandé au vu des réserves ou oppositions générées par les dispositions de la loi dite Grenelle II de juillet 2010 (dispositions relatives à la mise en place d'une majoration de redevance Agence de l'eau au bénéfice des SAGE en phase de mise en œuvre, par les seuls EPTB portant un SAGE).

Il demandait que le périmètre initial soit révisé et fasse l'objet d'un nouveau dossier fondé sur un périmètre plus consensuel.

II. PERSPECTIVES

Lors du Comité syndical du 16 mai 2012, je vous informais que, dans le souci de répondre aux ambitions attendues d'un EPTB, telles que définies dans le décret du 7 février 2005, je reprenais contact avec les différents territoires.

J'ai effectivement rencontré les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège.

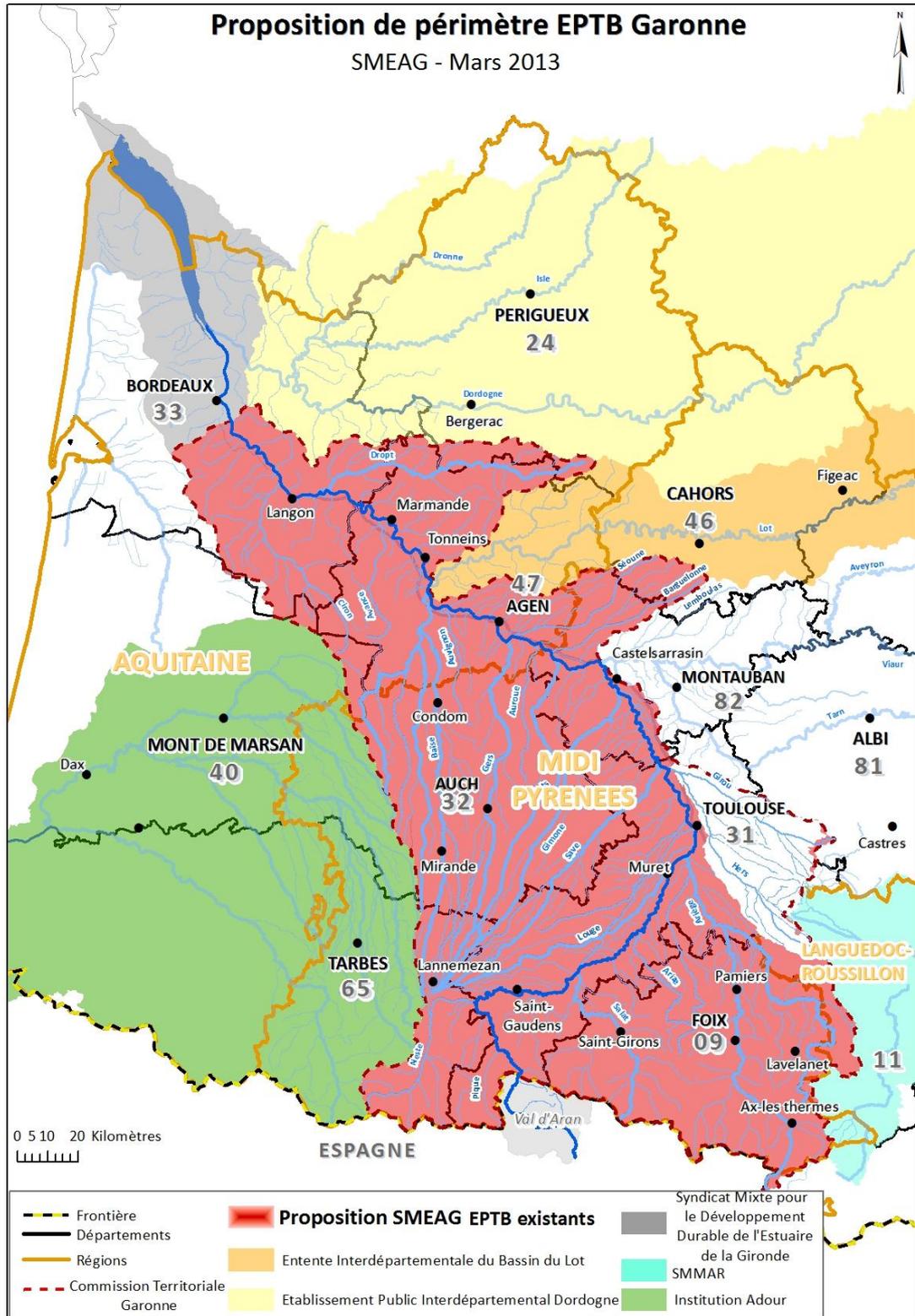
Le Gers confirme son accord sur un périmètre incluant le Gers - bassin versant Garonne. Sa motivation est de contribuer, au travers du périmètre de l'EPTB Garonne, à la cohérence de bassin : le système Neste étant très dépendant de la Garonne, il est attaché à une gestion globale sans négliger la gestion locale. La définition d'un tel périmètre ne remet pas en cause, pour le département, la mise en place d'un SAGE Neste- Gascogne.

Les Hautes Pyrénées comprennent également la nécessité d'un travail en commun entre les départements du bassin, en cohérence avec l'interdépendance hydrographique.

L'Ariège se trouve dans la délicate situation d'un territoire dont la ressource se partage sur deux grands bassins, par transfert d'eau du réservoir de Montbel vers la Ganguise. Le département a engagé une démarche SAGE qui est au stade de la définition du périmètre. Il est sensible au principe de solidarité et d'une gestion coordonnée sur le bassin, tout en veillant à ce que la gestion locale ne soit pas affaiblie. A ce jour, le département n'a pas arrêté sa position et ne s'oppose pas à ce que la proposition de périmètre inclut l'Ariège.

En conséquence, et dans le souci de préserver les éléments fondateurs des EPTB, à savoir la recherche d'une cohérence hydrographique tout en respectant le principe de subsidiarité pour les territoires concernés, notamment pour l'élaboration ou la mise en œuvre des SAGE, je propose que la demande de reconnaissance du Sméag en tant qu'EPTB soit déposée sur le périmètre défini dans le dossier joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



III - DEMANDE DE RECONNAISSANCE EPTB

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le décret n° 2005-115 du 7 février 2005 et l'arrêté du même jour précisant les conditions d'agrément par le Préfet coordonnateur de bassin ;

VU les articles L211-7 et L213-12 du Code de l'environnement ;

VU la délibération n° D09-06/01 du 16 juin 2009 décidant de lancer le processus de labellisation EPTB en mandatant le président pour mener les démarches exploratoires et préparer le dossier de reconnaissance ;

VU la délibération n° D10-07/03 du 1er juillet 2010 autorisant le Président du Sméag à déposer un dossier de demande de reconnaissance du Sméag en Etablissement public territorial de bassin (EPTB) ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

AUTORISE le Président à déposer auprès du Préfet de bassin le dossier annexé de demande de reconnaissance du Sméag en Etablissement public territorial de bassin (EPTB).

SOLLICITE un périmètre de l'EPTB-Garonne correspondant à la carte jointe.

IV - RESSOURCE EN EAU

IV.1 - PGE Garonne-Ariège : Récupération des coûts
Bilan de la concertation préalable à la tenue de l'enquête publique

IV.2 - PGE Garonne-Ariège : Bilan de la Campagne de soutien d'étiage 2012
et perspectives 2013 et au-delà

IV - RESSOURCE EN EAU

IV.1 - PGE Garonne-Ariège : Récupération des couts Bilan de la concertation préalable à la tenue de l'enquête publique

RAPPORT

Le 16 mai 2012, le comité syndical a délibéré en vue de la saisine du représentant de l'État pour l'obtention d'une déclaration de l'intérêt général (DIG) de la gestion des étiages de la Garonne et de la mise à contribution des usagers-bénéficiaires aux dépenses du dispositif.

Vous m'avez mandaté pour constituer le dossier nécessaire et pour engager une concertation préalable à la tenue de l'enquête publique avec les usagers-bénéficiaires des réalimentations de soutien d'étiage dans le cadre du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège.

Les modalités de cette concertation préalable ont été précisées par le comité syndical les 18 juillet et 31 octobre 2012.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter, pour approbation, le bilan de la concertation préalable qui a été menée du 21 juin 2012 au 23 janvier 2013 et qui sera joint au dossier de demande de DIG, dont l'enquête publique est prévue au 1^{er} semestre 2013.

I. LE RAPPEL DES TROIS OUTILS DE LA CONCERTATION

Après la tenue d'une première réunion de la Commission des usagers du PGE Garonne-Ariège le 21 juin 2012 à Toulouse, le comité syndical a souhaité le 18 juillet 2012 préciser les modalités de la concertation préalable annoncée le 16 mai 2012.

Trois outils de la concertation ont ainsi été décidés :

- trois réunions de la Commission des usagers du PGE : ces réunions se sont tenues, sur invitations, les 21 juin et 5 octobre 2012 et le 23 janvier 2013,
- deux réunions publiques : annoncées par voie de presse, elles sont déroulées les 19 et 26 novembre 2012 à Agen (Agropole d'Agen à Estillac) et à Portet-sur-Garonne (mairie),
- la mise à disposition du public en décembre 2012 de six cahiers de la concertation : cinq en mairie (Saint-Gaudens, Toulouse, Agen, Marmande et Langon) et un dans les locaux du Sméag.

Une information sur le projet a également été mise en ligne sur le site Internet du Sméag, à partir du mois de novembre 2012, avec la possibilité de transmettre au Sméag toute demande d'information.

II. LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

II.1 - Les trois commissions des usagers du PGE

Les trois réunions de la Commission des usagers du PGE Garonne-Ariège se sont réunies **sur invitations** (lettres et courriels) transmises au plus tard dans les douze jours qui précédaient la réunion :

- le jeudi 21 juin 2012 à partir de 14 h 30 au Conseil économique, social et environnemental de la région Midi-Pyrénées (CESER) à Toulouse,
- le vendredi 5 octobre 2012 à partir de 9 h 30 au siège de l'Agence de l'eau à Toulouse,
- le mercredi 23 janvier 2013 à partir de 14 h 30 au Conseil général du Lot-et-Garonne à Agen.

Lors des premières réunions, les personnes invitées étaient les cinq principaux préleveurs dans chacune des trois catégories : AEP (urbain et domestique), agriculture et industrie, ainsi que les canaux, ainsi que les chambres régionales et départementales d'agriculture et les gestionnaires des canaux.

Pour la 3^e réunion ont été également invités trois représentants des irrigants (syndicats et associations syndicales), cinq représentants départementaux et régionaux d'associations de consommateurs (UFC Que Choisir et CLCV) et trois collectivités distributrices en eau potable.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'invités et de participants aux réunions, la colonne « autres » regroupant les représentants des administrations (services de l'État, de l'Agence de l'eau et de collectivités dont le Sméag).

Commission des usagers	Usagers invités (organisations)	Participants aux réunions			
		Usagers représentés		Autres	Total
21/06/2012	23	17	82 % des organisations invitées	7	24
05/10/2012	23	7	30 % des organisations invitées	2	9
23/01/2013	36	16	38 % des organisations invitées	9	25

Excepté lors de la 1^{re} réunion, au cours de laquelle **82 %** des structures invitées ont répondu présent, les taux de participation (30 et 38 %) peuvent s'expliquer par le fait que :

- la majeure partie des invités sont déjà membres d'autres instances du PGE et dont les trois groupes thématiques chargés de la révision se sont réunis les 4, 5 et 6 septembre 2012,
- les invitations à la 3^e commission des usagers ont été étendues à onze nouvelles structures qui, finalement, n'ont pas participé. En ramenant le taux de participation à la composition initiale de la commission, celui-ci passe de 38 % à 57 % des structures invitées et effectivement représentées,
- entre les 1^{re} et 2^e réunions se sont déroulées des rencontres bilatérales avec le Sméag qui ont permis d'échanger sur le projet et de partager les points de vue.

Les six rencontres bilatérales avec les services du Sméag se sont tenues du 21 juin au 30 septembre 2012, sur proposition initiale du Sméag et en réponse aux attentes des organisations. Le tableau ci-dessous résume ces rencontres.

Rencontres bilatérales	Structures rencontrées	Participants		
		Usagers	Sméag	Total
21/06/2012	Voies Navigables de France (VNF)	2	2	4
20/07/2012	Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG)	1	1	2
08/08/2012	CNPE Golfech	2	1	3
21/08/2012	Fibre Excellence Saint-Gaudens	2	1	3
03/09/2012	Chambres départementales et régionales d'agriculture	9	1	10
30/09/2012	Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA 31)	2	2	4

II.2 - Les deux réunions publiques

Les deux réunions publiques, annoncées par voie de presse, se sont déroulées :

- le lundi 19 novembre 2012, à partir de 18 h 00 à l'Agropole d'Agen, sur la commune d'Estillac dans l'agglomération agenaise,
- le lundi 26 novembre, à partir de 18 h »00, en mairie de Portet-sur-Garonne au sud de Toulouse.

Des annonces et articles de presse ont été publiés du 2 au 26 novembre 2012 dans deux quotidiens de la presse régionale : *La Dépêche du Midi* (éditions du Lot-et-Garonne et de la Haute-Garonne) et *Le Petit Bleu d'Agen* (Lot-et-Garonne), sur support papier et sites Internet. Une douzaine de publications a été constatée par le Sméag.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de participants aux réunions, la colonne « autres » regroupant les représentants du Sméag.

Réunions publiques	Participants		
	Personnes présentes	Autres	Total
19/11/2012	1	3	4
26/11/2012	10	4	14

II.3 - Les six cahiers de la concertation

Les six cahiers de la concertation ont été annoncés par voie d'affichage en mairie (délibération du Sméag du 18 juillet 2012) et par des annonces dans la presse locale.

Les cahiers de la concertation étaient accompagnés d'un panneau d'information présentant le projet (format 120 x 80), d'une fiche résumée (format A4 recto-verso) et d'une présentation de l'opération (13 pages hors annexes).

Le tableau ci-dessous présente les périodes précises d'affichage et les observations formulées (une seule observation à Toulouse).

Commune	Période et lieu d'affichage (certificat fourni)	Observation formulée
Ville d'Agen	Du 3 au 31 décembre 2012 Accueil de la mairie d'Agen	Aucune
Mairie de Langon	Du 3 au 31 décembre 2012 Accueil de la mairie	Aucune
Marmande	Du 3 au 31 décembre 2012 Panneau en mairie	Aucune
Sméag	Du 3 au 31 décembre 2012 Locaux au 31 rue P. Cazeneuve - Toulouse	Aucune
Saint-Gaudens	Du 5 au 31 décembre 2012 Services techniques, service urbanisme	Aucune
Toulouse	Du 3 au 31 décembre 2012 Accueil de la mairie, place du capitole	1 observation

On peut noter enfin qu'aucune demande de renseignement n'a été formulée sur le site Internet du Sméag, où une information complète sur le projet avait été mise en ligne depuis novembre 2012.

III. LES ACQUIS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

L'objet des réunions de la commission des usagers et des rencontres bilatérales était d'informer les participants des éléments principaux du projet, de l'évolution des paramètres pris en compte et de recueillir leurs observations avant la finalisation du dossier d'enquête.

L'objet des deux réunions publiques et des cahiers de la concertation était d'informer les usagers et de recueillir leurs observations éventuelles sur le projet.

En résumé, il est ressorti des échanges :

- une compréhension de la démarche engagée par le Sméag, qui vise à pérenniser le financement du dispositif de soutien d'étiage du fleuve Garonne,
- une absence d'opposition de principe à l'instauration d'une récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage, après reconnaissance de l'intérêt général des réalimentations de soutien d'étiage,
- une attente en termes de clarification et d'explication des propositions formulées lors des premières rencontres,
- une impatience de quelques acteurs qui considèrent que le Sméag n'a pas complètement repris leurs propositions.

III.1 - Les principaux points ayant fait débat et les éléments de réponse apportés

Parmi les points sur lesquels le projet a évolué pour tenir compte des observations soulevées, peuvent être cités ceux concernant :

La notion de service rendu :

« Les réalimentations de soutien d'étiage organisées par le Sméag visent à maintenir en Garonne un niveau d'eau suffisant (fixé par la réglementation) pour limiter les conflits entre usages autour de la ressource en eau (qui imposent la prise par les préfets d'arrêtés de restriction) et pour éviter la détérioration des conditions de bon fonctionnement du milieu aquatique.

Le soutien d'étiage, en période de faibles débits d'été et d'automne, sécurise alors les possibilités de prélèvements d'eau qui dépendent de la Garonne tout en évitant que le cumul de ces prélèvements ne nuise au fonctionnement qualitatif du fleuve et à l'expression des autres activités économiques qui en dépendent. »

Le lien avec les redevances de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

La redevance pour service rendu du Sméag annulera et remplacera la redevance additionnelle pour prélèvement instaurée par l'Agence de l'eau de 2008 à 2013 pour financer le soutien d'étiage de la Garonne.

L'assiette, le périmètre et les personnes concernées :

Même si la majorité des usagers comprend la démarche, certains ne semblent ne pas totalement s'y retrouver, par exemple :

- soit ils considèrent que l'identification des redevables ou des bénéficiaires, directs ou indirects, pose question (faut-il à la fois habiter sur une des communes du périmètre afficher et prélever de l'eau en Garonne),
- soit que les réalimentations de soutien d'étiage ne leur offrent pas le service tel qu'il a été défini.

Des clarifications ont ainsi été apportées sur les points suivants :

L'abonné à un réseau de distribution d'eau potable est-il le redevable ?

Éléments de réponse apportés par le Sméag : le redevable est la collectivité distributrice (assurant le service public) qui prélève dans une ressource en eau (dépendante de la Garonne) sur le territoire d'une des 282 communes du périmètre. L'abonné (qui n'est pas le redevable) pouvant, lui, être situé en dehors du périmètre défini si la collectivité qui le fournit (le redevable) achemine jusqu'à lui une eau issue de la Garonne ou de sa nappe d'accompagnement.

Le contribuable et le consommateur urbain (eau du robinet). « *Pourquoi encore faire payer le consommateur d'eau du robinet alors que les usines et l'agriculture ne paient pas grande chose ...* », ont déclaré certains.

Éléments de réponse apportés par le Sméag : tous les usages préleveurs sont concernés, de manière égalitaire, par la redevance.

Les nappes d'eaux souterraines profondes sont-elles concernées ?

Éléments de réponse apportés par le Sméag : les nappes d'eaux souterraines profondes, y compris leurs sources en Gironde (classées par l'AEAG en eau de surface) ne sont pas concernées car déjà prises en compte - avec une gestion et une tarification propres - dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Nappes profondes de Gironde ».

Quelle est la période d'étiage ?

Éléments de réponse apportés : elle est fixée par le préfet coordonnateur de bassin du 1^{er} juin au 31 octobre en application du Sdage Adour-Garonne 2010-2015. Elle est différente de la **période de soutien d'étiage** qui, contractuellement, se situe entre la mi-juin et le 31 octobre. La détermination des coefficients de pondération du service rendu par les réalimentations de soutien d'étiage et le mode de tarification tiennent compte de ces différences.

L'agriculture en Gironde. « *Auparavant, beaucoup d'agriculteurs n'étaient pas assujettis à la redevance de l'AEAG. Maintenant, non seulement ils seront assujettis au Sméag, mais aussi à la nouvelle redevance liée à la « protection du littoral ».* Cela fait trop. », a-t-il été entendu.

Réponse apportée par le Sméag : la redevance du Sméag ne s'applique pas à l'ensemble de l'agriculture en Gironde et le tarif au m³ est pondéré à 73 % pour tenir compte, notamment, de l'éloignement des stocks d'eau mobilisés à des fins de soutien d'étiage et de la présence de l'estuaire avec l'influence de la marée.

L'agriculture en général. « *Le service rendu par le Sméag est insuffisant faute de moyens, alors que le Sméag devait renforcer le service par la création de réserves en eau comme le réservoir de soutien d'étiage de Charlas.* », ont déclaré d'autres participants à la concertation.

Éléments de réponse apportés par le Sméag : depuis 2009, le projet de Charlas est en attente de l'avancement des études demandées par le Comité de bassin en mai 2008 : étude de prospective sur le climat (AEAG), étude de sites alternatifs ou complémentaires à Charlas (AEAG) et de la révision des PGE Garonne-Ariège (Sméag) et Neste-Garonne (CACG). 2013 sera l'année de conclusion de ces études et le PGE Garonne-Ariège doit comparer, économiquement, socialement et d'un point de vue environnementale toutes les combinaisons de solutions, pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des écosystèmes.

Pour les usages situés en aval de la Réole. L'objectif affiché d'un débit minimal mesuré à Tonneins (résolution du SAGE Estuaire) jamais inférieur à 60 m³/s pose question. En effet, les bénéficiaires de cette mesure sont essentiellement situés en aval de la Réole, alors que dans le dispositif présenté, les contributeurs pressentis sont majoritairement situés sur l'amont du bassin.

Éléments de réponse apportés par le Sméag : il n'est pas possible d'instaurer la redevance en dehors de son périmètre d'intervention (Bordeaux se situe sur le périmètre de l'EPTB Estuaire), en revanche, l'agglomération bordelaise sera sollicitée, le moment venu, pour prendre part au financement global pour le service rendu à la zone estuarienne qu'il conviendra de préciser.

Un constat de désaccord est noté avec :

Électricité de France (EDF) et la centrale nucléaire de Golfech : *« Le soutien d'étiage du Sméag ne rend aucun service à la centrale nucléaire et donc, elle ne doit pas être assujettie à la redevance du Sméag. À titre d'exemple, la centrale n'a besoin que de 7,5 m³/s pour fonctionner, or un tel débit n'a jamais été observé en Garonne et EDF serait en mesure de mobiliser l'eau nécessaire sans le Sméag. La consommation de la centrale est compensée par des lâchers d'eau depuis des ouvrages. Elle est donc « transparente » vis-à-vis des débits du fleuve ».*

Le Sméag considère que tout usager prélevant en Garonne doit être assujetti de la même façon en proportion de son autorisation à prélever et de son prélèvement réel du 1^{er} juin au 31 octobre de chaque année, afin d'assurer une égalité de traitement entre les usagers. Le Sméag s'appuie sur l'arrêté d'autorisation de la centrale de Golfech du 18 septembre 2006 et sur la quantification du service rendu par le soutien d'étiage à la centrale depuis sa création (chroniques de débit de la Dreal et du PGE Garonne-Ariège).

Les papeteries de Saint-Gaudens : *« Le fonctionnement de l'usine fait qu'elle relâche plus d'eau en Garonne qu'elle n'en prélève. Le soutien d'étiage n'est pas assez efficace (pas assez de moyens) pour rendre un service suffisant à la papeterie et pourtant, les simulations du Sméag se traduisent par un doublement de la redevance de l'AEAG. »*

Le Sméag rappelle que l'assiette de la redevance est calée sur le prélèvement (autorisé, comptabilisé, contrôlé et déclaré) et non sur la consommation. Le PGE Garonne-Ariège recherche la mobilisation de moyens supplémentaires pour renforcer le service rendu en Garonne amont à Valentine.

Les coûts et le calcul de la redevance :

Il a été précisé que le coût de 5 millions d'euros, validé par le Sméag correspond à un plafonnement de l'enveloppe maximale annuelle des dépenses à recouvrer. Elle est composée à près de 90 % du montant des indemnités versées à EDF, ce qui a fait débat en raison, surtout, de l'augmentation annoncée pour les années à venir.

Il s'agit donc d'un plafond servant de base aux simulations du coût (€/m³) de la future redevance. Le Sméag votera son budget chaque année, en dépense, comme en recette, notamment le tarif unitaire au m³.

III.2 - Les points sur lesquels le dossier a été remanié

Sur la répartition entre usagers et la pondération du service rendu :

Les participants à la Commission des usagers ont considéré qu'un traitement différencié pour l'eau potable (exonérée de pondération) introduirait une inégalité entre les différents usagers : les uns bénéficiant d'une pondération (agriculture et industrie), les autres pas (eau potable).

En conséquence, **le Sméag a décidé d'appliquer les coefficients de pondération à tous les usages préleveurs** (y compris l'eau potable) et d'abandonner toute majoration de l'assiette des prélèvements en eau potable.

Sur les modalités de facturation :

La proposition initiale du Sméag soulevant trop de difficultés a été écartée (une tarification binomiale avec une part fixe et une part variable calée sur la moyenne sur quatre ans, puis glissante, des prélèvements déclarés à l'AEAG).

Elle est remplacée par une tarification binomiale plus classique (connue des usagers) :

- la part fixe est fonction des volumes autorisés par l'État,
- la part variable est fonction des volumes prélevés du 1er juin au 31 octobre de l'année.

Ce mode de tarification est déjà pratiqué sur des territoires proches du PGE Garonne-Ariège. Il répond aux orientations de la Directive cadre sur l'eau et du Sdage Adour-Garonne en particulier en matière d'incitation aux économies d'eau.

Chaque terme de facturation est pondéré en fonction de l'importance de l'effet du soutien d'étiage sur les zones concernées. Cette pondération s'applique sur le tarif, et non sur l'assiette des prélèvements, par souci de clarté pour l'utilisateur qui connaît son autorisation de prélèvement, non pondérée. Elle intervient sur les parts fixe et variable.

Sur les modalités de recouvrement :

Initialement, il était envisagé de recourir aux services de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le recouvrement du produit de la redevance, comme le prévoit le code de l'environnement. Or, l'Agence de l'eau se trouvant confrontée à des difficultés d'ordre juridique, le Sméag envisage une alternative : une prestation de services avec le recours à une entreprise spécialisée dans le cadre d'un marché public.

En bilan, le Sméag considère que la concertation préalable menée, à titre volontaire, même si elle n'a pas touché le grand public, a permis d'informer et d'échanger avec les principaux représentants des usagers concernés. Elle a permis ainsi de gagner en clarté et en égalité de traitement, et de modifier en conséquence, dans la mesure du possible, le projet qui sera soumis à l'enquête publique.

En conclusion, je vous propose :

- d'arrêter le bilan de la concertation préalable à la tenue de l'enquête publique menée du 21 juin 2012 au 23 janvier 2013,
- de décider de joindre ce bilan au dossier de demande de déclaration d'intérêt général des réalimentations de soutien d'étiage qui sera transmis aux préfets des cinq départements concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

IV - RESSOURCE EN EAU

IV.1 - PGE Garonne-Ariège : Récupération des coûts Bilan de la concertation préalable à la tenue de l'enquête publique

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne, en particulier, son orientation E8 relative financement des solutions définies par les démarches concertées de planification ;

VU ses délibérations n° D98-01/04 et 98-06/03 des 26 janvier et 22 juin 1998 relatives à l'élaboration du PGE Garonne-Ariège ;

VU ses délibérations n° D02-03/02-01 et 02-03/02-04 du 15 mars 2002 relatives au PGE Garonne-Ariège, à la gestion collective des prélèvements ;

VU sa délibération n° D032-03/02-02 du 11 mars 2003 et relative à l'adoption du PGE Garonne-Ariège à la gestion collective des prélèvements et au soutien d'étiage ;

VU ses délibérations n° D05-03/03-01 du 16 mars 2005 et n° 07-03/04-01 du 13 mars 2007 relatives à au PGE Garonne-Ariège ;

VU sa délibération n° D08-02/03 du 8 février 2008 relative au PGE Garonne-Ariège ;

VU sa délibération n° D09-03/03-01 du 24 février 2009 relative au PGE Garonne-Ariège ;

VU sa délibération n° D12-03/03-06 du 20 mars 2012 relative au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU ses délibérations n° D12-05/01-01 et n° D12-05/02-01 du 16 mai 2012 relatives à la récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage ;

VU ses délibérations n° D12/07-01 du 18 juillet 2012 et D12-10/01 du 31 octobre 2012 relatives à la récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL

ARRÊTE le bilan de la concertation préalable à la tenue de l'enquête publique menée du 21 juin 2012 au 23 janvier 2013, annexé à la présente délibération.

DÉCIDE de joindre ce bilan au dossier de demande de déclaration d'intérêt général des réalimentations de soutien d'étiage qui sera transmis aux préfets des cinq départements concernés.

AUTORISE son président à signer les actes se rapportant à cette affaire.

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le 16 mai 2012, le comité syndical du Sméag a délibéré en vue de la saisine du représentant de l'État pour l'obtention d'une déclaration de l'intérêt général (DIG) de la gestion des étiages de la Garonne et de la mise à contribution des usagers-bénéficiaires aux dépenses du dispositif.

Son président a été mandaté pour constituer le dossier nécessaire et pour engager une concertation préalable à la tenue de l'enquête publique avec les usagers-bénéficiaires des réalimentations de soutien d'étiage dans le cadre du PGE Garonne-Ariège. Les modalités de cette concertation préalable ont été précisées par le Sméag les 18 juillet et 31 octobre 2012.

Le présent document reprend le rapport présenté en Comité syndical du Sméag du 13 mars 2012. Il est annexé à la délibération du Comité syndical qui arrête le bilan de la concertation préalable qui a été menée du 21 juin 2012 au 23 janvier 2013 et qui sera joint au dossier de demande de DIG, dont l'enquête publique est prévue au 1^{er} semestre 2013.

I. LE RAPPEL DES TROIS OUTILS DE LA CONCERTATION

Après la tenue d'une première réunion de la Commission des usagers du PGE Garonne-Ariège le 21 juin 2012 à Toulouse, le comité syndical du Sméag a souhaité le 18 juillet 2012 préciser les modalités de la concertation préalable annoncée le 16 mai 2012.

Trois outils de la concertation ont ainsi été décidés :

- trois réunions de la Commission des usagers du PGE : ces réunions se sont tenues, sur invitations, les 21 juin et 5 octobre 2012 et le 23 janvier 2013,
- deux réunions publiques : annoncées par voie de presse, elles sont déroulées les 19 et 26 novembre 2012 à Agen (Agropole d'Agen à Estillac) et à Portet-sur-Garonne (mairie),
- la mise à disposition du public en décembre 2012 de six cahiers de la concertation : cinq en mairie (Saint-Gaudens, Toulouse, Agen, Marmande et Langon) et un dans les locaux du Sméag.

Une information sur le projet a également été mise en ligne sur le site Internet du Sméag, à partir du mois de novembre 2012, avec la possibilité de transmettre au Sméag toute demande d'information.

II. LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

II.1 - LES TROIS COMMISSIONS DES USAGERS DU PGE

Les trois réunions de la Commission des usagers du PGE Garonne-Ariège se sont réunies **sur invitations** (lettres et courriels) transmises au plus tard dans les douze jours qui précédaient la réunion :

- le jeudi 21 juin 2012 à partir de 14 h 30 au Conseil économique, social et environnemental de la région Midi-Pyrénées (CESER) à Toulouse,

- le vendredi 5 octobre 2012 à partir de 9 h 30 au siège de l'Agence de l'eau à Toulouse,
- le mercredi 23 janvier 2013 à partir de 14 h 30 au Conseil général du Lot-et-Garonne à Agen.

Lors des premières réunions, les personnes invitées étaient les cinq principaux préleveurs dans chacune des trois catégories : AEP (urbain et domestique), agriculture et industrie, ainsi que les canaux, ainsi que les chambres régionales et départementales d'agriculture et les gestionnaires des canaux.

Pour la 3^e réunion ont été également invités trois autres représentants des irrigants (syndicats et associations syndicales), cinq représentants départementaux et régionaux d'associations de consommateurs (UFC Que Choisir et CLCV) et trois autres collectivités distributrices en eau potable.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'invités et de participants aux réunions, la colonne « autres » regroupant les représentants des administrations (services de l'État, de l'Agence de l'eau et de collectivités dont le Sméag).

Illustration n°1 :
Les participants aux trois réunions de la Commission des usagers du PGE

Commission des usagers	Usagers invités (organisations)	Participants aux réunions			
			Usagers représentés	Autres	Total
21/06/2012	23	17	82 % des organisations invitées	7	24
05/10/2012	23	7	30 % des organisations invitées	2	9
23/01/2013	36	16	38 % des organisations invitées	9	25

Excepté lors de la 1^{re} réunion, au cours de laquelle 82 % des structures invitées ont répondu présent, les taux de participation (30 et 38 %) peuvent s'expliquer par le fait que :

- la majeure partie des invités sont déjà membres d'autres instances du PGE, dont les trois groupes thématiques chargés de la révision se sont réunis les 4, 5 et 6 septembre 2012,
- les invitations à la 3^e commission des usagers ont été étendues à onze nouvelles structures qui, finalement, n'ont pas participé. En ramenant le taux de participation à la composition initiale de la commission, celui-ci passe de 38 % à 57 % des structures invitées et effectivement représentées,
- entre les 1^{re} et 2^e réunions se sont déroulées des rencontres bilatérales avec le Sméag qui ont permis d'échanger sur le projet et de partager les points de vue.

Les six rencontres bilatérales avec les services du Sméag se sont tenues du 21 juin au 30 septembre 2012, sur proposition initiale du Sméag et en réponses aux attentes des organisations.

Le tableau ci-après résume ces rencontres.

Illustration n°2 :
Les dates des six rencontres bilatérales et les participants

Rencontres bilatérales	Structures rencontrées	Participants		
		Usagers	Sméag	Total
21/06/2012	Voies Navigables de France (VNF)	2	2	4
20/07/2012	Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG)	1	1	2
08/08/2012	CNPE Golfech	2	1	3
21/08/2012	Fibre Excellence Saint-Gaudens	2	1	3
03/09/2012	Chambres départementales et régionales d'agriculture	9	1	10
30/09/2012	Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA 31)	2	2	4

II.2 - LES DEUX REUNIONS PUBLIQUES

Les deux réunions publiques, annoncées par voie de presse, se sont déroulées :

- le lundi 19 novembre 2012, à partir de 18 h 00 à l'Agropole d'Agen, sur la commune d'Estillac dans l'agglomération agenaise,
- le lundi 26 novembre, à partir de 18 h »00, en mairie de Portet-sur-Garonne au sud de Toulouse.

Des annonces et articles de presse ont été publiés du 2 au 26 novembre 2012 dans deux quotidiens de la presse régionale : *La Dépêche du Midi* (éditions du Lot-et-Garonne et de la Haute-Garonne) et *Le Petit Bleu d'Agen* (Lot-et-Garonne) sur support papier et sites Internet. Une douzaine de publications a été constatée par le Sméag.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de participants aux réunions, la colonne « autres » regroupant les représentants du Sméag.

Illustration n°3 :
Les dates des deux réunions publiques et les participants

Réunions publiques	Participants aux réunions		
	Personnes présentes	Autres	Total
19/11/2012 à Agen	1	3	4
26/11/2012 à Portet-sur-Garonne	10	4	14

II.3 - LES SIX CAHIERS DE LA CONCERTATION

Les six cahiers de la concertation ont été annoncés par voie d’affichage en mairie (délibération du Sméag du 18 juillet 2012) et par des annonces dans la presse locale.

Les cahiers de la concertation étaient accompagnés d’un panneau d’information présentant le projet (format 120 x 80), d’une fiche résumée (format A4 recto-verso) et d’une présentation de l’opération (13 pages hors annexes).

Le tableau ci-dessous présente les périodes précises d’affichage et les observations formulées (une seule observation sur Toulouse).

Illustration n°4 :

Les lieux et dates de mise à disposition du public des cahiers de la concertation

Commune	Période et lieu d’affichage (certificat fourni)	Observation formulée
Ville d’Agen	Du 3 au 31 décembre 2012 Accueil de la mairie d’Agen	Aucune
Mairie de Langon	Du 3 au 31 décembre 2012 Accueil de la mairie	Aucune
Marmande	Du 3 au 31 décembre 2012 Panneau en mairie	Aucune
Sméag	Du 3 au 31 décembre 2012 Au Sméag, 31 rue pierre Cazeneuve à Toulouse	Aucune
Saint-Gaudens	Du 5 au 31 décembre 2012 Services techniques, service urbanisme	Aucune
Toulouse	Du 3 au 31 décembre 2012 Accueil de la mairie, place du capitole	1 observation

On peut noter enfin qu’aucune demande de renseignement n’a été formulée sur le site Internet du Sméag, où une information complète sur le projet avait été mise en ligne depuis novembre 2012.

III. LES ACQUIS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

L’objet des réunions de la commission des usagers et des rencontres bilatérales était d’informer les participants des éléments principaux du projet, de l’évolution des paramètres pris en compte et de recueillir leurs observations avant la finalisation du dossier d’enquête.

L’objet des deux réunions publiques et des cahiers de la concertation était d’informer les usagers et de recueillir leurs observations éventuelles sur le projet.

En résumé, il est ressorti des échanges :

- une compréhension de la démarche engagée par le Sméag, qui vise à pérenniser le financement du dispositif de soutien d'étiage du fleuve Garonne,
- une absence d'opposition de principe à l'instauration d'une récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage, après reconnaissance de l'intérêt général des réalimentations de soutien d'étiage,
- une attente en termes de clarification et d'explication des propositions formulées lors des premières rencontres,
- une impatience de quelques acteurs qui considèrent que le Sméag n'a pas complètement repris leurs propositions.

III.1 - LES PRINCIPAUX POINTS AYANT FAIT DÉBAT ET LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTÉS

Parmi les points sur lesquels le projet a évolué pour tenir compte des observations soulevées, peuvent être cités ceux concernant :

(i) La notion de service rendu :

« Les réalimentations de soutien d'étiage organisées par le Sméag visent à maintenir en Garonne un niveau d'eau suffisant (fixé par la réglementation) pour limiter les conflits entre usages autour de la ressource en eau (qui imposent la prise par les préfets d'arrêtés de restriction) et pour éviter la détérioration des conditions de bon fonctionnement du milieu aquatique.

Le soutien d'étiage, en période de faibles débits d'été et d'automne, sécurise alors les possibilités de prélèvements d'eau qui dépendent de la Garonne tout en évitant que le cumul de ces prélèvements ne nuise au fonctionnement qualitatif du fleuve et à l'expression des autres activités économiques qui en dépendent. »

(ii) Le lien avec les redevances de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

La redevance pour service rendu du Sméag annulera et remplacera la redevance additionnelle pour prélèvement instaurée par l'Agence de l'eau de 2008 à 2013 pour financer le soutien d'étiage de la Garonne.

(iii) L'assiette, le périmètre et les personnes concernées :

Même si la majorité des usagers comprend la démarche, certains semblent ne pas totalement s'y retrouver, par exemple :

- soit ils considèrent que l'identification des redevables, ou des bénéficiaires, directs ou indirects, pose question (faut-il à la fois habiter sur une des communes du périmètre affiché et prélever de l'eau en Garonne),
- soit que les réalimentations de soutien d'étiage ne leur offrent pas le service tel qu'il a été défini.

Des clarifications ont ainsi été apportées sur les points suivants :

L'abonné à un réseau de distribution d'eau potable est-il le redevable ?

Éléments de réponse apportés par le Sméag : le redevable est la collectivité distributrice (assurant le service public) qui prélève dans une ressource en eau (dépendante de la Garonne) sur le territoire d'une des 282 communes du périmètre. L'abonné (qui n'est pas le redevable) pouvant, lui, être situé en dehors du périmètre défini si la collectivité qui le fournit (le redevable) achemine jusqu'à lui une eau issue de la Garonne ou de sa nappe d'accompagnement.

Le contribuable et le consommateur urbain (eau du robinet). « *Pourquoi encore faire payer le consommateur d'eau du robinet alors que les usines et l'agriculture ne paient pas grande chose ...* », ont déclaré certains.

Éléments de réponse apportés par le Sméag : tous les usages préleveurs sont concernés, de manière égalitaire, par la redevance.

Les nappes d'eaux souterraines profondes sont-elles concernées ?

Éléments de réponse apportés par le Sméag : les nappes d'eaux souterraines profondes, y compris leurs sources en Gironde (classées par l'AEAG en eau de surface) ne sont pas concernées car déjà prises en compte - avec une gestion et une tarification propres - dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Nappes profondes de Gironde ».

Quelle est la période d'étiage ?

Éléments de réponse apportés par le Sméag : elle est fixée par le préfet coordonnateur de bassin du 1^{er} juin au 31 octobre en application du Sdage Adour-Garonne 2010-2015. Elle est différente de la **période de soutien d'étiage** qui, contractuellement, se situe entre la mi-juin et le 31 octobre. La détermination des coefficients de pondération du service rendu par les réalimentations de soutien d'étiage et le mode de tarification tiennent compte de ces différences.

L'agriculture en Gironde. « *Auparavant, beaucoup d'agriculteurs n'étaient pas assujettis à la redevance de l'AEAG. Maintenant, non seulement ils seront assujettis au Sméag, mais aussi à la nouvelle redevance liée à la « protection du littoral ».* Cela fait trop. », a-t-il été entendu.

Réponse de réponse apportée par le Sméag : la redevance du Sméag ne s'applique pas à l'ensemble de l'agriculture en Gironde et le tarif au m³ est pondéré à 73 % pour tenir compte, notamment, de l'éloignement des stocks d'eau mobilisés à des fins de soutien d'étiage et de la présence de l'estuaire avec l'influence de la marée.

L'agriculture en général. « *Le service rendu par le Sméag est insuffisant faute de moyens, alors que le Sméag devait renforcer le service par la création de réserves en eau comme le réservoir de soutien d'étiage de Charlas.* », ont déclaré d'autres participants à la concertation.

Éléments de réponse apportés par le Sméag : depuis 2009, le projet de Charlas est en attente de l'avancement des études demandées par le Comité de bassin en mai 2008 : étude de prospective sur le climat (AEAG), étude de sites alternatifs ou complémentaires

à Charlas (AEAG) et de la révision des PGE Garonne-Ariège (Sméag) et Neste-Garonne (CACG). 2013 sera l'année de conclusion de ces études et le PGE Garonne-Ariège doit comparer, économiquement, socialement et d'un point de vue environnementale toutes les combinaisons de solutions, pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des écosystèmes.

Pour les usages situés en aval de la Réole. L'objectif affiché d'un débit minimal mesuré à Tonneins (résolution du SAGE Estuaire) jamais inférieur à 60 m³/s pose question. En effet, les bénéficiaires de cette mesure sont essentiellement situés en aval de la Réole, alors que dans le dispositif présenté, les contributeurs pressentis sont majoritairement situés sur l'amont du bassin.

Éléments de réponse apportés par le Sméag : il n'est pas possible d'instaurer la redevance en dehors de son périmètre d'intervention (Bordeaux se situe sur le périmètre de l'EPTB Estuaire), en revanche, l'agglomération bordelaise sera sollicitée, le moment venu, pour prendre part au financement global pour le service rendu à la zone estuarienne qu'il conviendra de préciser.

Un constat de désaccord est noté avec :

Électricité de France (EDF) et la centrale nucléaire de Golfech. *« Le soutien d'étiage du Sméag ne rend aucun service à la centrale nucléaire et donc, elle ne doit pas être assujettie à la redevance du Sméag. À titre d'exemple, la centrale n'a besoin que de 7,5 m³/s pour fonctionner, or un tel débit n'a jamais été observé en Garonne et EDF serait en mesure de mobiliser l'eau nécessaire sans le Sméag. La consommation de la centrale est compensée par des lâchers d'eau depuis des ouvrages. Elle est donc « transparente » vis-à-vis des débits du fleuve ».*

Le Sméag considère que tout usager prélevant en Garonne doit être assujetti de la même façon, en proportion de son autorisation à prélever et de son prélèvement réel du 1^{er} juin au 31 octobre, afin d'assurer une égalité de traitement entre les usagers. Le Sméag s'appuie sur l'arrêté d'autorisation de la centrale de Golfech du 18 septembre 2006 et sur la quantification du service rendu par le soutien d'étiage à la centrale depuis sa création (chroniques de débit de la Dreal et du PGE).

Pour les papeteries de Saint-Gaudens. *« Le fonctionnement de l'usine fait qu'elle relâche plus d'eau qu'elle n'en prélève. Le soutien d'étiage n'est pas assez efficace pour rendre un service suffisant à la papeterie et pourtant, les simulations du Sméag donnent un doublement de la redevance de l'AEAG. »*

Le Sméag rappelle que l'assiette de la redevance est calée sur le prélèvement (autorisé, comptabilisé, contrôlé et déclaré) et non sur la consommation. Le PGE Garonne-Ariège recherche la mobilisation de moyens supplémentaires pour renforcer le service rendu en Garonne amont à Valentine.

(iv) Les coûts et le calcul de la redevance :

Il a été précisé que le coût de 5 millions d'euros, validé par le Sméag correspond à un plafonnement de l'enveloppe annuelle des dépenses à recouvrer. Elle est composée à près de 90 % du montant des indemnités versées à EDF, ce qui a fait débat en raison, surtout, de l'augmentation annoncée pour les années à venir.

Il s'agit donc d'un plafond servant de base aux simulations du coût (€/m³) de la future redevance. Le Sméag votera son budget chaque année, en dépense, comme en recette, notamment le tarif unitaire au m³.

III.2 - LES POINTS SUR LESQUELS LE DOSSIER A ÉTÉ REMANIÉ

(i) La répartition entre usagers et la pondération du service rendu :

Les participants à la Commission des usagers ont considéré qu'un traitement différencié pour l'eau potable (exonérée de pondération) introduirait une inégalité entre les différents usagers : les uns bénéficiant d'une pondération (agriculture et industrie), les autres pas (eau potable).

En conséquence, le Sméag a décidé d'appliquer les coefficients de pondération à tous les usages préleveurs (y compris l'eau potable) et d'abandonner toute majoration de l'assiette des prélèvements en eau potable.

(ii) Les modalités de facturation :

La proposition initiale du Sméag soulevant trop de difficultés a été écartée (une tarification binomiale avec une part fixe et une part variable calée sur la moyenne sur quatre ans, puis glissante, des prélèvements déclarés à l'AEAG). Elle est remplacée par une tarification binomiale plus classique (connue des usagers) :

- la part fixe est fonction des volumes autorisés par l'État,
- la part variable est fonction des volumes prélevés du 1er juin au 31 octobre de l'année.

Ce mode de tarification est déjà pratiqué sur des territoires proches du PGE Garonne-Ariège. Il répond aux orientations de la Directive cadre sur l'eau et du Sdage Adour-Garonne en particulier en matière d'incitation aux économies d'eau.

Chaque terme de facturation est pondéré en fonction de l'importance de l'effet du soutien d'étiage sur les zones concernées. Cette pondération s'applique sur le tarif, et non sur l'assiette des prélèvements, par souci de clarté pour l'utilisateur qui connaît son autorisation de prélèvement, non pondérée. Elle intervient sur les parts fixe et variable.

(iii) Les modalités de recouvrement :

Initialement, il était envisagé de recourir aux services de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le recouvrement du produit de la redevance, comme le prévoit le code de l'environnement.

Or, l'Agence de l'eau se trouvant confrontée à des difficultés d'ordre juridique, le Sméag envisage une alternative : une prestation de services avec le recours à une entreprise spécialisée dans le cadre d'un marché public.

En bilan, le Sméag considère que la concertation préalable menée, à titre volontaire, même si elle n'a pas touché le grand public, a permis d'informer et d'échanger avec les principaux représentants des usagers concernés. Elle a permis ainsi de gagner en clarté et en égalité de traitement, et de modifier en conséquence, dans la mesure du possible, le projet qui sera soumis à l'enquête publique.

IV - RESSOURCE EN EAU

IV.2 - PGE Garonne-Ariège : Bilan de la Campagne de soutien d'étiage 2012 et perspectives 2013 et au-delà

RAPPORT

Le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag) assure depuis l'année 1993, à la demande du préfet de la région Midi-Pyrénées, la responsabilité des opérations de soutien d'étiage de la Garonne. Une première information vous a été présentée en séance du 31 octobre 2012.

Le présent rapport a pour objet de prendre acte du bilan technique et financier de la campagne 2012, d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de soutien d'étiage 2008-2012 du 17 mars 2008 avec Électricité de France (EDF), et d'envisager les suites pour l'après 2013.

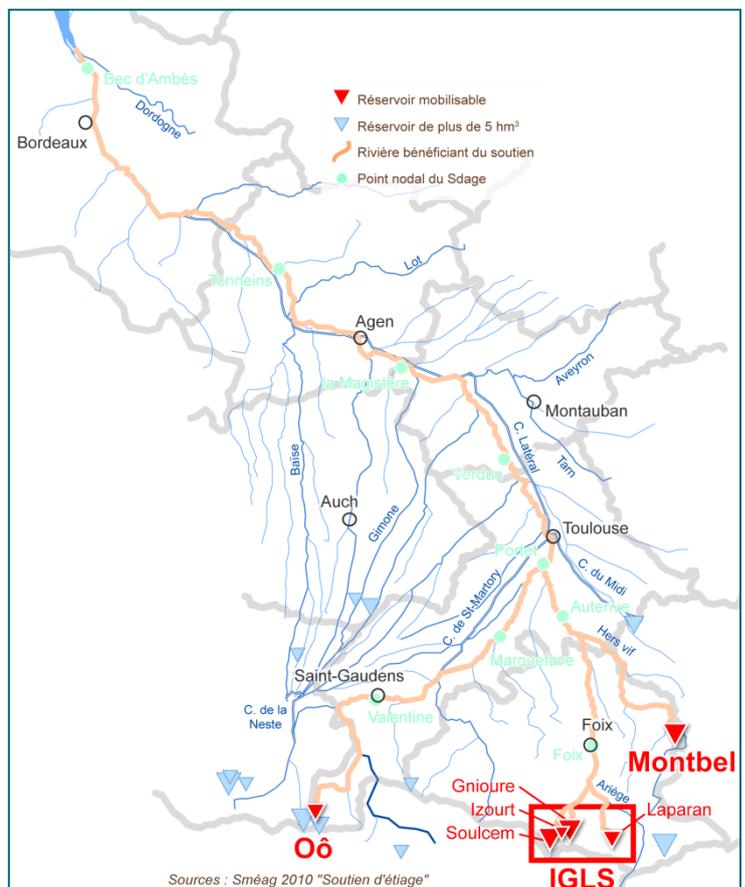
I. LE BILAN DE LA CAMPAGNE 2012

I.1 - Le rappel des moyens mobilisés au titre de l'année 2012

Le dispositif mis en œuvre en 2012 s'appuyait principalement sur les réserves hydroélectriques d'EDF, mais également sur le réservoir de Montbel.

Ces ressources sont situées :

- sur l'axe Garonne amont, depuis le lac d'Oô, *via* la Pique (31), en amont de Valentine,
- sur l'axe Ariège, à partir des ouvrages hydroélectriques d'Izourt, de Gnioure, de Laparan et de Soulcem (dites réserves IGLS), *via* deux cours d'eau, le Vicdessos et l'Aston (09), en amont de Foix,
- sur l'axe Ariège, à partir du réservoir de Montbel, *via* l'Hers-Vif, puis l'Ariège, en amont d'Auterive.



Ces moyens s'inscrivent dans le cadre de la phase 2 (phase ultérieure) de mise en œuvre du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège (PGE Garonne-Ariège) et des conventions de coopération pluriannuelles conclues entre l'État, le Sméag, l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

- le 17 mars 2008, avec Électricité de France, pour la période 2008-2012,
- le 11 septembre 2009, avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel (Institution Montbel), pour la période 2009-2012.

Elles permettent de mobiliser un **volume maximal** de 58 millions de mètres cube (58 hm³) :

- 46 hm³ garantis sur l'axe Ariège, à partir des ouvrages hydroélectriques d'Izourt, de Gnioure, de Laparan et de Soulcem (réserves IGLS), *via* deux cours d'eau, le Vicdessos et l'Aston (09),
- 5 hm³ garantis sur l'axe Garonne amont, depuis le lac d'Oô, *via* la Pique (31),
- 7 hm³ non garantis depuis le lac de Montbel (09).

Du fait d'un insuffisant remplissage hivernal et printanier, seuls 3,3 hm³ (sur 7 hm³) du réservoir de Montbel sont mobilisables au titre de la campagne 2012, ce qui porte le volume total mobilisable au titre de 2012 à **54,3 hm³**.

Le **débit** maximal souscrit à partir des réserves « IGLS » est déplafonné depuis la convention du 17 mars 2008. Il peut donc être supérieur aux 10 m³/s de la convention précédente, **ce qui a été le cas cette année** comme les années précédentes. Il est au maximum de 4 m³/s sur le lac d'Oô (plafonné cette année à 3 m³/s en raison d'indisponibilités partielles) et 9 m³/s sur le réservoir de Montbel.

La **période** de mobilisation va du 1^{er} juillet au 31 octobre pour les réserves « IGLS », à partir du 1^{er} septembre pour le lac d'Oô et à la mi-septembre pour Montbel. En cas d'étiage précoce, le soutien d'étiage à partir des réserves EDF peut démarrer, à titre exceptionnel, quinze jours avant ces dates.

1.2 - Le bilan technique de la campagne 2012

Après un régime hydrologique **hivernal 2011-2012 déficitaire** en Garonne (sauf petite crue début janvier), le **printemps 2012** a été marqué par une hydrologie **médiane** (mi-avril à début juin), **puis déficitaire**, jusqu'au démarrage du soutien d'étiage à la mi-juillet.

Cette faible hydrologie s'est accompagnée de niveaux d'eau dans les nappes d'accompagnement parmi les plus bas des trente à cinquante dernières années. Cette situation, conjuguée à un temps sec, a eu pour conséquence un franchissement précoce des débits d'objectif d'étiage aux points nodaux : les 16, 17 et 21 juillet à Portet, Lamagistère et Tonneins et le 1^{er} août à Valentine.

Puis, de la **mi-juillet** à la **mi-octobre**, l'hydrologie est toujours restée à des niveaux proches d'une hydrologie faible de fréquence décennale sèche, avoisinant même courant septembre, les **records secs des 40 dernières années** à Portet et à Lamagistère **malgré l'importance des lâchers d'eau de soutien d'étiage**.

À partir de la mi-octobre, des précipitations, y compris sous forme de neige, puis un radoucissement des températures permettent la remontée des débits, ce qui marque la fin du soutien d'étiage 2012.

Finalement à Portet et à Lamagistère, l'étiage 2012 (malgré les réalimentations) aura été parmi les étiages les plus sévères depuis la création en 1993 du soutien d'étiage ; les autres années difficiles étant 2003 et 2006.

Au niveau des trois graphiques des pages suivantes, l'hydrologie 2012 est comparée aux valeurs habituelles pour la période (courbe verte sur les graphiques). On y note une situation très tendue de la mi-juillet à la mi-octobre.

C'est dans ce contexte qu'ont été mobilisés **48,4 millions de mètres cube (48,4 hm³)¹** d'eau sur les 54,3 hm³ en convention, soit environ 89 % de la réserve, alors que la moyenne sur les dix huit années de soutien d'étiage effectif est de 55 %².

Il s'agit de la 2^e année de plus fort déstockage après l'année 2009.

Les réalimentations de soutien d'étiage : efficaces ou non ?

Les lâchures ont permis de réduire les déficits par rapport aux débits d'objectif d'étiage :

- de 42 hm³ en Garonne toulousaine, soit une **réduction de 46 % du déficit à Portet-sur-Garonne. Le déficit résiduel est très élevé à 49,3 hm³ en raison de la sévérité de l'étiage et de l'insuffisance des moyens conventionnés,**
- de 40,7 hm³ en Garonne agenaïse, soit une **réduction de 27 % du déficit à Lamagistère. Le déficit résiduel est très élevé à 112,2 hm³ en raison de la sévérité de l'étiage et de l'insuffisance des moyens conventionnés.**

À Valentine, aucun lâcher d'eau n'est intervenu, le seuil d'alerte étant respecté.

En bilan, 92 % des volumes lâchés ont contribué à la réduction des déficits et au maintien des débits à hauteur des objectifs fixés par le Sdage. Le reste du volume, s'étant ajouté au débit

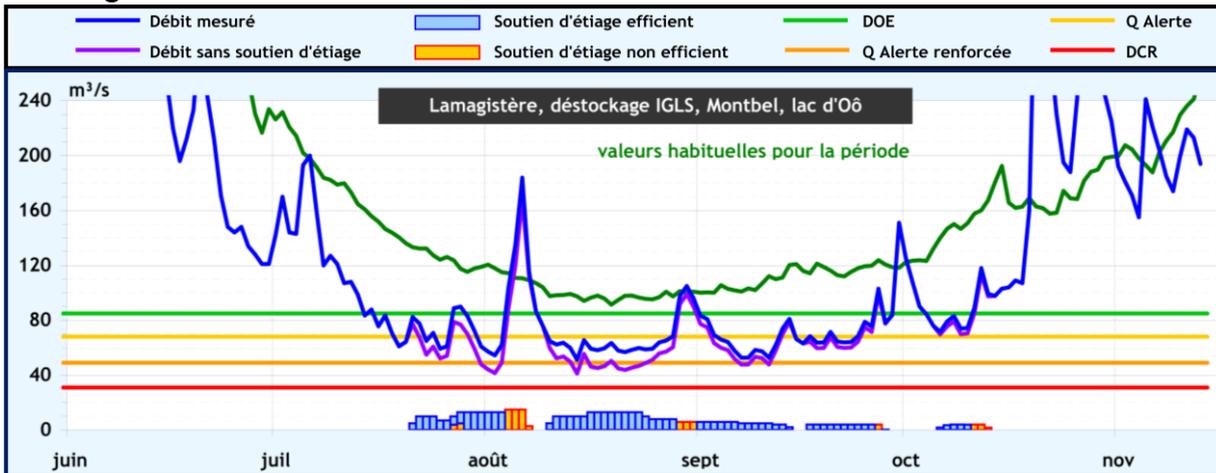
¹ 46,0 hm³ depuis IGLS ; 0 hm³ depuis le lac d'Oô ; 2,4 hm³ depuis Montbel

² Sur les dix huit années de soutien d'étiage effectif, la moyenne du volume mobilisé est de 29 hm³. Sur les cinq dernières années (depuis 2008) la moyenne est de 44 hm³. Depuis 2008 L'année 2012 avec 48,4 hm³ est l'année de rang deux après 2009 (51,36 hm³) ; quatre autres années présentant un soutien d'étiage supérieur à 40 hm³ (1995, 2001, 2008, 2011).

d'objectif à Lamagistère, n'a été ni perdu, ni gaspillé, mais a bénéficié à la Garonne aval ainsi qu'à l'estuaire.

Les graphiques des pages suivantes illustrent les débits mesurés, du 1^{er} juin au 31 octobre 2012, avec et sans soutien d'étiage, par rapport aux différents seuils à Lamagistère, Portet-sur-Garonne et Valentine.

À Lamagistère



Sur les 123 jours de campagne, les débits ont été mesurés 73 jours sous le DOE³, 43 jours sous l'Alerte et aucun jour sous l'Alerte renforcée. Sans les réalimentations, ils auraient été respectivement de 75, 51 et 15 jours.

Le soutien d'étiage a permis d'éviter la totalité des jours sous le seuil d'Alerte renforcée qui auraient conduit à une restriction de 50 % des prélèvements en Garonne et de limiter de 16 % le nombre de jours sous l'Alerte et donc des restrictions possibles.

Du 14 au 23 août 2012, le débit minimal sur dix jours consécutifs (VCN₁₀, critère réglementaire du Sdage) a été de 59 m³/s soit une valeur comprise entre l'Alerte⁴ (68 m³/s) et l'Alerte renforcée (49 m³/s). Sans les réalimentations de soutien d'étiage, le seuil d'Alerte renforcée aurait été franchi durablement en Garonne agenaise du 15 au 24 août 2012 avec seulement 46,6 m³/s, soit une valeur inférieure à l'Alerte renforcée.

³ Pour mémoire en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 ce nombre de jour était respectivement de 68, 48, 52, 63, 35 et 62 jours.

⁴ Sur les 42 dernières années, le VCN₁₀ mesuré à Lamagistère est de seulement 57 m³/s en fréquence quinquennale sèche.

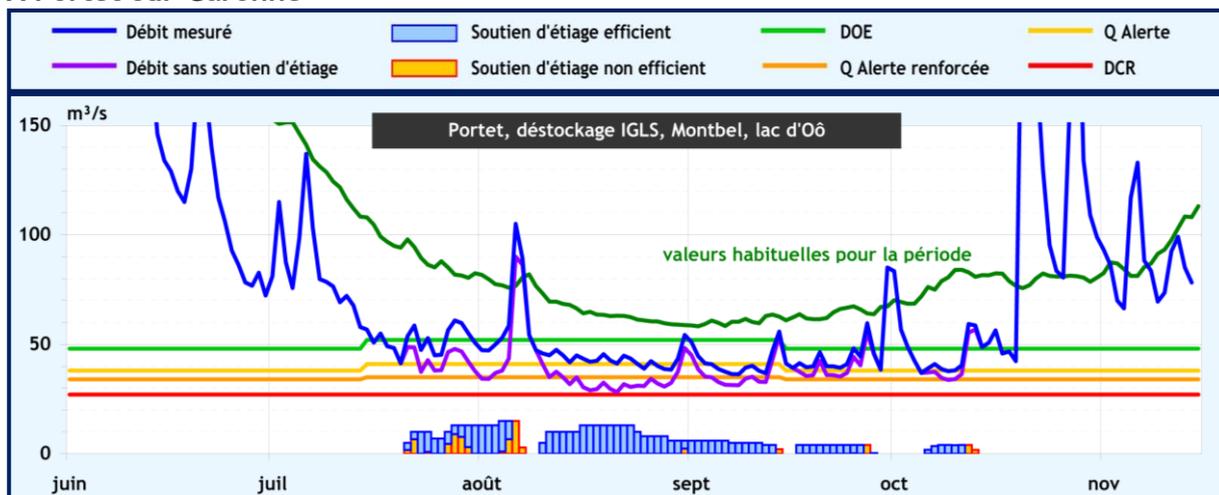
En revanche, la faiblesse des moyens conventionnés, par rapport à la sévérité de l'étiage, n'a pas permis d'éviter le classement de la Garonne agenaise (Lamagistère) en année déficitaire au sens du Sdage⁵.

Toutefois, le dispositif de gestion d'étiage, conjugué à celui des restrictions d'usages des préfets, a permis d'éviter une crise comme rarement observée sur les 50 dernières années, en effet, sans le soutien d'étiage nous aurions été dans une situation similaire aux épisodes des années 1989 et 1990 (et 2006) dont les intensités ont justifié la Loi sur l'eau de 1992 et l'instauration des Sdage.

Le déficit résiduel par rapport au DOE, malgré le soutien d'étiage, est de 112,2 hm³, soit un déficit de rang 6 sur les 44 dernières années. Sans le soutien d'étiage il aurait atteint les 153 hm³ (déficit de rang 3 sur les 44 dernières années).

Plus en aval à Tonneins, le bassin du Lot abondant cette année a atténué la situation observée à Lamagistère avec seulement 40 jours sous le DOE de Tonneins et 6 jours sous le seuil d'Alerte.

À Portet-sur-Garonne



À Portet-sur-Garonne, les débits ont été mesurés 70 jours sous le DOE⁶ et 18 sous l'Alerte. Sans le soutien d'étiage, ils auraient été de 81 et 53 jours et de 27 jours sous l'Alerte renforcée.

Le soutien d'étiage a ainsi supprimé la totalité des jours sous le seuil d'alerte renforcée et donc évité la prise d'arrêtés de restriction jusqu'à 50 % de prélèvement en moins et de restriction d'usages en Garonne et sur ses canaux.

Le déficit résiduel est très élevé avec 49,3 hm³ (rang 4 sur 44 ans après 1989, 1990, 1986), les moyens de soutien d'étiage étant insuffisants face à la sévérité de l'étiage.

⁵ Depuis l'année 2001, une année sur deux est classée déficitaire au sens du Sdage, les dernières années déficitaires étant 2003, 2005, 2006, 2007 et 2009. Sur ces onze ans, le soutien d'étiage a permis d'éviter quatre années déficitaires : 2001, 2008, 2010 et 2011.

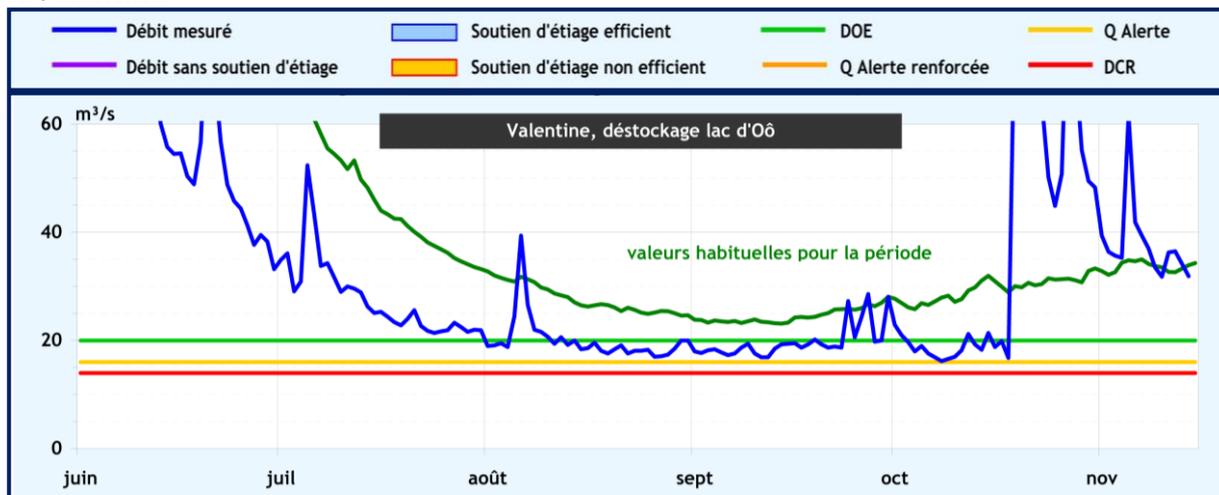
⁶ Pour mémoire en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 ce nombre de jours était respectivement de 42, 49, 15, 41, 16 et 23 jours.

Toutefois, grâce au soutien d'étiage, du 3 au 12 septembre, le débit minimal sur dix jours consécutifs a été de **38,5 m³/s**, soit une valeur proche du seuil d'Alerte (41 m³/s en cette saison)⁷ mais très inférieur au DOE (52 m³/s en cette saison).

Sans le soutien d'étiage, ce débit aurait été de **30,4 m³/s** du 16 au 25 août, soit une valeur proche du débit de crise (DCR de 27 m³/s).

Le soutien d'étiage, de la mi-août à la mi-septembre, a permis d'éviter la prise d'arrêtés préfectoraux instaurant une limitation des usages de 50 % à une interdiction totale des prélèvements en Garonne et dans les canaux pour tous les usages et activités qui dépendent du fleuve en Haute-Garonne et par répercussions sur les départements en aval du bassin. Mais la sévérité de l'étiage, et des moyens limités, n'ont pas permis d'éviter le classement de la Garonne toulousaine en année déficitaire au sens du Sdage⁸.

À Valentine



Aucun lâcher d'eau n'a été nécessaire pour tenir le seuil d'Alerte à Valentine, ce qui est très rare car rencontrée que deux fois en dix ans : 2010 et 2012.

Les débits « naturels » y ont pourtant été mesurés 57 jours sous le DOE⁹ et aucun sous l'alerte, mais le déficit par rapport au DOE est de 8,3 hm³ (rang 8 sur 44 ans).

⁷ À noter que sur les 99 dernières années, le VCN₁₀ mesuré à Lamagistère par la Dréal est de seulement 41 m³/s en fréquence quinquennale sèche.

⁸ Depuis l'année 2001, donc sur douze ans, le soutien d'étiage a permis d'éviter quatre années déficitaires : 2001, 2007, 2009 et 2011.

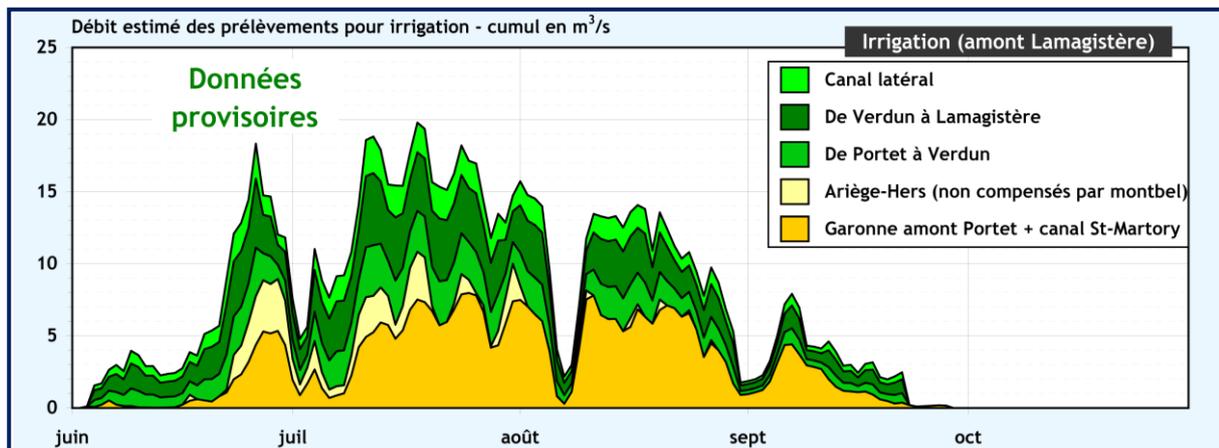
⁹ Pour mémoire en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 ce nombre de jour était respectivement de 71, 82, 23, 37, 3 et 6 jours.

Les prélèvements agricoles en 2012 : un profil classique

Le graphique ci-dessous illustre, sur l'aire du PGE Garonne-Ariège du 1^{er} juin au mois d'octobre 2012, la dynamique des prélèvements agricoles (mesures et estimations) **non compensés** par une ressource en eau dédiée.

Cette année (au plus fort de la campagne d'irrigation) les prélèvements ont été concentrés sur la période allant du 20 juin à la fin juillet (maximum de 15 à 18 m³/s), pour des débits naturels moyens concomitants à Lamagistère de 160 à 60 m³/s.

Au plus fort de l'irrigation, les lâchers d'eau de soutien d'étiage ont compensé jusqu'à 80 % du cumul des prélèvements agricoles en limitant les mesures de restriction d'usage et en permettant leur valorisation économique.



Le suivi qualitatif 2012 : une Garonne qui souffre !

Cette année, le suivi qualitatif s'est déroulé dans des conditions particulières en l'absence de mesure en continu en provenance des trois stations du réseau estuarien (Pauillac, Bordeaux et Portets en Gironde), les quatre autres stations du réseau amont fonctionnant normalement (Valence d'Agen, Toulouse, Saint-Julien, Montespan).

Toutefois, il a pu être observé :

- des températures moyennes journalières supérieures aux années passées en Garonne toulousaine : supérieures à 25°C, avec un pic le 22 août à 26,3°C (contre 25°C en 2009, 24°C en 2010 et 23°C en 2011),
- des moyennes journalières le 23 août à 27,9°C à Valence d'Agen (82) et 25,3°C à Saint-Julien (31) et de 23,2°C le 11 septembre à Montespan (31).
- très peu de saumons atlantiques observés à Golfech (133) et Toulouse (20) ; en 2011 ils étaient de 165 et 50 saumons. On peut tout de même noter une reprise tardive de la migration automnale avec le passage d'un saumon le 27 octobre 2012 au Bazacle à Toulouse.

I.3 - Le bilan financier de campagne

Le coût prévisionnel de la campagne s'élevait à **3 406 704 €** (hors actualisation annuelle des coûts EDF) répartis de la façon suivante :

Clé de financement	Montant	Part AEAG		Part EDF		Part Sméag	
	€	€	%	€	%	€	%
1- Convention avec EDF	3 113 000	2 334 750	75	155 650	5,00	622 600	20,00
2- Convention « Montbel »	213 704	160 278	75	Sans objet		53 426	25,00
3- Données et mise en œuvre	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25,00
Total	3 406 704	2 555 028	75	155 650	4,57	696 026	20,43

Remarque : la part Agence est financée à 30 % à partir de la redevance majorée auprès des usagers bénéficiant du soutien d'étiage : agriculteurs 13 % ; EDF 9 % ; AEP 6 % ; autres industriels 2 %.

Au 29 janvier 2013, le coût total de la campagne s'élève à 3 134 699 €, hors coût d'actualisation au titre de la Campagne 2012. Après actualisation, ce coût s'élève à 3 177 555 €.

Le déstockage EDF s'élève à 2 980 500 euros (3 023 356 € en intégrant les 42 856 € au titre de l'actualisation des coûts EDF 2011), celui du déstockage du lac de Montbel de 78 250 €. Le coût prévisionnel de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (marché Eaucéa et convention Météo France) s'élève à 75 949 €.

Ce réalisé (hors actualisation des coûts EDF) représente 89 % de l'enveloppe prévisionnelle (89 % du stock mobilisé) répartis de la façon suivante entre les financeurs :

Réalisé provisoire au 23/01/2013	Montants (€)	Part AEAG	Part EDF	Part Sméag Calcul théorique
1- Convention avec EDF	2 980 500	2 235 375	149 025	596 100
2- Convention « Montbel »	78 250	58 688	Sans objet	19 563
3- Données et mise en œuvre	75 949	56 962	Sans objet	18 987
Total	3 134 699	2 351 025	149 025	634 650
	100 %	75 %	4,75 %	20,25 %

Le tableau ci-après donne le détail du coût des déstockages au titre de l'année 2012 en application de la convention avec EDF, selon les deux méthodes d'indemnisation.

Convention EDF du 17 mars 2008 (2008-2012)								
Détail du coût par la méthode tarifaire								
Ressource	Volume disponible (m ³)	Part fixe B	Volume mobilisé (en hm ³)		Coût unitaire	Part variable AX	Coût total (AX + B)	
IGLS	34 000 000	40 000,00 €	Tranche 12 à 20 hm ³ :	8 000 000	0,040 €	320 000,00 €		
		240 000,00 €	Tranche 20 à 35 hm ³ :	15 000 000	0,049 €	735 000,00 €		
		410 000,00 €	Tranche 35 à 46 hm ³ :	11 000 000	0,073 €	803 000,00 €		
Sous-totaux		690 000,00 €		34 000 000		1 858 000,00 €	2 548 000,00 €	
Détail du coût par la méthode du partage des charges								
Ressource	Volume disponible (m ³)	Part fixe B	Volume mobilisé (en hm ³)		Volume non mobilisé	Part variable	Coût total	
IGLS Pradières	12 000 000	150 000,00 €		12 000 000	0	150 000,00 €		
Lac d'O6	5 000 000	132 500,00 €	(au 17/10/2012)	0	5 000 000	0,00 €		
Sous-totaux		282 500,00 €		12 000 000		150 000,00 €	432 500,00 €	
Sous-total EDF	51 000 000	972 500,00 €		46 000 000			2 980 500,00 €	
							Avec actualisation des coûts :	3 023 356,00 €

Le tableau ci-dessous donne le détail du coût des déstockages au titre de l'année 2012 en application de la convention avec l'Institution de Montbel, soit **78 250 €**.

Convention Montbel du 11 septembre 2009 (2009-2012) : volume de 7 millions de m ³ non garantis							
Détail du coût							
Ressource	Volume disponible (m ³)	Part fixe B	Volume mobilisé (en hm ³)		Coût unitaire	Part variable AX	Coût total (AX + B)
	(au 14/09/12)		2 350 000,00				
7 000 000	3 300 000	27 725,30 €	Volume mobilisé (17/10/12) :	2 350 000,00	0,02150 €	50 525,00 €	
Sous-total Montbel		27 725,30 €		2 350 000		50 525,00 €	78 250,30 €

1.4 - La comparaison avec la moyenne des campagnes précédentes

Les modalités, les moyens et les objectifs ont beaucoup évolué depuis la création en 1993 du soutien d'étiage. Aussi, la comparaison avec les années précédentes est délicate. Sur le plan de la stratégie 2008 marque par exemple un tournant dans les objectifs de gestion stratégique pour une meilleure mobilisation du stock conventionné. Des objectifs complémentaires plus ambitieux ont été définis :

- tenir le DOE sur Toulouse, au lieu de 80 % du DOE,
- tenir le seuil d'alerte à Lamagistère en juillet-août,
- prendre plus de risque vis-à-vis d'une possible défaillance du stock avant le 31 octobre.

Le tableau de la page suivante présente les volumes mobilisés à des fins de soutien d'étiage pour deux périodes de référence : 1993-2012 (18 années effectives de soutien d'étiage car il n'y a pas eu d'opération en 1996 et 2002) et depuis 2008 (stratégie de gestion optimisée).

	Volume mobilisable (hm ³)	Volume mobilisé (hm ³)	Rapport entre les volumes déstockés et mobilisables	Répartition en %	
				Juillet Août	Septembre Octobre
Moyennes sur les 18 ans de déstockage effectif	53,0	29,3	55,2 %	49,7 %	50,9 %
Moyennes sur la période 2008-2012	53,8	44,1	81,9 %	46,0 %	54,0 %

Sur les dernières années, le volume mobilisé apparaît moins dépendant de la variabilité interannuelle de l'étiage, l'objectif de tenue du seuil d'alerte en juillet-août à Lamagistère permettant de mieux mobiliser les stocks en début de campagne (sans crainte d'un épuisement prématuré automnal de la ressource conventionnée).

II. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2013

Lors du comité syndical du 12 décembre 2012, je vous informais des éléments à prendre en compte quant aux perspectives de soutien d'étiage 2013 et au-delà :

- Les conventions de coopération conclues entre l'État, le Sméag, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Électricité de France et l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel sont échues.
- Suite à la saisine d'EDF par le Sméag, les dernières propositions financières d'EDF (du 18 septembre 2012) faisaient apparaître un coût en augmentation de + 35 % par rapport à la convention échue.
- Le ministère de l'écologie, sollicité depuis le 2 août 2012 par la Dreal de bassin et par l'AEAG pour une validation des méthodes de calcul, n'avait pas répondu - ce qui nous laissait dans l'incertitude quant à la date d'application de la nouvelle méthode et quant aux coûts prévisionnels 2013.

Depuis, les discussions avec EDF ont progressé. Deux groupes techniques du Comité de gestion du soutien d'étiage se sont déroulés les 19 décembre 2012 et 9 janvier 2013 et une rencontre, le 31 janvier 2013 sous l'égide de la Dreal Midi-Pyrénées, avec la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de l'écologie.

Le groupe technique du comité de gestion a permis d'avancer sur :

- les projets de conventions avec EDF et Montbel, tel que prévu en Comité de gestion plénier du 4 juillet 2012, avec des alternatives possibles fonctions, notamment, de la date de mise en application de la nouvelle méthode d'évaluation du préjudice énergétique,
- un projet d'avenant n°1 à la convention 2008-2012, pour la seule année 2013, le principe de cet avenant étant soumis à la réponse de la DGEC.

La rencontre avec la DGEC du ministère de l'écologie le 31 janvier 2013 a permis d'acter le principe de l'avenant n°1 à la convention de soutien d'étiage 2008-2012, compte tenu notamment :

- d'une application de la nouvelle méthode d'évaluation du préjudice différée à 2014,
- de la volonté de la DGEC de travailler sur une méthode nationale, applicable à toutes les concessions hydroélectriques, et faisant la synthèse entre les différentes méthodes de calcul des indemnités dues aux concessionnaires (partage des charges et préjudice énergétique).

Concernant nos accords avec EDF, je vous propose (voir en annexe au projet de délibération) la passation d'un avenant n°1 à la convention de coopération pluriannuelle (2008-2012) du 17 mars 2008 avec EDF, afin d'assurer la campagne 2013 de soutien d'étiage.

Cet avenant actualise les coûts liés aux ouvrages d'Oô et de Pradières (partage des charges) sur la base des propositions d'EDF de septembre 2012 (en cours de validation définitive par la Dreal Midi-Pyrénées sur le volume des travaux justifiant l'augmentation des charges partagées).

L'avenant reconduit les coûts 2008 sur la méthode dite du préjudice énergétique, maintient l'indexation annuelle maximale de 2 % (indexation prévue à la convention précédente), ainsi que le plan de financement initial : AEAG 75 % / Sméag 20 % / EDF 5 %.

Le tableau ci-dessous présente les coûts maxima prévisionnels :
Pour la branche Ariège (réserves « IGLS ») :

Tranche	Coûts			Coûts cumulés	
	mini	unitaire	maxi	mini	maxi
0 - 12 hm ³ (Pradières)	213 k€	Sans objet	426 k€		

12 - 20 hm ³	40 k€	4,0 c€/m ³	360 k€	253 k€	786 k€
20 - 35 hm ³	240 k€	4,9 c€/m ³	975 k€	493 k€	1 761 k€
35 - 46 hm ³	410 k€	7,3 c€/m ³	1 213 k€	903 k€	2 974 k€

Pour la branche Garonne (lac d'Oô) :

0 - 5 hm ³ (lac d'Oô)	139 k€	Sans objet	279 k€	1 042 k€	3 253 k€
-------------------------------------	--------	------------	--------	----------	----------

On notera que par rapports aux coûts totaux de la convention 2008-2012, hors indexation annuelle, l'augmentation est de **4,50 %** soit 3,253 € au lieu de 3,113 €.

Concernant notre accord avec l'Institution de Montbel, les discussions sont en cours, l'Institution devant se prononcer, fin mars 2013, sur la base de la proposition de convention transmise.

Sous réserves des décisions à intervenir, le projet de convention pourrait porter sur :

- une durée de six ans (2013-2018),
- un volume de 7 hm³ toujours non garantis sachant que si la sécurisation du remplissage de la retenue était effective, un avenant pourrait être signé,
- un montant maximal prévisionnel de 229 866 €, à confirmer mais qui constitue la base retenue au projet de budget 2013,
- un plan de financement inchangé : AEAG 75 % et Sméag 25 %.

Sans préjuger des décisions à intervenir, le coût prévisionnel de la campagne 2013 (hors indexation annuelle des coûts EDF) s'élève ainsi à 3 562 866 € répartis de la façon suivante :

Objet	Montant €	Part AEAG		Part EDF		Part Sméag	
		€	%	€	%	€	%
1- Convention avec EDF	3 253 000	2 439 750	75	162 650	5,0	650 600	20,0
2- Convention « Montbel »	229 866	172 400	75	Sans objet		57 467	25,0
3- Données et mise en œuvre	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25,0
Total	3 562 866	2 672 150	75	162 650	4,6	728 067	20,4

La participation du Sméag sera financée par les cotisations de 2013 des collectivités membres selon la clé de répartition interdépartementale des 23 juin 2004 et 14 janvier 2005.

Pour information, sur la base d'un premier appel à cotisation sur le soutien d'étiage de 609 389 €, tel que proposé au projet de budget, cette somme permet un déstockage de 46 millions de m³ : 2,5 hm³ sur Oô ; 3,5 hm³ sur Montbel et 40 hm³ sur les réserves IGLS. Ce volume permet d'assurer une campagne équivalente à la moyenne des cinq dernières années (2008-2012).

III. LES PERSPECTIVES POUR L'APRÈS 2013

Comme vu précédemment, si le projet de convention avec l'Institution de Montbel porterait sur la période 2013-2018 (à confirmer), l'avenant n°1 à la convention avec EDF (2008-2012) ne concerne que l'année 2013. Au-delà, un projet de convention avec EDF pour la période 2014-2018 a été préparé par le groupe technique du Comité de gestion d'étiage.

Ce projet devra être revu une fois connue la nouvelle méthode de calcul des indemnités dues aux concessionnaires hydroélectriques en cours d'établissement, au niveau national, par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de l'écologie.

Concernant le financement, à partir de 2014, le dispositif de soutien d'étiage intégrera l'instauration de la nouvelle redevance pour service rendu demandée par le Sméag. Celle-ci remplacera la majoration de la redevance pour prélèvement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, instaurée de 2008 à 2013 pour financer le soutien d'étiage.

Le tableau ci-dessous illustre la clé de financement prévisionnelle des dépenses pour 2014-2018.

Période concernée	Financiers		
	AEAG	Cotisation des collectivités membres	Sméag Redevance pour service rendu
2014-2018	Jusqu'à 50 % maxi	Jusqu'à 5 % maxi	Jusqu'à 60 % maxi

Le taux d'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne de 50 % correspond au taux maximal figurant à la délibération n°DL/CA/12-95 du Conseil d'administration de l'AEAG du 25 octobre 2012.

Le taux maximal de 60 % correspond au plafond maximal fixé par le Comité syndical le 16 mai 2012 quant à la part récupérable via la nouvelle redevance.

Le plan de financement le plus probable devrait être : AEAG 45 % et Sméag 55 % (50 % au titre du produit de la redevance et 5 % au titre des cotisations des collectivités au soutien d'étiage).

Il appartiendra au Comité syndical de fixer au moment du vote du budget 2014, les montants en dépenses, comme en recettes, ainsi que le prix au m³ du service rendu aux usagers par le dispositif de soutien d'étiage.

Trois éléments sont à prendre en considération :

- Le premier est l'instauration au 1^{er} janvier 2014 de la redevance pour service rendu du Sméag. Elle nécessite l'obtention d'une déclaration, par l'autorité préfectorale, de l'intérêt général des réalimentations de soutien d'étiage et de la récupération des ces coûts auprès des bénéficiaires. L'enquête publique est programmée par les services de l'État avant l'été 2013.
- Le second est la validation par le ministère de l'écologie de la nouvelle méthode de calcul des indemnités dues aux concessionnaires des ouvrages hydroélectriques.
- Le troisième est le contenu du plan d'actions du PGE Garonne-Ariège en révision, attendu pour le 1^{er} trimestre 2014 et qui confirmera les objectifs et le contenu du dispositif de soutien d'étiage pour la décennie à venir.

Face à certaines de ces échéances, j'ai sollicité, aux côtés du président de l'association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB) un rendez-vous avec la ministre de l'écologie.

En conclusion, je vous propose :

- **de prendre acte** du bilan technique et financier de la campagne 2012 de soutien d'étiage,
- **de décider** d'assurer au titre de l'année 2013 la responsabilité des opérations de soutien d'étiage de la Garonne en application des conventions à intervenir,
- **d'approuver** les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de coopération pluriannuelle (2008-2012) du 17 mars 2008 en vue de la mobilisation des réserves d'EDF pour le soutien d'étiage de la Garonne,
- **de me donner mandat** pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, en particulier les demandes de financement auprès de nos partenaires financiers, notamment l'Agence de l'eau,
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2013.

IV - RESSOURCE EN EAU

IV.2 - PGE Garonne-Ariège : Bilan de la Campagne de soutien d'étiage 2012 et perspectives 2013 et au-delà

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU ses délibérations des 3 février et 5 juillet 1993 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU ses délibérations n° 98-01/02 du 26 janvier 1998 et 02-12/03 du 19 décembre 2002 relatives au soutien d'étiage et à la ressource en eau ;

VU sa délibération n° 03-03/02-01 du 11 mars 2003 relative à l'indemnisation d'EDF au titre de l'année 2002 et portant règlement définitif de l'exécution financière de la convention de soutien d'étiage de la Garonne du 21 juillet 1993 ;

VU sa délibération n° 03-07/01 du 1^{er} juillet 2003 relative au bilan de dix ans de soutien d'étiage et à l'approbation de la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF et à la reconduction de la convention pluriannuelle partir du lac de Montbel sur la période 2003-2006 ;

VU sa délibération n° 04-06/02 du 23 juin 2004 relative au soutien d'étiage de la Garonne, à l'actualisation de la clé interdépartementale de répartition et à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF du 11 juillet 2003 ;

VU ses délibérations n° 05-01/01-01 et 05-03/03-02 du 14 janvier et du 16 mars 2005 et ses délibérations n° 06-01/03 et 06-12/01-01 des 25 janvier et 5 décembre 2006 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU ses délibérations n° 07-03/04-02 et n° 07-11/02 des 13 mars et 8 novembre 2007 et ses délibérations n° 09-03/03-02 et n° 09-08/01 des 24 mars et 18 août 2009 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU ses délibérations n° 10-02/02-09 du 10 septembre 2010 et n° 11-02/02-07 du 17 février 2011 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU sa délibérations n° 12-03/03-06 du 20 mars 2012 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL

PREND ACTE du bilan technique et financier de la campagne 2012 de soutien d'étiage,

DÉCIDE d'assurer au titre de l'année 2013 la responsabilité des opérations de soutien d'étiage de la Garonne en application des conventions à intervenir,

APPROUVE les termes du projet d'avenant n° 1 à la convention de coopération pluriannuelle (2008-2012) du 17 mars 2008 en vue de la mobilisation des réserves d'EDF pour le soutien d'étiage de la Garonne, annexé à la présente délibération,

DONNE MANDAT à son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, en particulier les demandes de financement auprès de nos partenaires financiers, notamment l'Agence de l'eau,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2013.

ANNEXE AU PROJET DE DÉLIBÉRATION

D13-004V2 Projet d'avenant n° 1

**PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE
« GARONNE ARIÈGE »**

Deuxième phase de mise en œuvre

Projet V2

**CONVENTION DE COOPÉRATION
PLURIANNUELLE (2008 - 2012)
du 17 mars 2008**

PROJET D'AVENANT N° 1

EN VUE DE LA MOBILISATION DES RESERVES E.D.F.

pour le soutien d'étiage de la Garonne entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2013

CONCLU LE **2013** ENTRE,

LE SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE,

ÉLECTRICITE DE FRANCE,

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE,

ET L'ÉTAT

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag),

Établissement public administratif,

ayant son siège social en l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées à 31077 TOULOUSE : 22 avenue du Maréchal Juin, représenté par monsieur **Jacques BILIRIT**, son président, agissant en vertu de la délibération du comité syndical n° D12-XX/XX du 13 mars 2013, ci-après désigné par « le Sméag »,

d'une première part,

Électricité de France (EDF),

Société anonyme au capital social de 8 129 000 000 (huit milliards cent vingt-neuf millions) d'euros, dont le siège social est situé au 22 - 30 avenue de Wagram à Paris (75008) France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, faisant élection de domicile au 8 rue Claude-Marie Perroud 31096 TOULOUSE CEDEX 1, et représenté par monsieur **Alain BEAUDOUX**, directeur de l'unité de production Sud-Ouest, ci-après désigné par « EDF »,

d'une deuxième part,

et,

L'Agence de l'eau Adour-Garonne,

Établissement public administratif,

ayant son siège social à 31078 TOULOUSE : 90, rue du Férétra, représenté par monsieur **Bruno CINOTTI**, son directeur par intérim,

ci-après désigné par « l'Agence de l'eau »,

d'une troisième part,

et,

L'État,

Représenté par monsieur **Henry-Michel COMET**, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne, ci-après désigné par « l'État »,

d'une quatrième part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE : Conditions de mise en œuvre de la campagne 2013 de soutien d'étiage

La convention de coopération pluriannuelle (2008-2012) du 17 mars 2008 en vue de la mobilisation des réserves d'EDF pour le soutien d'étiage de la Garonne est prorogée d'une année afin d'assurer la campagne 2013 de soutien d'étiage.

Seuls sont actualisés les coûts relevant de la méthode dite du « Partage des charges » (volumes d'Oô et de Pradières). Le tableau ci-dessous annule et remplace ceux figurant aux § 3.4 et à l'article 5 de la convention du 17 mars 2008.

Pour la branche Ariège (réserves « IGLS ») :

Tranche	Coûts			Coûts cumulés	
	mini	unitaire	maxi	mini	maxi
0 - 12 hm ³ (Pradières)	213 k€	Sans objet	426 k€		
12 - 20 hm ³	40 k€	4,0 c€/m ³	360 k€	253 k€	786 k€
20 - 35 hm ³	240 k€	4,9 c€/m ³	975 k€	493 k€	1 761 k€
35 - 46 hm ³	410 k€	7,3 c€/m ³	1 213 k€	903 k€	2 974 k€

Pour la branche Garonne (lac d'Oô) :

0 - 5 hm ³ (lac d'Oô)	139 k€	Sans objet	279 k€	1 042 k€	3 253 k€
-------------------------------------	--------	------------	--------	----------	----------

La clé de financement reste la suivante : Sméag : 20 %, Agence de l'eau : 75 %, EDF : 5 %. Le montant annuel de l'indemnisation, calculé à partir des formules de référence de la précédente convention au titre du préjudice énergétique, reste indexé sur la base du pouvoir d'achat de l'euro évalué par l'Insee et plafonné à une augmentation de 2 % par an.

Fait à Toulouse, le 2013

Pour l'État,

Pour le Sméag,

Le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne, Henry-Michel COMET

Le président,
Jacques BILIRIT

Pour Électricité de France,

Pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne,

Le directeur de l'Unité de production Sud Ouest,
Alain BEAUDOUX

Le directeur par intérim,
Bruno CINOTTI

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V. - ACTIONS

V.1.1 - PGE Garonne-Ariège : mise en œuvre, révision et récupération des coûts

V.1.2 - PGE Garonne-Ariège : Soutien d'étiage 2013

V.1.3 - Crue et inondations

V.1.4 - Paysages et territoires

V.1.5 - Berges et zones humides

V.1.6 - Natura 2000

V.1.7 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau

V.1.8 - SAGE « Vallée de la Garonne »

V.1.9 - Actions transfrontalières

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.1 - PGE Garonne-Ariège : mise en œuvre, révision et récupération des coûts

RAPPORT

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATÉGIQUE

Axe n° 2 : Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource

OBJECTIF N°1 ACTIONS DU PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE GARONNE-ARIÈGE

- Action n° 18 : Mettre en place la contribution directe des bénéficiaires du soutien d'étiage

- Objectif :

Intéresser au financement du dispositif de soutien d'étiage les usagers-bénéficiaires des actions mises en œuvre dans le cadre du PGE Garonne-Ariège. Cibles : les bénéficiaires directs et indirects, privés ou institutionnels. À terme faire évoluer le financement public (subvention et cotisations) de 95 à 25 % (objectif PGE), la part du Sméag *via* les cotisations étant réduite, remplacée par le produit de la redevance pour service rendu instaurée au 1^{er} janvier 2014. Ce mécanisme remplace la redevance additionnelle pour prélèvement de l'AEAG mise en place pour la période 2008-2013.

- Action n° 19 : Mettre en œuvre et évaluer le PGE Garonne-Ariège

- Objectif :

Garantir le respect des DOE au sens du Sdage avec les outils du PGE et poursuivre l'animation et le suivi du PGE par la mise en œuvre des mesures dépendant du Sméag.

- Action n° 20 : Développer la co-construction lors de la révision du PGE

- Objectif :

Favoriser l'implication accrue des acteurs de différentes catégories lors de la révision du PGE et dans sa mise en œuvre et expérimenter la co-construction. Différentes catégories d'acteurs sont visés par cette action : les collectivités territoriales et leurs groupements, les usagers de la ressource en eau, les organisations professionnelles et associations et enfin l'État et ses établissements publics.

HISTORIQUE

Mise en place de la contribution des bénéficiaires du soutien d'étiage (redevance pour service rendu) :

La DCE, le Sdage et le PGE affichent le principe d'une récupération des coûts relevant de la gestion de l'eau auprès des usagers-bénéficiaires.

Il s'agit d'instaurer au 1^{er} janvier 2014 une redevance pour service rendu, après enquête publique, et d'obtenir une déclaration de l'intérêt général (DIG) du dispositif de soutien d'étiage et de la récupération des coûts (article L.211-7 du Code de l'environnement). En effet, les modalités actuelles de financement du soutien d'étiage seront échues fin 2013. Le comité syndical du 24 mars 2009 a délibéré pour s'engager dans cette démarche complexe et difficile à mettre en œuvre, s'agissant d'une 1^{re} en France, compte tenu du type de ressource en eau mobilisé. Le cadre de la demande de DIG a été fixé par le comité syndical le 16 mai 2012.

Mise en œuvre et révision du PGE :

Le PGE Garonne-Ariège, validé en 2004, entre dans sa 10^e année de mise en œuvre (2013). Le 28 mai 2009, le préfet coordonnateur de bassin a donné son accord pour l'engagement formel des travaux de révision du PGE avec comme objectif de disposer d'un protocole révisé fin 2012. Cette révision, animée par le Sméag, a débuté en février 2011 et s'effectue dans le cadre de la commission de concertation et de suivi du PGE (commission « plénière ») à une échelle interrégionale. Elle intègre les nouvelles orientations et dispositions du Sdage 2010-2015. Jusqu'à l'adoption du nouveau protocole, le PGE actuel, validé en 2004, s'applique et fait l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation. Remarque : les travaux de révision du PGE sont actuellement en suspens, dans l'attente de la conclusion de travaux conduits par l'AEAG, non finalisés à ce stade mais nécessaires pour l'élaboration des nouveaux scénarios du PGE (détails ci-après).

CONTENU DE L'ACTION

Bilan 2012 :

Mise en place de la redevance pour service rendu :

- Mise en œuvre du programme et fixation du cadre de la demande de DIG (délibérations du 16 mai 2012).
- Établissement, dans le cadre du secrétariat technique et administratif (STA) du PGE, en concertation avec les collectivités membres et les usagers redevables, du contenu du dossier d'enquête publique (ouverture prévue au 1^{er} semestre 2013).
- Définition (délibération du 18 juillet 2012) et mise en œuvre de la concertation préalable à l'enquête publique auprès des usagers redevables (du 21 juin 2012 au 23 janvier 2013).

Mise en œuvre et révision du PGE :

Le Sméag est à la fois animateur et co-maître d'ouvrage, aux côtés de l'État, du PGE en cours et de sa révision. Pour cela, il organise, pilote et coordonne les réunions de la commission de concertation et de suivi du PGE (commission « plénière »), de ses sous-commissions géographiques, des groupes d'acteurs (chevilles ouvrières de la révision).

Il mobilise les moyens nécessaires en interne et en externe, coordonne l'action des différents intervenants, renseigne les indicateurs, veille au respect du programme, établit des rapports et bilans et met à jour régulièrement le site internet dédié à la révision du PGE créé en février 2011¹⁰. Celui-ci est accessible depuis la page d'accueil du site du Sméag et met à disposition des participants les informations et documents utiles à la construction du nouveau protocole de PGE.

¹⁰ URL du site dédié aux travaux de révision du PGE : <https://sites.google.com/site/etiagegaronneariege/home>

- Suivi annuel de la mise en œuvre du PGE sur toutes les thématiques (renseignement des indicateurs et des tableaux de bord...) et préparation du 4^e rapport de suivi biennal 2010-2011.
- 1^{er} semestre 2012 : Achèvement des phases 1 et 2 de la révision (construction collective de l'état des lieux et du diagnostic révisé) ; suite aux travaux d'acteurs en 2011, le Sméag propose aux sous-commissions géographiques du PGE (Garonne amont, Bassin de l'Ariège et Garonne aval) des 6, 14 et 15 février 2012, puis à la commission plénière pour validation (13 mars 2012) un projet d'état des lieux et de diagnostic.
- Amendement du projet d'état des lieux et de diagnostic avec les observations formulées par les membres de la Commission plénière jusqu'en juillet 2012 (la version la plus récente du document datée du 3 août 2012 a été diffusée et mise en ligne sur la page d'accueil du site internet dédié à la révision du PGE ; l'état des lieux et le diagnostic sont validés ; ils seront présentés aux acteurs avant l'issue des travaux de révision, après intégration des données les plus récentes connues.
- Préparation de la modélisation pour les phases 3 et 4 de la révision du PGE (élaboration des nouveaux scénarios du PGE et plan d'actions) ; actualisation des modèles (hydrologiques et économiques) et tests de modélisation par le Sméag (et prestataires : Eaucéa sur les usages préleveurs, JLR Conseil et Diataé sur les volets socio-économique et agricole, BRGM sur l'hydrogéologie).
- Septembre 2012 : lancement de la phase 3 de la révision avec les acteurs ; les 3 premières réunions de travail thématiques d'élaboration des scénarios ont eu lieu les 4, 5 et 6 septembre 2012 rassemblant au total 52 participants représentant 34 structures (12 collectivités / 12 usagers-associations / 10 services de l'État et établissements publics) ; les travaux de révision du PGE sont en suspens, dans l'attente des conclusions de travaux conduits par l'Agence de l'eau, non finalisés à ce stade, mais déterminants pour l'élaboration des nouveaux scénarios du PGE (études menées par l'AEAG de faisabilité de la création de retenues sur le bassin de la Garonne - sites alternatifs ou complémentaires au réservoir de Charlas - et étude prospective « Garonne 2050 »).

Perspectives 2013 :

Mise en place de la redevance pour service rendu :

Le dossier de demande de DIG doit être transmis aux cinq préfets des départements concernés en février 2013 pour la désignation d'une commission d'enquête publique dont l'ouverture est prévue avant l'été 2013 *a priori* sur le territoire de 282 communes et pour une durée minimale d'un mois.

L'arrêté préfectoral instaurant la redevance est attendu pour le 4^e trimestre 2013 pour une instauration de la redevance au 1^{er} janvier 2014, permettant de financer la campagne 2014 de soutien d'étiage.

Le bilan de la concertation préalable est examiné au point IV.1 de l'ordre du jour.

Mise en œuvre et révision du PGE :

Les phases n°3 et 4 du PGE (nouveaux scénarios et plan d'actions) sont prévues en 2013, jusqu'à la validation du projet de protocole révisé par la commission plénière du PGE, pour une transmission au Préfet coordonnateur de bassin.

Pour la phase 3 (élaboration des nouveaux scénarios), il est prévu un travail par thématique puis une mise en commun.

Les thématiques abordées sont « démographie, eau potable, usages non consommateurs et débits », « énergie, industrie et hydroélectricité » et « Agriculture ». À partir de l'identification par les acteurs des perspectives connues quant à l'évolution des usages de l'eau, des scénarios thématiques, argumentés, sont à élaborer collectivement avec des indicateurs de suivi.

En phase 3, les scénarios thématiques sont simulés et comparés pour envisager leur effet sur les étiages et les activités en Garonne à horizon 2025 (considérant 10 ans de mise en œuvre pour le PGE révisé). Le résultat des premières modélisations suite aux réunions thématiques de septembre 2012 sera présenté aux participants lors des prochaines réunions de travail.

La phase 4 de la révision du PGE consistera à combiner les scénarios pour aboutir à un seul plan d'actions. Une évaluation économique sociale et environnementale est prévue sur le plan d'actions final issu de la combinaison des scénarios. Le travail pour la phase 4 est envisagé par groupe géographique, à l'instar des travaux en phases 1 et 2.

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

Modalités :

Mise en place de la contribution directe des usagers bénéficiaires :

Le Sméag intervient en régie (33 % d'un temps plein) et fait appel, en tant que de besoin, à des prestataires extérieurs (cabinets juridique et de conseil sur des démarches similaires).

Mise en œuvre et révision du PGE (2013) :

Le Sméag intervient à la fois en régie (1 équivalent temps plein réparti entre 2 chargés de missions) et avec l'appui de prestataires extérieurs (BRGM, Diataé, Eaucéa, JLR Conseil, Scénario-Interactif).

Plan de financement prévisionnel :

Mise en place de la contribution directe des usagers :

- Crédits déjà inscrits : 110 000 € financés à 80 %.
- Une inscription budgétaire complémentaire de 77 888 € sur l'exercice budgétaire 2013 est nécessaire pour finaliser l'opération en 2013 : assistance et conseil juridique (avant, pendant et après l'enquête publique), finalisation et édition des dossiers d'enquête, prise en charges des annonces légales et frais d'enquête, établissement et consolidation de la base de données des redevables, définition et finalisation des modalités de tarification et de recouvrement). Cette inscription complémentaire concerne également le lot « socio-économique » du PGE en révision.

L'opération fait l'objet d'un financement à hauteur de 80 % (50 % AEAG, 30 % Feder) pour les prestations et l'animation en régie.

Mise en œuvre et révision du PGE :

- Crédits inscrits depuis le début de l'opération : 150 000 €.
- Une inscription budgétaire complémentaire de 20 118 € sur l'exercice budgétaire de 2013 s'avère nécessaire afin de mener la révision du PGE à son terme.

L'opération fait l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 80 % (50 % AEAG, 30 % Feder) pour les prestations et l'animation.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.1 - PGE Garonne-Ariège : mise en œuvre, révision et récupération des coûts

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération n°09-03/03-01 du 24 mars 2009, confirmant la décision du Sméag dans la procédure de révision du Plan de gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège, et dans la définition du mécanisme de récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage et du PGE ;

VU la délibération n°D10-02/02-08 du 23 février 2010, relative aux crédits d'études nécessaires à la poursuite du processus de révision du PGE Garonne-Ariège ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE d'inscrire au budget 2013 les crédits suivants nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège :

- 77 888 € en assistance à la maîtrise d'ouvrage et prestations de service au titre de la « Récupération des coûts » et du volet socio-économique,
- 20 118 € en assistance à la maîtrise d'ouvrage et prestations de service au titre du suivi et de « la révision du PGE Garonne-Ariège ».

MANDATE son président pour formaliser tous les actes en relation avec cette opération et pour solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau et de l'Europe au titre du Feder.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011, au compte 617-60 « PGE - suivi et révision » et au compte 617-62 « PGE - récupération des coûts », du budget principal du Sméag.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.2 - PGE Garonne-Ariège : Soutien d'étiage 2013

RAPPORT

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATÉGIQUE

Axe n° 2 : Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource

OBJECTIF N°1 ACTION DU PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE GARONNE-ARIÈGE

- Action n° 17 : Mettre en œuvre et évaluer les opérations annuelles de soutien d'étiage

- Objectif :

Contribuer, par les réalimentations de soutien d'étiage, au respect des valeurs seuils de débit instaurées en Garonne par le Sdage (quatre points nodaux et quatre seuils : DOE, Alerte, Alerte renforcée, DCR).

Valoriser la donnée qualitative disponible à des fins de soutien d'étiage.

Augmenter la mobilisation, à un coût économiquement acceptable, des réserves existantes.

HISTORIQUE

Depuis 1993, puis dans le cadre du PGE Garonne-Ariège, le Sméag assure la responsabilité annuelle du soutien d'étiage de la Garonne entre la mi-juin et la fin octobre. Il s'agit de mettre en œuvre, au titre de 2013, les conventions de coopération à intervenir entre le Sméag, le Préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne et l'Agence de l'eau Adour-Garonne : l'avenant n°1 (projet à l'approbation du Comité syndical) à la convention 2008-2012 du 17/03/2008 avec EDF et le nouvel accord pour la période 2013-2018, en cours d'établissement, avec l'Institution de Montbel (fera l'objet d'une approbation lors d'une prochaine séance).

CONTENU DE L'ACTION

Bilan 2012 (rapport spécifique sur le soutien d'étiage en séance) :

- Validation et diffusion du bilan de la campagne 2011 en mars 2012.
- Préparation de la campagne 2012.
- Mise en œuvre opérationnelle de la campagne 2012, du 15 juin au 31 octobre 2012, avec l'organisation et la participation aux différentes instances de concertation et d'information des partenaires de la convention (comités de gestion des 6 avril et 4 juillet 2012) et du public *via* notamment un tableau de bord du suivi des étiages sur le site Internet du Sméag.

Le bilan technique et financier de l'opération est détaillé au rapport spécifique en séance et fera l'objet d'une présentation en comité de gestion.

Grâce aux 48,4 millions de m³ déstockés (2^e rang sur 18 ans) dont 46 hm³ depuis les réserves « IGLS » et 2,4 hm³ depuis le lac de Montbel, pour 3 134 699 € (au 23/01/2013), soit la 5^e année consécutive la plus coûteuse, les seuils d'alerte et d'alerte renforcée ont été évités durablement à Portet-sur-Garonne et à Lamagistère, sans toutefois éviter le classement de 2012 en année déficitaire au sens du Sdage.

Malgré une hydrologie naturelle extrêmement déficitaire, la diminution des déficits par rapport au DOE ont été de 46 et 27 % à Portet et Lamagistère. Les jours sous le seuil d'alerte renforcée ont été totalement évités à Portet et Lamagistère, et ceux sous l'alerte évités à 66 et 16 % à Portet et Lamagistère.

Après des débits de printemps médians, l'hydrologie de la mi-juillet à la mi-octobre (malgré le soutien d'étiage) a été très fortement déficitaire, atteignant même les plus bas niveaux des 30 à 50 dernières années : à Lamagistère du 14 au 23 août seulement 59 m³/s mesurés alors que l'objectif est de 85 m³/s et l'alerte à 68 m³/s. À Toulouse, sans le soutien d'étiage, les débits auraient avoisiné le seuil de crise de 27 m³/s du 16 au 25 août (interdiction totale des usagers et activités non prioritaires) avec seulement 30,4 m³/s (38,5 m³/s avec le soutien d'étiage, l'alerte étant à 41 m³/s). Les premières pluies et neige de la mi-octobre ont sorti précocement la Garonne de ses étiages.

Perspectives 2013 (rapport spécifique sur le soutien d'étiage en séance) :

La campagne 2013 de soutien d'étiage s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase de mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège qui a débuté en 2007. Le dispositif 2013 avec Électricité de France est reconduit au titre de 2013 (augmentation de 4,5 %) par avenant n°1 à l'accord du 17 mars 2008 (rapport et délibération spécifique en séance). Le dispositif mis en œuvre depuis le lac de Montbel est en cours de négociation pour la période 2013-2018. La stratégie de gestion, comme chaque année, sera débattue et arrêtée en Comité de gestion du soutien d'étiage au mois de juin, lorsque que nous connaissons la situation hydrologique prévisible de l'année.

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMÉAG

Modalités :

- Régie (40 % d'un temps plein) pour la préparation, la conduite, le bilan-évaluation de l'opération et la négociation des conventions à compter de l'année 2013 et au-delà.
- Prestations de services (assistance à la mise en œuvre, prestations météorologiques, achats de données, reprographie...).

Plan de financement prévisionnel :

Pour la convention principale avec EDF : AEAG 75 %, EDF 5 %. Sur les 75% de l'Agence de l'eau, 30 % proviennent de la majoration de la redevance auprès des usagers bénéficiant du soutien d'étiage (agriculteurs 13 % ; EDF (Golfech) 9 % ; AEP 6 % ; autres industriels 2 %)

Pour la convention avec l'Institution Montbel et l'AMO : 75 % AEAG et 25 % Sméag

Pour l'animation (globalisée avec le PGE) : 50 % AEAG (plafonné), 30 % Feder, 20 s% Sméag

La participation du Sméag correspondant à la mobilisation de l'intégralité des volumes souscrits dans les conventions, financée par les cotisations des collectivités membres, selon la clé de répartition interdépartementale « ressource en eau » des 23 juin 2004 et 14 janvier 2005. Sur la base d'un 1^{er} appel à cotisation sur le soutien d'étiage de 609 389 €, tel que proposé au projet de budget, cette somme permet un déstockage de 46 millions de m³ : 2,5 hm³ sur Oô ; 3,5 hm³ sur Montbel et 40 hm³ sur les réserves IGLS. Ce volume permet d'assurer une campagne équivalente à la moyenne des cinq dernières années (2008-2012).

Le coût prévisionnel (hors indexation) s'élèverait ainsi à 3 562 866 € répartis de la façon suivante :

Coûts prévisionnels	Volume disponible (hm ³)	Coût total minimal (€)	Coût total maximal (€)
1- Au titre de l'avenant n° 1 à la convention 2008-2012 avec EDF du 17 mars 2008 :			
Réserves dites IGLS	mi-juin 34	690 000	2 548 000
Pradières	mi-juin 12	213 000	426 000
Lac d'Oô	mi-août 5	139 000	279 000
Sous-total « EDF » :	Garantis 51	972 500	3 253 000
2- Au titre du projet de convention « Montbel » 2013-2018 en négociation :			
Sous-total « Montbel »	mi-sept. non garantis 7	82 586	229 866
Total « Ressource » :	58	972 500	3 482 866
3- Au titre de l'assistance à la mise en œuvre (maîtrise d'œuvre, données météo,...) :			
Sous-total « données et mise en œuvre » :			80 000
Coût total maximal de la campagne 2013 :			3 562 866

Sans préjuger des décisions à intervenir, le coût prévisionnel de la campagne 2013 (hors indexation annuelle des coûts EDF) s'élève ainsi à 3 562 866 € répartis de la façon suivante :

Objet	Montant €	Part AEAG		Part EDF		Part Sméag	
		€	%	€	%	€	%
1- Convention avec EDF	3 253 000	2 439 750	75	162 650	5,0	650 600	20,0
2- Projet de convention « Montbel »	229 866	172 400	75	Sans objet		57 467	25,0
3- Données et mise en œuvre	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25,0
Total	3 562 866	2 672 150	75	162 650	4,6	728 067	20,4

La participation du Sméag sera financée par les cotisations de 2013 des collectivités. Sur la base d'un 1^{er} appel à cotisation sur le soutien d'étiage de 609 389 €, tel que proposé au projet de budget, cette somme permet un déstockage de 46 millions de m³ sur la base de la répartition prévisionnelle suivante :

2,5 hm³ sur Oô ; 3,5 hm³ sur Montbel et 40 hm³ sur les réserves IGLS.

Ce volume permet d'assurer une campagne équivalente à la moyenne des cinq dernières années (2008-2012).

La délibération est votée au point IV.2 de l'ordre du jour.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.3 - Crue et inondations

RAPPORT

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 3 Vivre avec les crues de la Garonne

OBJECTIF N°1 PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE DE LA GARONNE

Action n°21 Réaliser une synthèse sur la dynamique fluviale de la Garonne

Action n°23 Favoriser la réalisation de chantiers de restauration de la dynamique fluviale de la Garonne

- Objectifs :

- Proposer une ébauche de « l'espace fluvial » à partir des données existantes et des actions à engager par tronçons cohérents.
- Démontrer les interventions possibles et consolider les connaissances acquises, impliquer les acteurs locaux, favoriser la réalisation des actions extérieures.

Objectif n°2 Gérer les risques d'inondation

Action n°25 Etat des lieux des risques d'inondation à l'échelle de la Garonne

- Objectifs :

- Volet 1 : Restituer une vision d'ensemble des inondations (fonctionnement et enjeux), évaluer les modalités d'implication du SMEAG sur ce thème, acquérir des connaissances permettant au SMEAG de se positionner sur la mise en œuvre de la directive européenne Inondations.
- Volet 2 : Elaborer une stratégie de gestion des digues en appui aux gestionnaires d'ouvrages. Première approche engagée sur les digues de Gironde.

HISTORIQUE

- En matière de dynamique fluviale :

Le SMEAG est régulièrement sollicité pour formuler des avis sur des projets d'aménagement. Il s'appuie sur le schéma directeur d'entretien du lit et des berges pour assurer la cohérence des projets avec les enjeux de la Garonne (continuum amont - aval, qualité des milieux, mise en valeur du fleuve). Il a réalisé des chantiers de restauration à Fos et Arlos (2007) et à Gensac (2008).

La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau nécessite de mieux connaître les mécanismes qui interviennent dans le façonnement du lit, celui-ci déterminant l'ensemble de la vie du cours d'eau. Le suivi du chantier de Gensac s'est déroulé sur 4 ans (2008 - 2011).

- En matière d'inondations :

Le SMEAG a élaboré le schéma de protection contre les crues de la Garonne en 1989. En 1998, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'entretien du lit et des berges, il a réalisé une cartographie et un diagnostic des digues en Lot-et-Garonne.

En 2009, constatant les difficultés rencontrées par les gestionnaires d'ouvrages en Gironde, le Sméag a engagé une pré-étude destinée à faire le bilan des connaissances existantes et à élaborer le cahier des charges des études complémentaires nécessaires. L'objectif est d'aboutir à une stratégie de gestion qui servira de cadre aux actions futures de prévention et de protection et aidera les gestionnaires de digues à remplir leurs obligations réglementaires. La pré-étude a été achevée en novembre 2010. Elle a conclu à l'intérêt d'inscrire la suite de la démarche dans un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) approuvé en décembre 2011.

CONTENU DE L'ACTION

Bilan 2012 :

- En matière de dynamique fluviale :

Concernant le chantier pilote de Gensac/Garonne, il était proposé de réaliser une diffusion du bilan du suivi 2008 - 2011 ainsi que la réalisation d'un suivi sur 2013 (cf. fiche 5).

- En matière d'inondations :

- Les dossiers de demande de financement du dossier PAPI auprès de l'Etat (Fonds Barnier, programme de prévention des risques du Ministère de l'Ecologie), des collectivités et des crédits européens (FEDER) ont été acceptés fin juin 2012, suite à la modification du plan de financement. Le marché public pour les études a été lancé en appel d'offre ouvert fin juillet 2012. Ce marché a été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offre du Sméag le 31 octobre 2012. Le marché a été relancé début de l'année 2013, en procédure négociée avec publicité préalable. Sur avis du prestataire chargé de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, le coût du programme serait à réévaluer.
- L'analyse réalisée par le Sméag en régie, des responsabilités juridiques concernant les inondations, a été suivie par la mise en place d'un cahier des charges pour la réalisation d'une expertise juridique « Etude juridique sur les responsabilités respectives des acteurs institutionnels, publics et privés dans la gestion des risques d'inondation » pour accompagner le positionnement du Sméag en mettant en perspective les responsabilités ainsi engagées. Le marché a été lancé fin juillet, le Cabinet d'avocats SARTORIO à Paris a été mandaté sur le sujet.
- Stratégies locales : lors des séances des 12 et 19 décembre 2012, le Comité syndical du Sméag s'est positionné par le biais d'une motion indiquant à l'Etat, la volonté du Sméag d'être associé à la procédure et aux réflexions préalables pour la mise en œuvre de la directive dite « Directive inondation » du 23 octobre 2007.
Aussi, il demande au Préfet de lui apporter des précisions sur les attendus de l'élaboration, sur l'articulation avec l'élaboration des PGRI, l'opposabilité et le financement des stratégies locales.

Perspectives 2013 :

- En matière de dynamique fluviale :

Cf. fiche 10 : mise en place du programme Sud'eau 2 sur Garonne amont axé sur la restauration de l'état physique de la Garonne.

- En matière d'inondations :

L'expertise juridique « Etude juridique sur les responsabilités respectives des acteurs institutionnels, publics et privés dans la gestion des risques d'inondation » fera l'objet d'un comité de pilotage associant les services des collectivités membres, et d'un rendu en bureau ou comité syndical.

Afin d'accompagner et l'élaboration du programme d'études du PAPI Garonne girondine dont l'achèvement est programmé en janvier 2015, une animation spécifique est prévue auprès des collectivités concernées pour informer et coordonner au mieux les études et les actions en cours. Au minimum un comité de pilotage sera organisé au démarrage des études, ainsi que plusieurs comités techniques réunissant les parties prenantes.

Le Sméag aura à définir son positionnement sur les sujet des stratégies locales en considérant notamment les réponses de l'Etat aux questions posées dans la motion du comité syndical de décembre 2012, les éléments de l'expertise juridique et l'élaboration du volet inondations du SAGE « Vallée de la Garonne ».

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

Modalités :

Animation en régie : chargé de mission à 30%.

Cela concerne :

- Le Projet PAPI : suivi des études (prestataires), des collectivités concernées, participation à la coordination des 3 PAPI engagés sur la Gironde.
- L'étude juridique : suivi du prestataire, validation et mise en valeur des analyses.
- Une 1^o approche sur les stratégies locales : collaboration avec les services de l'Etat et les collectivités concernées.

Plan de financement prévisionnel :

- PAPI de la Garonne girondine :

- 2013 - 2014 : coût total programmé initialement à 605 436 € TTC.
- Réévaluation du programme de (+) 120 000 € TTC.
- Inscription budgétaire 2013 : 77 546 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.3 - Crue et inondations

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération n° D09-03/04-02 en date du 24 mars 2009 approuvant la maîtrise d'ouvrage de l'étude sur les digues de la Garonne en Gironde ;

VU les conclusions de l'étude préliminaire définissant le cahier des charges des différents volets de l'étude (1- étude hydraulique, 2- relevés topographiques et bathymétriques, 3- étude géotechnique des digues, 4- étude des solutions administratives, juridiques et financières) et les montants financiers ;

VU la délibération n° D11-02/02-08 en date du 17 février 2011 approuvant la poursuite du programme d'études sur les risques d'inondations de la Garonne girondine dans le cadre d'un PAPI ;

VU l'avis de la Commission mixte nationale sur les inondations du 13 décembre 2011 approuvant le dossier de candidature pour un PAPI d'intention sur la Garonne en Gironde ;

VU les modifications apportées au programme d'études pour répondre aux observations de la commission mixte nationale sur les inondations ;

VU la délibération n°D12-03/03-07 ayant pour objet le Programme d'actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne en Gironde ;

VU la délibération n°D12-05/10-01 ayant pour objet la modification du plan de financement du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne en Gironde ;

VU les remarques formulées dans le cadre de l'instruction du dossier auprès du FEDER Aquitaine ;

VU la convention Etat/SMEAG signée le 20 août 2012 par le Préfet de la Gironde ;

VU la délibération n°D12/07-04 ayant pour objet la modification du plan de financement du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne en Gironde ;

CONSIDÉRANT que la procédure de consultation des entreprises engagée le 28 juillet 2012 en appel d'offres ouvert a été déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offre le 31 octobre 2012 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la maîtrise d'ouvrage des études du PAPI de la Garonne girondine,

RAPPELLE que le plan de financement prévisionnel a été défini par la délibération n° D12/07-04 du 18 juillet 2012.

DIT que les crédits d'études nécessaires à la poursuite de la maîtrise d'ouvrage d'études du PAPI de la Garonne girondine initialement estimés à 530 000 € TTC doivent être portés à 650 000 € TTC.

DÉCIDE d'une autorisation de programme à cette hauteur en prévoyant les crédits de paiement de la manière suivante :

Exercice 2013 : 451 493 € (373 947 € de restes à réaliser et 77 546 € de crédits nouveaux).

Exercice 2014 : 198 507 € TTC.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération et pour solliciter les aides financières auprès des différents financeurs (Europe - Etat - Collectivités).

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.4 - Paysages et territoires

RAPPORT

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°1 ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PAYSAGES DE GARONNE

- Action n°2 Paysages et territoires de Garonne

- Objectifs :

- Améliorer la prise en compte de la Garonne dans le développement local (dans les projets, dans les documents de planification SCoT, PLU, Agenda 21...)
- Renforcer l'ancrage territorial auprès des collectivités influant sur le fleuve (maîtres d'ouvrages potentiels).
- Viser une intégration plus forte des agglomérations dans les orientations du Sméag et à terme, adhésion au Sméag.

HISTORIQUE

- 2006-2007 : participation à l'élaboration du Plan Garonne interrégional (2007-2013, Sméag secrétaire technique) et engagement par le Sméag de l'étude paysagère du Plan Garonne (volet culturel et paysager du Plan Garonne).
- 2007 : élaboration et diffusion aux acteurs du Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne (SDE)
- Juillet 2009 : signature officielle de la convention interrégionale du Plan Garonne, puis diffusion de l'étude paysagère du Plan Garonne avec appel à candidatures du Sméag auprès des collectivités riveraines pour participer au programme d'études pilotes territoriales Paysages de Garonne (prolongement de l'étude menée à l'échelle de la vallée (délibérations D08-02/04-05, D09-03/04-05, D10-02/02-1).
- Orientation E du SDAGE Adour-Garonne (2010- 2015) « privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire » ; Plan Garonne ; animation des outils cadres (Schéma Directeur lit et berges SDE et des zones humides, DOCOB Natura 2000...).

CONTENU DE L'ACTION

Bilan 2012 :

1/ Animation territoriale lié au programme d'études pilotes Paysages Garonne :

Rappel : ce programme comprend la réalisation de 5 études pilotes sur différents territoires de Garonne (1 ère étude engagée fin 2010, 5^{ème} étude finalisée en 2013), l'animation de suites opérationnelles avec les collectivités concernées, et la valorisation des résultats pour l'ensemble des collectivités (retour d'expériences 2013 - 2014).

Le travail d'animation effectué dans le cadre du Plan Garonne durant cette année 2012 porte ses fruits puisqu'on peut apprécier que la dynamique de « retour au fleuve » insufflée prend forme tout au long de la vallée (cf. carte jointe) et renforce l'ancrage territorial du Sméag. La participation a été importante et continue dans les différentes réunions de comité de pilotage des études et surtout, celles-ci ont débouché sur l'émergence de porteurs de projets Garonne. Cette dynamique a été présentée à la préfecture de bassin (réunion 3/07/12) et soulignée par le Sméag dans les concertations régionales pour les nouveaux programmes Feder afin de contribuer à un second plan Garonne au-delà de 2013 et soutenir financièrement dans la durée les maîtres d'ouvrages. Ces maîtres d'ouvrage nécessitent également un accompagnement ciblé pour concrétiser des projets qui permettent une réappropriation sociale et environnementale du fleuve.

Au final, les prévisions d'actions 2012 ont été réalisées ou engagées (les crédits de 8000 euros prévus en 2012 pour le retour d'expériences ont cependant été reportés en 2013, la dernière étude n'étant pas finalisée) :

- Finalisation de la conduite d'étude des 3^{ème} et 4^{ème} études pilotes (EP Garonne des Terrasses 82, EP Garonne du Comminges, dernières réunions de comités de pilotage 5/10/12 et 19/11/2012).
- Communication des résultats des 2 premières études achevées (EP47 et EP33) et diffusion aux collectivités et acteurs concernés : réalisation d'un Cdrom/plaquette de synthèse de l'étude et du Plan Garonne diffusés en juillet 2012.
- Accompagnement des collectivités vers la réalisation d'actions Garonne faisant suite aux études pilotes, engagement d'un partenariat ciblé avec le Sméag :

> Etude Garonne marmandaise (47) : 8 réunions et échanges avec la Communauté d'agglomération, le Syndicat mixte du SCoT et communes s'engageant dans des actions : observatoire photographique des paysages de Garonne, projets Meilhan/Garonne et Lagrère, action culturelle « portraits de paysages ».

> Etude Garonne La Réole à Langon (33) : 5 réunions et échanges avec les com. de communes du Réolais, des coteaux Macariens et communes démarrant des actions : projet à Casseuil, études et travaux à La Réole, étude de faisabilité Communauté de Communes du Réolais

> Signature de la 1^{ère} Charte Garonne le 13 décembre « Pour une Garonne attractive et vivante » entre le Sméag et la Communauté de Communes du Réolais et les communes riveraines de Garonne.

- Réflexion engagée sur le retour d'expériences du programme d'études pilotes en 2013 et sur des suites à donner au Plan Garonne après 2013 : 2 réunions du groupe technique interrégional Paysage, 3 réunions et échanges avec la Dréal sur un 2ème Plan Garonne et contribution Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées pour programmation Feder 2014-2020.

2/ Autres animation territoriales :

Il s'agit des actions d'accompagnement et de suivi d'autres maîtres d'ouvrages dans leurs études et projets en lien avec la Garonne, ainsi que la mobilisation ciblée de maîtres d'ouvrages et partenaires locaux à travers la conduites d'études du Sméag ou dans le prolongement opérationnel de ces études.

On retiendra notamment pour 2012 :

- *Animation ciblée de collectivités sur la Garonne amont (31) : suites à la réalisation de l'étude sur la Garonne hydroélectrique de Boussens à Carbone (2010-2012) ; accompagnement de la Communauté de communes du Saint-Gaudinois sur son projet Garonne (cf. fiche VI.6 Berges et zones humides)*
- *Animation ciblée des collectivités sur la Garonne débordante entre Toulouse et St Nicolas de la Grave (82) dans le cadre du projet Territoire Fluviaux Européens (Cf. fiche actions transfrontalières)*
- *Accompagnement sur les pôles d'agglomération toulousaine et muretaine : projet Parc Garonne et acquisition zone humide Garonne aval, couronne verte du SCoT, animation Garonne pour la semaine du développement durable du Grand Toulouse ; projets zone verte plage Robineau et voie douce en berges à Muret*
- *Intervention pour documents d'urbanisme : avis sur projet ScoT Sud Toulousain, données et porté à connaissance pour PLU La Réole et PLU Grisolles, contribution pour l'étude trame verte et bleue et le rapport activités du SCoT Val de Garonne (47)*
- *Avis et recommandations préalables à des travaux en Garonne (12 avis pour les conseils de gestion des biotopes).*

Perspectives 2013 :

- Finaliser la dernière étude pilote Paysages Garonne Agenaise en cours
- Communication des résultats des 2 études achevées en 2012 (EP82 et EP31)
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités vers la réalisation d'actions Garonne suite aux études pilotes
- Engager des actions de communication pour concrétiser le retour d'expériences collectif sur le programme d'études pilotes Paysages de Garonne et valoriser les résultats auprès de l'ensemble des collectivités riveraines : réalisation d'un guide, organisation d'une journée événementielle à l'automne sur le thème « Renouer avec Garonne ». Réfléchir à prolonger la dynamique au-delà de la journée en lien avec la perspective de nouveaux crédits Plan Garonne après 2013.
- Poursuivre les suivis et contributions pour les études et projets du territoire Garonne et l'animation pour faciliter les adhésions des pôles d'agglomération (communauté urbaine Toulouse et Bordeaux, Muretain, Agenais, Marmandais, Saint-Gaudinois)

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMÉAG

Modalités :

- Prestations extérieures : réalisation de la dernière étude pilote Garonne Agenaise et actions de communication lié au retour d'expériences sur le programme d'études pilotes.

- Régie :
 - > Animation du programme d'étude pilotes, accompagnement des collectivités concernées et actions de communication pour le retour d'expériences, assurés par une chargée de mission à temps complet.
 - > Autres actions d'animation territoriale et suivi des études et projets garonnais réalisé en régie par différents chargés de mission.

Plan de financement prévisionnel :

- Etude pilote paysages Garonne Agenaise : crédits inscrits aux budgets 2011 et 2012 Rappel du cofinancement à hauteur de 80% incluant les frais d'animation (FEDER et FNADT, au titre du Plan Garonne).
- Animation et actions de communication lié au retour d'expériences du programme d'étude pilotes et à l'accompagnement des collectivités pour concrétiser des suites : mêmes cofinancements Plan Garonne à hauteur de 80% que ci-dessus :
 - > 10 000 € de prestations sont inscrits au budget 2013 (s'ajoutant aux 8 000 € reportés du budget 2012) pour des actions de valorisation : la conception et la diffusion d'un guide retour d'expériences, la valorisation des enquêtes de perceptions réalisées sur les 5 études et l'organisation d'une journée évènementielle à l'automne.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Paysages de Garonne : des suites engagées dans le cadre du Plan Garonne...

Bilan fin 2012

Restauration écologique de l'île Nouvelle
(Conseil Général 33)

Suites Etude pilote Garonne La Réole à Saint-Macaire

(Com. de communes du Réolais)

- Signature de la Charte Garonne (13 dec)
- Etude faisabilité vélo-canoë Garonne-Dropt

(Communes avec soutien Com.de communes)

- La Réole : Étude faisabilité et travaux quais, rives, belvédère + Amgt. accès piétons-cycles avec espace public bord de Garonne
- St Macaire : Valorisation dans les palus de Garonne autour de l'étang

(Syndicat SCoT Sud Gironde)

- Participation à l'Observatoire des Paysages Garonne

Suites Etude pilote Garonne marmandaise

(Com. d'agglomération/Syndicat SCoT)

- Participation à l'Observatoire des Paysages
- Action culturelle artistique « Portrait de Paysages » sur la base des perceptions et témoignages d'habitants

(Communes avec soutien Com. d'aggl.)

- Lagruère : Amgt. espace public entre canal et Garonne
- Meilhan/Garonne : Amgt. Parcours patrimoine-nature entre belvédère et quai + Traitement d'un « point noir paysager » (step)

Etude réappropriation quai et façade fluviale (CC Vallon d'Artolie)

Etude Garonne Agenaise

En cours, finalisation étude fev. 2013

Etude Garonne du Comminges

Finalisation étude dec. 2012

Création d'une roselière, plan d'eau de la retenue hydroélectrique (C. BousSENS)

Mise en valeur d'un méandre dans les falaises de Garonne, entretien de la ripisylve (C. St Julien)

Etude Garonne des terrasses

Finalisation étude dec. 2012

Aménagement d'un musée de la batellerie, parcours pédagogique, renaturation de zones humides (Cazères)

« Portraits de paysages », intervention d'artistes avec dégagement du sentier (Pays Sud Toulousain)

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.4 - Paysages et territoires

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU l'étude paysagère menée dans le cadre du Plan Garonne ;

VU la délibération n° D08-02/04-05 décidant de donner des suites à l'étude paysagère menée dans le cadre du plan Garonne en y consacrant un mi-temps à partir de 2008 ;

VU la délibération n° D09-03/04-05 décidant d'engager un premier diagnostic territorial ;

VU la délibération n° D10-02/02-02-1 décidant d'engager quatre études pilotes territoriales supplémentaires dont la mise en œuvre graduelle et le retour d'expériences s'étaleront de 2010 à 2012 ;

VU la délibération n° D12-03/03-01 décidant de poursuivre la mise en œuvre du programme d'études pilotes territoriales dans différentes unités paysagères et d'engager en 2012 et 2013 des actions d'animation et de communication pour le retour d'expériences sur le programme d'études « paysages de Garonne » auprès des collectivités ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la mise en œuvre du programme d'études pilotes territoriales Paysages de Garonne et l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de projets Garonne.

DÉCIDE d'engager en 2013 des actions d'animation et de communication pour réaliser un retour d'expériences sur le programme d'études pilotes Paysages de Garonne auprès des collectivités riveraines.

DIT que le montant de 8 000 € inscrit sur l'exercice 2012 pour des missions de prestations est reporté en 2013.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2013 les crédits complémentaires de 10 000 € prévus pour les prestations liées au retour d'expériences du programme d'études.

SOLLICITE les cofinancements à hauteur de 80 % auprès de l'Europe (FEDER interrégional 40 %) et de l'Etat (FNADT 40 %).

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.5 - Berges et zones humides

RAPPORT

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°1 ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PAYSAGES DE LA GARONNE

- Action n°2 Accompagner les collectivités pour intégrer les enjeux Garonne dans leurs projets

- Objectifs :

- Améliorer la prise en compte des zones humides ; mobiliser les maîtres d'ouvrage.

- Action n°3 Recenser, harmoniser et compléter les inventaires de zones humides

- Objectifs :

- Acquérir une connaissance des zones humides à l'échelle du fleuve.

Objectif n°3 Favoriser l'échange et le partage d'expériences

- Action n°16 Participer à des opérations de sensibilisation à la Garonne

- Objectifs :

- Contribuer à éduquer à l'environnement de la Garonne ; initier des collaborations avec des collectivités locales ; contribuer à la promotion du fleuve.

Axe n° 3 Vivre avec les crues de Garonne

Objectif n°1 Prendre en compte la dynamique de la Garonne

- Action n°22 Etablir à l'échelle d'un territoire un diagnostic partagé et des objectifs concertés d'aménagement sur le «territoire fluvial » entre Blagnac et Saint Nicolas de la Grave

- Objectifs :

- Définition et planification d'un territoire fluvial pour la restauration de la Garonne.

- Action n°23 Favoriser la réalisation de chantiers de restauration de la dynamique fluviale de la Garonne

- Objectifs :

- Démontrer des interventions possibles et consolider les connaissances ; impliquer les acteurs et favoriser des opérations ultérieures.

HISTORIQUE

Depuis 2003, le Sméag s'est engagé dans une politique forte pour la préservation et la gestion des zones humides garonnaises, en particulier entre Blagnac et Saint Nicolas de la Grave. Cette action s'inscrit dans un cadre partenarial avec l'Agence de l'eau et la Dréal de bassin (2005 : action test corridor alluvial jusqu'en 2012 ; convention tripartite depuis 2006 pour l'animation).

La convention d'animation arrivant à échéance fin 2012, elle doit être remplacée par une autre prenant le relais en 2013, dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence.

CONTENU DE L'ACTION

Bilan 2012 :

Sur la base de la sectorisation issue du schéma directeur d'entretien et de la hiérarchisation des zones humides en Midi Pyrénées, le Sméag a poursuivi son action d'accompagnement des maîtres d'ouvrages sur les sites identifiés comme prioritaires. De fait, les principales actions se structurent autour de deux pôles : Garonne amont et Blagnac - Saint Nicolas de la Grave. Après l'appui à l'élaboration de leurs plans de gestion, plusieurs collectivités passent à la mise en œuvre des actions. En particulier, on peut mentionner :

Sur Garonne amont :

- Accompagnement de la communauté de communes du Saint Gaudinois à la mise en œuvre des premières actions du programme pluriannuel « Berges de Garonne » sur 22 km du fleuve.
- Suite à l'étude Sudeau « Propositions pour une gestion durable de la Garonne de Boussens à Carbonne » pilotée par le Sméag, des premières actions d'urgence ont été engagées par les villes de Boussens et de Cazères (désenvasement combiné à la création de roselière). En parallèle, le Sméag a accompagné l'ensemble des collectivités pour la structuration de la maîtrise d'ouvrage autour du programme global d'actions sur les 32 km du fleuve. Le Sivom de Rieux, se positionnant comme maître d'ouvrage unique, a sollicité l'appui du Sméag pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement des premières actions.
- Les communautés de communes des cantons de Saint-Martory et de Salies du Salat ont décidé de porter une étude globale de la Garonne sur leur territoire commun (15 km) sur la base d'éléments de cadrage fournis par le Sméag.

Sur Blagnac - Saint-Nicolas de la Grave :

- Articulation avec « TFE » (cf. fiche 10). Apport d'une vision d'ensemble des sites et enjeux prioritaires et intégrant les enjeux de dynamique fluviale.
- Dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de Tarn-et-Garonne qui a engagé l'élaboration du plan de gestion d'un nouveau site prioritaire, l'île de Labreille.
- Dans la cadre du Grand projet Garonne de Toulouse Métropole qui élabore des plans de gestion sur 15 km du fleuve.
- Dans le cadre du projet acquisition zones humides de Nature Midi Pyrénées sur 15 km de Garonne.

En Aquitaine, actions plus limitées en attente de la connaissance des zones humides :

- la Communauté de communes du vallon d'Artolie a engagé la mise en œuvre des premières actions du plan de gestion de l'île de Raymond, site prioritaire.
- (pour mémoire, cf. SAGE) lancement du marché de prestation d'inventaire des zones humides en Gironde dans le périmètre du SAGE vallée de la Garonne.

Concernant le chantier pilote de Gensac sur Garonne réalisé par le Sméag en 2008, après 4 ans de suivi, il a été engagé la réalisation d'une plaquette de communication sur le bilan du chantier. En revanche, il a été décidé avec l'Agence de l'eau de limiter les suivis aux années de fortes crues. De fait, l'année 2012 n'ayant pas enregistré d'évènement hydrologique particulier, aucun suivi n'a été réalisé.

Concernant les actions de sensibilisations, elles ont été ciblées sur les territoires de projet afin de promouvoir les actions en cours, à l'occasion d'évènementiels : co-animation à l'île de Raymond (semaine du développement durable), Saint Gaudinois, Grisolles, Martres Tolosane, Cazères sur Garonne (journées nature), Saint-Martory (31 notes d'été).

Perspectives 2013 :

Dans la continuité des années précédentes, le Sméag poursuit l'animation nécessaire au développement d'actions en faveur des zones humides de la Garonne. Pour l'année 2013, cette mission pourra s'articuler autour de 5 volets :

- (pour mémoire, cf. SAGE) engager de l'inventaire des zones humides en Gironde dans le périmètre du SAGE vallée de la Garonne.
- Accompagner les maîtres d'ouvrage locaux en particulier sur le secteur prioritaire Blagnac - Saint Nicolas de la Grave (pour mémoire, cf. TFE) et dans la phase de valorisation des études paysagères (Réolais, Marmandais,...).
- Développer une démarche territoriale sur la Garonne amont, du Val d'Aran à Carbonne. Elle vise à fédérer les acteurs de la Garonne en apportant des éléments de connaissance globale nécessaires aux actions locales, créer le partage des connaissances et l'échange d'expériences, faire converger les démarches thématiques ou sectorielles pour une synergie d'action au sein d'un plan d'action coordonné. Il est aussi proposé d'accompagner plus particulièrement le Sivom de Rieux dans la maîtrise d'ouvrage du programme global d'action de Boussens à Carbonne, autour de 3 missions : appui à l'organisation administrative, juridique et financière de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur la Garonne, déclinaison technique opérationnelle du programme d'action ; appui au suivi des chantiers de travaux portés par le Sivom.
- Finaliser la plaquette de communication du bilan du chantier de Gensac sur Garonne. Réaliser un suivi du chantier : en effet, compte tenu des crues d'hiver et de la probabilité de fortes crues de printemps (couverture neigeuse exceptionnelle), il est proposé d'évaluer l'effet des crues attendues en 2013 sur le matelas de galets, la faune aquatique et la zone humide riveraine.
- Sensibiliser et communiquer au travers de l'organisation d'évènementiels à l'attention des élus, scolaires et grand public. Dans la démarche Garonne amont, il est proposé de structurer l'animation autour de sites dédiés et mutualisés.

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

Modalités :

- Animation en régie : chargé de mission à 80 %.
- Suivi du chantier de Gensac sur Garonne : prestation 6 000 €.
- Plaquette de communication du chantier de Gensac sur Garonne : prestation 3 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

- Animation : financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre des modalités du 10^{ème} programme.
- Suivi de Gensac sur Garonne : financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre des modalités du 10^{ème} programme.
- Plaquette de communication du chantier de Gensac sur Garonne : financée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 25 %.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.5 - Berges et zones humides

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 1

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre le programme d'actions coordonnées pour la valorisation des zones humides garonnaises et les actions de sensibilisation. L'animation nécessaire à la mise en œuvre de ce programme réalisée en régie correspondant à 80 % de 1 équivalent temps plein.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2013 les crédits nécessaires à la réalisation de ces missions.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de l'année 2013 une subvention à hauteur de 60 %.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.5 - Berges et zones humides : chantier de Gensac

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2

VU les travaux menés dans le cadre de la réflexion stratégique du SMEAG sur l'axe 3 « Vivre avec les crues de la Garonne »

VU la délibération n° D12-03/03-02-2 du 20 mars 2012, relative à la réalisation d'une plaquette de communication ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE d'estimer à la baisse le coût correspondant à la réalisation d'une plaquette de communication, soit 3 000 €.

DÉCIDE d'inscrire les crédits correspondant à réalisation du suivi 2013 du chantier de Gensac, soit 6 000 €.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2013 les crédits nécessaires à la réalisation de ces missions.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de l'année 2013 une subvention à hauteur de 50 % pour le suivi du chantier et à hauteur de 25 % pour la réalisation de la plaquette de communication.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.6 - Natura 2000

RAPPORT

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°1 ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PAYSAGES DE LA GARONNE

- Action n°5 Mettre en œuvre Natura 2000 sur les sites de la Garonne

Objectifs :

Assurer la conservation des habitats et des espèces, concilier le maintien des activités avec la préservation des milieux, assurer la cohérence de Natura 2000 avec les actions du SMEAG sur les poissons migrateurs, les zones humides, les paysages, l'approche territoriale.

HISTORIQUE

En Midi-Pyrénées, le site Natura 2000 Garonne a été découpé en 5 entités géographiques :

- Garonne en aval de Carbonne
- Garonne en amont Carbonne (avec la Pique et la Neste),
- Ariège,
- Hers,
- Salat.

Le Sméag a été opérateur de l'Etat pour élaborer les documents d'objectifs (DOCOB) Garonne amont et Garonne aval. Sur Ariège, Hers et Salat, cette tâche a été assurée par la Fédération de Pêche de l'Ariège. L'élaboration des DOCOB est achevée depuis 2010. Le SMEAG s'est positionné (délibération du 23 février 2010) pour être animateur de la mise en œuvre des actions sur l'ensemble du site (collaboration prévue avec la Fédération de Pêche de l'Ariège).

Le SMEAG s'est également positionné pour être maître d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs sur le site « la Garonne » en Aquitaine (délibération du 23 février 2010).

CONTENU DE L'ACTION

Bilan 2012 :

- **En Midi-Pyrénées :**

Le DOCOB Garonne aval doit être validé par un Comité de pilotage organisé par l'Etat. Ceci n'est pas encore le cas en raison de réserves émises par la Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne. Les discussions entre l'Etat et la fédération sont toujours en cours. La validation est prévue à la fin du premier semestre 2013, soit un retard de deux ans par rapport au prévisionnel.

Par contre l'animation prévue en 2011 jusqu'en mars 2012 a été réalisée sur la Garonne en amont de Carbonne, la Pique et la Neste (départements 65 et 31). Elle a consisté à identifier, avec l'appui des chambres d'agriculture des Hautes-Pyrénées et de Haute-Garonne et du CRPF Midi-Pyrénées, les types de contrats Natura 2000 qui pourront s'appliquer aux parcelles identifiées sur les secteurs prioritaires du site Natura 2000. Toutefois, le Sméag n'ayant plus de mission à partir d'avril 2012, l'animation nécessaire à la concrétisation d'engagements Natura 2000 n'a pas été réalisée.

- **En Aquitaine :**

Un deuxième comité de pilotage (COPIL) s'est tenu le 7 février 2012 afin de valider les diagnostics écologique et socio-économique du document d'objectifs (DOCOB). Le croisement des inventaires biologiques et des activités humaines a donné lieu à l'analyse écologique c'est-à-dire l'évaluation des menaces et des enjeux de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Cette analyse écologique a été validée au COPIL du 27 juin 2012.

En décembre 2012, une concertation ouverte à tous les acteurs de la Garonne a débuté avec l'organisation des premiers groupes de travail. En effet, deux ateliers, un en Gironde et l'autre en Lot-et-Garonne, ont eu lieu afin de définir et de hiérarchiser les objectifs de développement durable. Ces objectifs permettent d'établir les grandes lignes directrices du DOCOB, c'est-à-dire d'assurer la conservation voire la restauration des habitats et espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et locales.

Perspectives 2013 :

- **En Midi-Pyrénées :**

Une réunion des 5 comités de pilotages (Garonne amont, Garonne aval, Ariège, Hers et Salat) devra se tenir au deuxième trimestre 2013 pour valider les 5 DOCOB et désigner la structure maître d'ouvrage de l'animation du site (le SMEAG présentera sa candidature, conformément à la délibération du 17 février 2011). Sur la partie Garonne amont, le dispositif d'aides défini en 2011 permettra la signature de contrats Natura 2000 pour des actions de préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire.

- **En Aquitaine :**

Une autre série d'ateliers est prévue pour débattre sur le programme d'actions à mettre en place à partir des objectifs de développement durable précédemment définis. Un COPIL voire peut-être deux sont à prévoir (juin et septembre) pour valider les objectifs de développement durable et le programme d'actions ainsi que le périmètre exact du site Natura 2000. Les documents de synthèse, de compilation

ainsi que les différents rendus pour les services de l'Etat seront rédigés après les remarques du COPIL. L'achèvement de la procédure est prévu pour la fin d'année 2013.

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

Modalités :

- **En Midi-Pyrénées :**

Le SMEAG, lorsqu'il aura été désigné comme animateur sur l'ensemble du site Natura 2000 de la Garonne et ses affluents en Midi-Pyrénées, assurera la coordination de l'animation avec l'appui de la Fédération de Pêche de l'Ariège sur les axes Ariège, Hers et Salat et en faisant appel à des prestataires techniques sur les volets agricoles et forestiers sur les axes Garonne, Pique et Neste.

- **En Aquitaine :**

Un prestataire a été engagé pour réaliser certaines phases du DOCOB (diagnostics, analyse écologique, propositions d'actions chiffrées ...). Le SMEAG assure l'animation de l'élaboration du document d'objectifs (organisation des COPIL, des groupes de travail, des documents de communication ...). Il est également amené à rédiger entre autres, les documents de synthèse et de compilation, la charte Natura 2000 avec l'appui du prestataire.

Plan de financement prévisionnel :

- **En Midi-Pyrénées (mise en œuvre du Docob) :**

Etudes pour la mise en œuvre : 262 000 € (déjà inscrits).

- **En Aquitaine (élaboration du Docob) :**

L'opération a été budgétisée en 2011 (montant des études 100 000 € TTC ; montant de l'animation : 69 440 €).

La durée de l'opération étant plus longue que prévue, un complément de financement sera recherché pour l'animation.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.6 - Natura 2000 Aquitaine

PROJET DE DÉLIBÉRATION

- VU** la demande de l'Etat au Sméag d'être la structure porteuse des études et de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR7200700 "la Garonne en Aquitaine" ;
- VU** la lettre du Préfet du Lot-et-Garonne proposant un financement à 80 % ;
- VU** la délibération en date du 8 février 2008 confirmant l'intérêt du Sméag pour ce dossier ;
- VU** la délibération n°D10-02/02-06 du 23 février 2010, décidant que le Sméag se porte candidat comme maître d'ouvrage pour l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 en Garonne aquitaine,
- VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;
- VU** le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

SOLLICITE, compte tenu de la prolongation de l'opération, les financements complémentaires au taux le plus élevé auprès des partenaires financiers, au titre de l'animation pour l'élaboration du Docob Natura 2000 Aquitaine.

MANDATE son Président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.7 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau

RAPPORT

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°2 PRESERVER LES FONCTIONS D'UNE GARONNE VIVANTE

- Action n° 8 Etablir un diagnostic des substances dite "émergentes" à l'échelle de la Garonne

- Objectifs :

- Une vision objective et actualisée des enjeux liés à la présence de substances dites "émergentes" dans le milieu pour pouvoir répondre à des demandes des collectivités membres.
-

- Action n° 9 Organiser le recueil des données qualitatives en vue des opérations de soutien d'étiage de la Garonne

- Objectifs :

- Acquérir les données de qualité de l'eau (température, oxygène) en continu pour connaître les conditions du milieu (vie biologique et usage eau potable) pendant le soutien d'étiage, ainsi la donnée de migration des grands salmonidés (hebdomadaire).
- Améliorer l'utilisation de l'outil de gestion prédictive (Sturieu) de la qualité des eaux de la Garonne aval (calé en 2009 sur la station de Portets en Gironde dans le cadre du PGE Garonne-Ariège).
- Permettre d'évaluer, dans le temps, les effets du soutien d'étiage sur la qualité du milieu.

- Action n° 10 Etablir un diagnostic sur les conditions de vie des poissons en tant que marqueurs de l'état du fleuve

- Objectifs :

- Avoir une vision globale des besoins des poissons notamment migrateurs au regard de l'état du fleuve (de l'estuaire aux Pyrénées).
- Communiquer les résultats de cet état des lieux auprès des acteurs (collectivités membres, des gestionnaires et usagers) pour éclairer leurs décisions en matière d'usage et d'aménagement.

- Action n° 11 Développer la prise en compte de la qualité des milieux pour les migrateurs

- Objectifs :

- Contribuer à la convergence d'action des différents acteurs pour l'amélioration de la qualité des milieux.

HISTORIQUE

Le SMEAG est depuis 2007 coordonnateur du programme « Migrateurs » sur la Garonne et animateur du groupe Garonne, composé de l'ONEMA, de l'agence de l'eau, des services de l'Etat, des pêcheurs amateurs et professionnels, de chercheurs et d'EDF. Dans ce cadre, il a porté en 2009 l'élaboration d'un plan de communication des poissons migrateurs.

En parallèle, il a pris en charge la construction et la gestion de la station de mesure de la qualité de l'eau de Portets en Gironde, afin de mieux connaître le bouchon vaseux et son influence sur les poissons migrateurs.

CONTENU DE L'ACTION

Bilan 2012 :

Dans le cadre de sa mission d'animation, le SMEAG a poursuivi la gestion et l'animation du programme "poissons migrateurs" Garonne en mettant l'accent sur les actions relatives aux habitats. Il a ainsi poursuivi le diagnostic de la qualité de la Garonne au regard des besoins des poissons, engagé en 2011, par la réalisation d'un état des connaissances sur les substances polluantes en Garonne et d'une étude approfondie de l'évolution de la température de l'eau entre Toulouse et Golfech. Cette dernière étude a confirmé les fortes températures estivales, justifiant la mise en œuvre d'une action de préservation des saumons (sensibles à la température) de migration tardive dès 2013 et le lancement d'une étude complète des paramètres qualité en relation avec les besoins des géniteurs de saumons en migration vers l'amont (sous maîtrise d'ouvrage AEAG).

La convention d'animation arrivant à échéance fin 2012, elle doit être remplacée par une autre prenant le relais en 2013, dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence. Le Plagepomi 2008-2012 a été prolongé pour 2013, dans l'attente de l'élaboration du prochain.

La première campagne de suivi des alosons dans le cadre du projet Life + Alose c'est déroulée entre juin et août sur la Garonne et la Dordogne. Malgré une saison de migration et de reproduction catastrophique pour l'alose (10 fois moins de géniteurs qu'en 2011), des alosons ont pu être pêchés en Garonne, en fin de campagne. Ces résultats sont encourageants car ils permettent de valider la méthode de suivi et de caler la campagne 2013. Ils ont été conservés pour analyse (information sur l'âge, la croissance).

Compte tenu de la faible migration d'aloses, l'étude des alosons dans les puits de la centrale hydroélectrique de Golfech n'a pas été mise en œuvre. Les crédits ont été reportés en 2013.

Perspectives 2013 :

- Poursuivre la gestion et l'animation du programme "poissons migrateurs" par :
 - . la signature de la nouvelle convention d'animation avec l'Agence de l'Eau, l'Onema et la Dreal de bassin,
 - . la suite de la mise en œuvre des actions du Plagepomi en relation avec les habitats,
 - . l'engagement du bilan de l'actuel Plagepomi.

- Poursuivre le suivi du sujet "qualité de la Garonne au regard des besoins des poissons" par la veille sur les substances polluantes (notamment les PCB) et la participation à l'étude, portée par l'Agence de l'eau, de la qualité entre Golfech et Toulouse dans l'objectif de diagnostiquer l'impact de l'état de la Garonne sur la population de saumon.
- Poursuivre le suivi des alosons dans le cadre du projet Life + Alose : Réalisation de pêches d'échantillonnage à proximité des principaux sites de reproduction en Garonne et en Dordogne, acquérir une meilleure connaissance de la survie des alosons dans le milieu (2^e des 3 années de suivi).
- Mettre en œuvre, le cas échéant le suivi des alosons dans les puits de la centrale hydroélectrique de Golfech.
- Poursuivre le suivi du bouchon vaseux (réseau de mesure de la qualité de l'eau de l'estuaire, utile également pour l'approche qualité des milieux du soutien d'étiage).

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

Modalités :

Animation en régie : chargé de mission à 80 %.

Projet Life : prestataire.

Station Magest : selon l'accord de consortium 2011-2013 avec les partenaires (Agence de l'eau, Epidor, Smiddest, Port de Bordeaux, Université de Bordeaux, CUB, EDF).

Plan de financement prévisionnel :

- Animation : financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre des modalités du 10^{ème} programme
- Projet Life (rappel coût total du projet 2011-2015 : 150 000 € (12 % à la charge du SMEAG) : le besoin de crédits pour 2013 est estimé à 27 667 €.
- Station de mesure : le coût selon la convention 2011-2013 est de 5 500 € TTC auxquels il convient d'ajouter la location du ponton pour 350 €.
- Etude des alosons dans les puits de la centrale hydroélectrique de Golfech : 4 800 € déjà inscrits en 2012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.7 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération du 15 mars 1996 relative à la création de la Commission "Garonne-Dordogne" instituée avec Epidor ;

VU la délibération n° D98-06/01-5 décidant l'ajout du thème "migrateurs" au programme de politique territoriale signé entre l'AEAG et le SMEAG ;

VU la décision du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (Cogepomi) du 15 octobre 2002, de créer un groupe 'Migrateurs Garonne', et d'y associer le SMEAG ;

VU la délibération D05-03/04-02 du 16 mars 2005 relative à l'engagement du SMEAG dans l'animation politique des programmes migrateurs sur la Garonne ;

VU la délibération D06-03/04-01 du 23 mars 2006 relative à la poursuite et au renforcement de l'action du SMEAG au sein du programme migrateurs Garonne ;

VU la délibération D07-03/05-02 du 13 mars 2007 décidant d'accepter la mission d'assistance technique proposée par l'Agence de l'eau sous réserve que celle-ci s'inscrive dans le cadre de l'animation du Groupe "migrateurs" Garonne ;

VU la délibération n° D08-02/04-02 du 8 février 2008, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs pour 2008 ;

VU la délibération n° D09-03/04-01 du 24 mars 2009, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs pour 2009 ;

VU la délibération n° D10-02/02-03-1 du 23 février 2010, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs pour 2010 ;

VU la délibération n° D11-02/02-05 du 17 février 2011, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs pour 2011 ;

VU la délibération n° n° D12-03/03-04 du 20 mars 2012, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs pour 2012 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la mission d'assistance technique au programme "migrateurs" du sous-bassin de la Garonne, par la signature d'une nouvelle convention cadre avec l'Agence de l'eau, la Dreal Midi-Pyrénées et l'Onema, dans le cadre des modalités d'aides du 10^{ème} programme, en continuant à donner la priorité à la mise en œuvre des actions du Plagepomi en relation avec les habitats.

DÉCIDE de poursuivre le suivi du sujet de la qualité de la Garonne au regard des besoins des poissons par la veille sur les substances polluantes (notamment les PCB) et la participation à l'étude, portée par l'Agence de l'eau, de la qualité entre Golfech et Toulouse dans l'objectif de diagnostiquer l'impact de l'état de la Garonne sur la population de saumon.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2013 la somme de 27 667 € sur le projet Life Alose.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau au titre de l'année 2013 une subvention au taux le plus élevé possible afin de permettre la réalisation de ces missions.

DÉCIDE d'inscrire les crédits correspondant à la participation du SMEAG au réseau de mesure de la qualité de l'estuaire, conformément à l'accord de consortium 2011-2013, soit 5 500 € ainsi que la location du ponton nécessaire pour un montant de 350 € soit un montant global de 5 850 € au budget 2013.

DECIDE de maintenir un montant de 4 800 € sur l'exercice 2013 afin de permettre la réalisation de l'étude des alosons dans les puits de la centrale hydroélectrique de Golfech si les conditions de réalisation peuvent être remplies.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.8 - SAGE « Vallée de la Garonne »

RAPPORT

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

L'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne et en particulier la phase I (état des lieux, diagnostic et scénarios) se réfère à tous les axes du plan stratégique.

HISTORIQUE

Le SAGE « Vallée de la Garonne » s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau SDAGE Adour-Garonne (2010-2015), où il est identifié comme SAGE prioritaire, avec un objectif de mise en œuvre en 2015.

- 24 septembre 2007 : arrêté de périmètre du SAGE (7515 km², 808 communes, 2 régions, 7 départements) ;
- 27 septembre 2010 : le préfet de la Haute-Garonne arrête la CLE avec la nomination de 87 membres : 51 élus, 24 usagers, et 12 représentants de l'État ;
- 10 décembre 2010 : installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE par le Préfet de la Haute-Garonne, responsable de la démarche. M. Thierry SUAUD est élu Président ;
- 30 juin 2011 : séance plénière de la CLE : adoption des règles de fonctionnement, désignation des membres du Bureau de la CLE et élection de son Vice-président : M. Hervé Gillé
- 27 octobre 2011 : première réunion du Bureau de la CLE : programme de travail de la CLE, examen du cahier des charges des études de la phase I de l'élaboration, SMEAG : structure porteuse ?

CONTENU DE L'ACTION

Bilan 2012 :

La désignation par la CLE du SMEAG en tant que structure porteuse du SAGE en mars 2012 a marqué un tournant dans le déroulement de cette procédure, permettant d'engager son élaboration dont les trois principales étapes sont les suivantes :

1. Etat des lieux (état initial et diagnostic)
2. Tendances, scénarios et définition de la stratégie de la CLE
3. Rédaction des documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable - PAGD et règlement)

L'année 2012 a été consacrée à la mise en œuvre des premières orientations définies par la CLE :

- Conduite de la première série de réunion « regards croisés » ;
- Réalisation des procédures de marchés publics (appel d'offre ouvert) nécessaires au recrutement de prestataires pour conduire la première phase de l'élaboration : Etat des lieux, Tendances, Scénarios avec réévaluation du budget pour cette phase (tout en restant dans l'enveloppe globale de 800 000€ HT prévue initialement) ;
- Réorganisation du SMEAG pour répondre aux attentes de la CLE par la mise en place d'une équipe projet dédiée à l'animation de la CLE ;
- Formulation des premiers avis pour le compte de la CLE ;
- Définition du logo, de la charte graphique et du site Internet pour le SAGE.

Perspectives 2013 :

- Mettre en œuvre le plan de communication : conférences de presse itinérante pour marquer le lancement de l'élaboration du SAGE, publication de la 1^{ière} lettre d'information et de la plaquette, mise en ligne du site Internet ;
- Réaliser la deuxième série de réunion regards croisés au cours du premier trimestre ;
- Conduire le premier cycle de réunions des groupes thématiques destiné à alimenter l'état initial. La base de travail de ces groupes sera « l'état des connaissances de la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE » produit par le SMEAG et présenté en CLE en mars 2012. A dominante technique, ils seront animés par l'équipe projet SAGE.
- Les commissions géographiques, présidées chacune par un membre de la CLE, se tiendront ensuite au cours du second semestre 2013. Ces commissions seront consultées sur le projet d'état initial qui aura été élaboré par le bureau d'étude en prenant en compte les apports issus des groupes thématique du premier semestre.

L'objectif poursuivi est de présenter à la CLE pour validation l'état initial avant les élections de mars 2014 puis le diagnostic (et donc l'état des lieux dans son ensemble) avant la fin du premier semestre 2014.

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

Modalités :

Mobilisation d'une équipe projet pour conduire l'élaboration du SAGE : 2,5 ETP (chef de projet - 1 ETP, chargés de mission - 1 ETP, assistante projet 0,5 ETP).

Externalisation des études pour conduire l'élaboration : 360 000€ TTC pour la phase I.

Mise en œuvre du plan de communication : 60 000€ TTC.

Plan de financement prévisionnel :

L'animation :

Salaires et charges de l'équipe projet :

Financée à 50 % par l'Agence de l'eau et à 30 % par le FEDER (Plan Garonne).

Les études :

Financées à 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et à 30 % par le FEDER (Plan Garonne).

Inscription budgétaire 2013 : 159 426 € TTC.

La communication :

Financée à 50 % par l'Agence de l'eau et à 30 % par le FEDER (Plan Garonne).

Inscription budgétaire 2013 : 46 001 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.8 - SAGE « Vallée de la Garonne »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2007, délimitant le périmètre du SAGE « Vallée de la Garonne », et nommant le préfet de la Haute-Garonne responsable du suivi de l'élaboration du SAGE ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour - Garonne 2010-2015, approuvé par le préfet coordonateur de bassin le 1er décembre 2009 ;

VU sa délibération n° D10-02/02-01 du 23 février 2010, décidant de se porter candidat auprès de la commission locale de l'eau (CLE), pour être la structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2010, déterminant la composition de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne » ;

VU les délibérations n° D12-03/03-05-1 et D12-03/03-05-2 du 20 mars 2012 décidant d'assurer l'animation des travaux de la CLE et de porter la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE ;

Considérant la désignation par la CLE du Sméag en tant que structure porteuse de l'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne lors de sa séance plénière du 22 mars 2012 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance le 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre l'animation des travaux de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne et d'y affecter 1 ETP de chef de projet, 1 ETP de chargés de mission et 0,5 ETP d'assistante de projet.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2013 les crédits complémentaires de 159 426 € TTC pour conduire les études nécessaires à l'élaboration du SAGE et de 46 001 € TTC pour mettre en œuvre le plan de communication de la CLE.

SOLLICITE les cofinancements les cofinancements à hauteur de 80 % pour ces actions auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du FEDER interrégional selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne : 50 %
- FEDER Interrégional : 30 %

MANDATE son Président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.9 - Actions transfrontalières

RAPPORT

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°3 FAVORISER L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE D'EXPERIENCES

Les actions qui sont le support des échanges prennent en considération l'ensemble des questionnements abordés dans tous les axes du plan stratégique.

Objectifs :

La Garonne favorise les échanges transfrontaliers à deux titres :

- elle est un fleuve franco-espagnol, dont 50 km se trouve dans le Val d'Aran,
- les questionnements sur son bassin trouvent écho dans les bassins de la péninsule ibérique, du fait de caractéristiques semblables (cours d'eau dégradés, rareté de la ressource en eau, ...) qui risquent d'être aggravées par le changement climatique.

Les échanges d'expériences et d'initiatives entre acteurs d'Europe du sud sont donc un atout et des moyens complémentaires dont se dote le SMEAG pour travailler à une meilleure gestion du fleuve Garonne.

HISTORIQUE

- 2003-2007 : La Vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier : projet de coopération avec le Val d'Aran et la Catalogne pour mieux connaître le fleuve Garonne, mai 2007 : Elections en Catalogne et dans le Val d'Aran.
- 2006-2008 : « Gestion intégrée des rivières européennes » : projet d'échanges d'expérience avec la Navarre : séminaires techniques et mise en œuvre de chantiers pilotes (travaux de Gensac sur Garonne).
- 2008-2010 : Rencontres et visites alternées en France et en Espagne : Participation du Sméag à l'exposition internationale de Saragosse et visites de sites en Navarre (2008), participation de la Confédération Hydrographique de l'Ebre au séminaire Imagine 2030 et visites de sites sur la Garonne (31,82) avec l'Agence Catalane de l'eau (2009) ; visites de sites par le SMEAG et la commune de Grissoles en Aragon et Catalogne.

- 2009 : Approbation par le comité de programmation Interreg IVB Sudoe du projet « Sud'eau : Gestion durable et participative des cours d'eau du Sud-ouest européen » de coopération avec la Navarre, la Catalogne, la Cantabrie et le Portugal.
- 2010 : Approbation par le comité de programmation Interreg IVB Sudoe du projet « TFE : Territoires Fluviaux Européens » de coopération avec la Navarre et le Portugal.
- 2010 : Reconnaissance d'une nécessaire gestion transfrontalière de la Garonne : Mesure A6 « vers une gestion transfrontalière » du SDAGE 2010-2015.
- Mai 2011 : Elections en Catalogne et dans le Val d'Aran, retour de l'équipe politique de 2007.

CONTENU DE L'ACTION

Bilan 2012 :

- **Projet TFE : « Territoires fluviaux européens » : De Toulouse à Saint-Nicolas-de-la-Grave :**

La démarche adoptée croise les perceptions des acteurs du territoire avec des données techniques afin de formuler les enjeux du territoire, puis d'identifier les actions à mettre en œuvre pour permettre un développement durable de la Garonne débordante basé sur l'optimisation des services rendus par la Garonne (entre Toulouse et Saint-Nicolas de la Grave).

2012 est l'année d'installation et de fonctionnement des organes de concertation, et de réalisation d'études techniques contribuant à l'établissement du diagnostic.

Pour recueillir les perceptions des acteurs locaux, un groupe de travail a été constitué : le GTAL (Groupe de Travail des Acteurs Locaux). La démarche a été initiée lors d'un forum public qui s'est tenu le 27 juin 2012. Plus de 60 personnes ont assisté au forum. A la suite de ce forum, le GTAL a été constitué puis est réuni à 3 reprises durant la phase de diagnostic. Le Comité de pilotage du projet s'est réuni fin octobre pour discuter et valider le « diagnostic vécu » ainsi que les 1ers éléments de diagnostic technique (socio-économie, crues et inondations, espaces naturels et biodiversité). La 4ème réunion du GTAL s'est tenue le 15 novembre 2012 pour valider la synthèse AFOM11 du territoire, puis l'identification et la hiérarchisation des enjeux. Le 30 novembre, le Comité technique qui suit le projet TFE s'est réuni pour approfondir le diagnostic technique, ainsi que pour identifier et hiérarchiser les enjeux qui en découlent.

Fin septembre, s'est tenue à Toulouse une réunion du comité technique franco-espagnol du projet pour évoquer l'état d'avancement technique et financier du projet.

- **Garonne transfrontalière : projet Sud'eau 2 - Du Val d'Aran à Carbonne :**

Les travaux du SMEAG sur la Garonne amont ont montré un effet de synergie, de stimulation entre territoires (cf. fiche Berges et Zones humides) Les différents projets et initiatives témoignent de l'importance grandissante de la Garonne sur ce territoire, mais ces initiatives prennent peu ou pas en compte la restauration de l'état physique de la Garonne, levier d'action principale pour tendre vers le bon état des eaux.

Les finalités du projet Sud'Eau2 présenté au comité syndical des 16 mai et 31 octobre 2012 sont donc :

- d'apprécier les objectifs de restauration envisageables, notamment d'un point de vue hydromorphologique, de cette Garonne très modifiée au regard des attentes des acteurs locaux et des partenaires en charge de la mise en œuvre de la DCE,
- de concrétiser les objectifs de collaboration avec le Val d'Aran, territoire des sources de la Garonne.

¹¹ La synthèse AFOM est la synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces du territoire.

De plus, la bonne exécution du précédent projet Sud'eau qui s'est terminé en 2011, a motivé les partenaires (Sméag, Navarre et Cantabrie) pour donner une suite à leur collaboration et a présenté un nouveau projet de coopération. Le projet Sud'eau 2 accepté le 19 octobre 2012 par le comité de programmation Interreg IVB Sudoe, a débuté le 17 décembre 2012 par une réunion des partenaires à Pampelune.

Perspectives 2013 :

- **Projet TFE : « Territoires fluviaux européens » : De Toulouse à Saint-Nicolas-de-la-Grave :**

Le 1^{er} trimestre doit permettre de valider le « diagnostic partagé » du territoire et la hiérarchisation des enjeux. Un comité pilotage est prévu le 13 mars. Ensuite, il s'agira de travailler à la définition d'objectifs (dont la hiérarchisation des zones humides (cf. fiche Berges et Zones humides) et à une stratégie commune d'actions pour arriver à un programme d'action à l'automne 2013.

En ce qui concerne les échanges d'expériences avec les partenaires espagnols, 3 rencontres sont prévues : à Toulouse mi avril, avec un atelier de travail associant les partenaires du Sméag, sur les méthodes de priorisation des actions, puis à Pampelune en juin et en novembre (séminaire final).

- **Garonne transfrontalière : projet Sud'eau 2 - Du Val d'Aran à Carbone :**

En cohérence et complément avec la démarche « Garonne amont » (cf. fiche Berges et Zones humides), il est prévu en 2013 de réaliser :

- Une étude globale sur les modalités de restauration du transport solide : apports extérieurs de matériaux, affluents, mobilisation locale avec des sites comme Gensac... : que volume, quel cout, quel gain attendu, quelle pérennité.... ?
- Une étude localisée sur l'intérêt et les modalités de récupération de la dynamique fluviale sur 3 sites de la Garonne amont en coordination avec les collectivités.
- Un accompagnement des acteurs locaux avec l'organisation d'un séminaire et la diffusion de document de sensibilisation à la prise en compte de la dynamique fluviale.

En ce qui concerne l'échange et le partage d'expériences avec les partenaires espagnols et portugais du projet, il est prévu de continuer (dans la même logique que le précédent projet Sud'eau) à travailler à la valorisation et diffusion de bonnes pratiques. La prochaine rencontre sur ce thème est prévue mi-avril à Toulouse.

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

Modalités :

Animation en régie : chargé de mission à 100%

Etudes techniques : prestataires extérieurs et mobilisation d'équipe de chercheurs

Plan de financement prévisionnel :

Animation : financée à 75 % par le programme Interreg IVB Sud-Ouest européen (FEDER)

Etudes techniques financées à 75 % par le programme Interreg IVB Sud-Ouest européen (FEDER) et à 5 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

- Projet TFE (déjà inscrit en 2010 et 2011) : 173 800 €.
- Projet Sud'eau 2 (2013-2014) : 130 244 €. Inscription budgétaire en 2013 : 73 391 €.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.1 - ACTIONS

V.1.9 - Actions transfrontalières

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU les travaux menés dans le cadre de la réflexion stratégique du SMEAG sur l'axe 1 « Vivre une approche territoriale de la Garonne » ;

VU le protocole d'accord pour la Vallée de la Garonne entre le SMEAG et le Conseil Général du Val d'Aran du 19 décembre 2011 ;

VU la délibération D12-05/05-02 du 16 mai 2012 ;

VU les décisions du comité de programmation du programme de coopération territoriale Sud-ouest européen 2007-2013 (Interreg IVB Sudoe) des 20 juin 2012 et 19 octobre 2012;

VU la délibération D12-10/04 du 31 octobre 2012.

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la mise en œuvre des actions de coopération transfrontalière et notamment les projets « Territoires Fluviaux Européens » (TFE) et « Sud'eau 2 ».

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet TFE ne nécessitent pas d'inscription budgétaire complémentaire sur l'exercice 2013.

DIT que la mise en œuvre du projet Sud'eau 2 conformément à la délibération D12-10/04 du 31 octobre 2012 procédant à la création d'une AE/CP n°2012.01.521 pour un coût global de l'action estimé à 214 144 € TTC et une autorisation d'engagement à hauteur de 130 244 € TTC implique une inscription budgétaire sur l'exercice 2013 à hauteur de 73.391 €.

SOLLICITE pour le projet- Sud'eau 2 conformément au plan de financement initial un cofinancement de l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 5 % en complément des 75 % accordés par le Feder.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

V - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

V.2 - MOYENS

V.2.1 - Création d'un poste non permanent de chargé de mission

V.2.2 - Création d'un poste saisonnier dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de 2^e classe

V.2.3 - Renouvellement du contrat d'assurance avec le Centre de Gestion

V.2.4 - Communication 2013

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.2 - MOYENS

V.2.1 - Création d'un poste non permanent de chargé de mission

RAPPORT

I. RAPPEL

Suite à une sollicitation de la DREAL Aquitaine en 2008, le Comité syndical du 23 février 2010 a décidé que le Sméag serait l'opérateur pour le compte de l'Etat de l'élaboration du document d'objectifs de la Garonne en Aquitaine. En effet, la candidature du Sméag comme maître d'ouvrage s'inscrit dans une logique de continuité avec les actions engagées sur le site Natura 2000 en Midi-Pyrénées.

L'élaboration du DOCOB Garonne en Aquitaine consiste à assurer la maîtrise d'ouvrage d'études naturalistes (état des lieux du site), à animer la concertation (réunions en comité de pilotage, groupes de travail, diffusion de documents) et à rédiger une partie du DOCOB.

Le coût global des études a été évalué à 100 000 € et l'animation correspondait à un mi-temps de chargé de mission.

L'élaboration du DOCOB a démarré en 2010 (obligations communautaires).

Les diagnostics écologique et socio-économique ont été réalisés fin 2011. L'analyse écologique et les enjeux de conservation ont été présentés au COPIL de juin 2012.

Le chargé de mission en charge notamment de ce dossier ayant demandé sa mutation, un ingénieur a été recruté en octobre 2012 sur un contrat saisonnier de 6 mois afin de finaliser l'élaboration du DOCOB.

II. ANALYSE DU BESOIN

Il reste à effectuer, en co-réalisation avec le Bureau d'études Biotopes, le programme d'actions (propositions des mesures de gestion, évaluation financière des mesures) pour préparer la mise en œuvre du Docob.

Le Sméag a, à sa charge, la réalisation de la charte Natura 2000, la validation du périmètre du site, l'identification des sites prioritaires, la rédaction des documents de synthèse et de compilation et l'animation (derniers COPIL, diffusion des documents ...).

Cette charge de travail nécessite le recrutement d'un chargé de mission pour un mi-temps, l'autre mi-temps étant consacré à l'appui du SAGE Vallée de la Garonne sur la partie Aquitaine et sur les thèmes du SAGE ayant trait à la biodiversité notamment les zones humides.

Compte tenu du caractère ponctuel de l'opération d'élaboration du Docob Natura 2000 Aquitaine, il est nécessaire de faire appel à un contractuel, conformément à l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984.

Il est donc proposé au Comité syndical de se prononcer sur la création d'un poste temporaire plein temps pour une durée de 12 mois à compter du 22 avril 2013, mais avec une contractualisation initiale jusqu'au 31 décembre 2013.

Au regard de cette mission, le candidat recherché est un ingénieur ayant acquis une expérience similaire.

Issu d'une formation supérieure, il disposera de compétences notamment dans domaine de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ainsi que dans le montage technique et financiers de projets. Une bonne connaissance des procédures réglementaires, des partenaires institutionnels est également demandée.

Cette mission a fait l'objet de financements partenariaux : l'Agence de l'eau (à hauteur de 50 %), le FEADER (30 %). Les demandes de financement seront renouvelées pour le prolongement de cette mission.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget du Syndicat mixte pour l'exercice 2013, chapitre 012 « Charges du personnel ».

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.2 - MOYENS

V.2.1 - Création d'un poste non permanent de chargé de mission

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par les articles 26 et 53 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations du fonctionnaire ;

VU l'article 4 du décret n° 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU la demande de l'Etat au Sméag d'être la structure porteuse des études et de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR7200700 "la Garonne en Aquitaine" ;

VU la lettre du Préfet du Lot-et-Garonne proposant un financement à 80 % ;

VU la délibération en date du 8 février 2008 confirmant l'intérêt du Sméag pour ce dossier ;

VU la délibération n°D10-02/02-06 du 23 février 2010, décidant que le Sméag se porte candidat comme maître d'ouvrage pour l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 en Garonne aquitaine,

VU le rapport du Président ;

Considérant le caractère ponctuel de la mission d'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 en Garonne aquitaine ;

Considérant le partenariat financier rattaché à cette mission d'animation ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE la création d'un poste temporaire à temps complet, d'une durée de 12 mois dans le cadre de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

AUTORISE le recrutement d'un chargé de mission plein temps pour finaliser l'élaboration du Docob Natura 2000 sur la Garonne Aquitaine.

Les missions confiées à cet agent consisteront à :

- L'analyse et la rédaction des propositions d'actions et du document final.
- Le suivi du prestataire.
- L'animation des derniers COPIL.
- La validation du périmètre du site.
- Le conseil auprès des acteurs locaux : suivi et participation aux conseils de gestion des biotopes.
- La gestion administrative et financière de l'opération : suivi de la comptabilité du projet dans son ensemble.

Au cours de sa mission, l'agent recruté portera également un appui sur le SAGE Vallée de la Garonne pour la partie Aquitaine et sur les thèmes du SAGE ayant trait à la biodiversité notamment les zones humides.

DIT que le candidat recherché est un ingénieur ayant acquis une expérience similaire. Issu d'une formation supérieure, il disposera de compétences notamment dans la gestion de la ressource en eau et de la politique de l'eau. Une bonne connaissance des procédures réglementaires, des partenaires institutionnels est également demandée.

DIT qu'en raison de la spécificité des compétences requises et de l'expérience déjà acquise, l'emploi sera rémunéré sur la base maximum de l'indice brut 521 (IM 447), à l'exclusion de tout autre régime indemnitaire, à l'exception des tickets restaurant et des prestations sociales.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2013, chapitre 012 « Charges du personnel ».

DIT que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade précité.

RAPPELLE que ce poste reçoit des financements de l'Agence de l'eau et de l'Etat et du Feader.

MANDATE sont Président pour renouveler les demandes de financement identiques à la précédente délibération.

MANDATE son président pour signer les actes correspondants, dès que les formalités administratives seront accomplies.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.2 - MOYENS

V.2.2 - Création d'un poste saisonnier dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de 2^e classe

RAPPORT

L'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée concerne « l'accroissement temporaire d'activité » et « l'accroissement saisonnier d'activité ».

Il est proposé d'ouvrir un poste saisonnier pour l'année 2013 pour les besoins des services et de prévoir cet emploi saisonnier pour six mois maximum au grade des adjoints administratifs de 2^e classe.

L'emploi serait rémunéré sur la base de l'indice brut 297 de l'échelon 1 de ce grade

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.2 - MOYENS

V.2.2 - Création d'un poste saisonnier dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de 2^e classe

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 12 mars 2012, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;
VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de la création d'un poste saisonnier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux de 2^e classe, à temps complet.

DIT que cet emploi est créé pour les besoins occasionnels du Sméag.

DIT que cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297 (IM 309) de l'échelon 1 de ce grade.

DIT que les crédits correspondants à ce poste seront inscrits au Budget Principal 2013, chapitre 012.

MANDATE son président pour signer les actes correspondants, dès que les formalités administratives seront accomplies.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.2 - MOYENS

V.2.3 - Renouvellement du contrat d'assurance avec le Centre de Gestion

RAPPORT

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des collectivités et établissements publics à des contrats groupes gérés en capitalisation et attribués par ses instances, comprenant la couverture du statut à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

Les actuels contrats Groupes d'assurance (Contrat Groupe IRCANTEC détenu par SOFCAP/PRO BTP ERP et Contrat Groupe CNRACL détenu par GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2013, le CDG31, en application de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 05 Juillet 2012, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2014.

Ces contrats ont vocation à :

- être gérés en capitalisation ;
- permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL) :
 - congé de maladie ordinaire
 - congé de longue maladie et congé de longue durée
 - temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
 - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - congé de maternité, de paternité ou d'adoption
 - versement du capital décès
- permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et des risques afférents aux agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC) :
 - congé de maladie ordinaire
 - congé de grave maladie
 - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - congé de maternité ou d'adoption

Le CDG31 propose donc aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

La participation à la consultation n'engage pas la collectivité ou l'établissement public demandeur à adhérer au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux réunis.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité ou l'établissement public sera alors dispensé(e) de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat et de l'expérience acquise par le CDG 31 depuis 1992, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Le service assuré par le CDG31 est facturé aux structures adhérentes sur la base d'un pourcentage appliqué à la prime d'assurance et défini par le Conseil d'Administration du CDG31 (à titre indicatif 5 % en 2012).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.2 - MOYENS

V.2.3 - Renouvellement du contrat d'assurance avec le Centre de Gestion

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération n° D09-03/06-04 du comité syndical du 24 mars 2009 portant adhésion au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour les agents CNRACL et IRCANTEC ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DE PARTICIPER à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place de contrats groupes d'assurance statutaire.

DE DONNER MANDAT au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante et pour l'attribution afférente, étant entendu que l'adhésion définitive aux contrats groupes reste libre pour l'assemblée au vu des résultats de la consultation menée par le CDG31.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.2 - MOYENS

V.2.4 - Communication générale 2013

RAPPORT

I. UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA COMMUNICATION AMORCÉE EN 2012

En 2012, le Sméag a entamé une refonte complète de sa politique de communication. La définition d'un plan de communication pluriannuel fait suite à un diagnostic du positionnement du Sméag, de ses atouts et faiblesses, ainsi que des opportunités et menaces pressenties. Il a été notamment mis en évidence l'insuffisance de valorisation des études et actions menées et le risque d'un manque d'identification claire de la mission du Sméag, alors que son objet est fédérateur (la Garonne), son territoire cohérent et ses compétences techniques reconnues.

De nouveaux axes stratégiques ont été définis et un travail autour de l'image réelle du Sméag et de l'amélioration de sa notoriété a été entrepris. Un plan opérationnel est associé à cette stratégie. Il offre un cadre clair et précis des actions qui seront désormais mises en œuvre. Cette refonte a permis de prioriser les actions et à remettre en question certaines opérations au profit d'autres jugées plus adaptées aux enjeux

Le plan de communication adopté par le Comité syndical en juillet 2012, affirme la volonté que le Sméag soit reconnu pour ce qu'il fait et non pour ce qu'il est, de développer une véritable dynamique de mise en réseau des savoirs et des acteurs du bassin.

La mise en œuvre du plan de communication repose sur 2 points : le développement d'outils de communication (colloque, revues de presse, newsletter..) mais également une organisation interne en adéquation avec les objectifs visés.

II. LES ACTIONS 2012

En 2012, conjointement à cette refonte, le Sméag a reconduit la plupart de ses actions de communication comme les années précédentes.

Un Info-Garonne n°22 intitulé « *Accompagnement territorial : comprendre et agir* » a mis l'accent sur les différentes façons d'aborder le territoire développé par le Sméag pour s'adapter aux besoins locaux. L'accompagnement mobilise les collectivités et acteurs locaux pour initier des dynamiques locales et soutenir l'émergence de projets de préservation des milieux naturels ou de meilleure prise en compte des milieux naturels et de la Garonne dans les projets d'aménagement du territoire.

Un agenda 2013 qui évoque « *Les rendez-vous de la Garonne* » avec ses riverains. Cet agenda constitue le dernier opus d'une série de 10 ouvrages et qui a permis de parfaire nos connaissances sur notre fleuve et son territoire.

Le site Internet et la photothèque ont été régulièrement mis à jour pour une meilleure diffusion des études et projets.

La participation a des manifestations et colloques :

- *L'exposition Eau 2012* au Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse : le Sméag a demandé et rédigé un panneau supplémentaire à l'exposition intitulé « *Garonne : lieu de vie* », consacré aux acteurs du fleuve.
- *Le 6e forum mondial de l'eau* : le Sméag a rédigé quelques articles sur les thèmes tels que : le changement climatique, la gouvernance de l'eau dans le bassin, la gestion intégrée des ressources en eau, la qualité des ressources en eau et écosystème, la protection des risques liés à l'eau, la coopération et gestion des eaux transfrontalières.
- *La semaine du développement durable* en collaboration avec Toulouse Métropole. Cette année, le thème de cet événement était axé sur « *l'eau et l'information aux citoyens pour devenir des consom'acteurs éclairés* ». A cette occasion, l'exposition transfrontalière « *Eau en équilibre* » réalisée par le Sméag à l'occasion du projet SUDEAU a été présentée au public pendant la durée de la manifestation.
- *Le festival Scientilivre* : Le Sméag a participé à cette manifestation qui a lieu chaque année en octobre et réunit pas moins de 7 000 visiteurs au Centre des congrès Diagora à Labège. Le thème de cette année était « *Scientilivre se jette à l'eau* ». Le Sméag a réalisé un stand et présenté également l'exposition « *Eau en équilibre* ».
- *Les Assises du fleuve* à Rouen : Colloque précurseur à la création d'un EPTB Seine aval. A cette occasion, le Sméag a présenté le chantier de Gensac/Garonne.
- *Les journées Nature* : initiées par la Région Midi Pyrénées. Le Sméag a pour objectif de faire connaître la Garonne et son patrimoine naturel pour mieux les préserver. Cette année, nous avons été sollicités par plusieurs communes et Communautés de communes de la Garonne amont ; six journées ont été organisées auprès des scolaires et du grand public.

III. UNE RÉFLEXION AUJOURD'HUI ENGAGÉE

Cinq leviers d'action ont été identifiés :

- Une nouvelle identité visuelle du Sméag, qui s'est concrétisée dès décembre 2012 par le choix d'une charte graphique.
- De nouveaux outils de communication à créer, à commencer par la refonte du site Internet. Parallèlement, une newsletter bimestrielle remplacera l'Info-Garonne ; les chroniques de la Garonne remplaceront l'agenda pour un rendez-vous annuel.

- Des événements à organiser tels qu'un colloque annuel intégrant une thématique fil bleu identique aux chroniques de l'année. Ce colloque contribuera également à fédérer les acteurs et consolider le réseau « Garonne ».
- Des relations Presse à structurer.
- Des opérations de concertation pour être au plus proche des acteurs de terrain, comme par exemple l'organisation d'ateliers de proximité.

Pour l'année 2013, je vous propose l'inscription nouvelle budgétaire de 157 336 €.

A cette nouvelle dépense, vient s'ajouter un report 2012 de 26 664 €.

L'enveloppe globale à 184 000 € permettra la mise en œuvre de la première année du plan de communication.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET 2013 : ACTIONS ET MOYENS

V.2 - MOYENS

V.2.4 - Communication 2013

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du Président :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE le programme de communication pour 2013.

DIT que les crédits nouveaux correspondants de 157 336 € sont inscrits au budget principal 2013, chapitre 011, pour permettre la mise en œuvre de la première année du plan de communication.

V - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

V.3 - VOTE DES BUDGETS 2013

V.3.1 - Budget Principal

V.3.2 - Budget Charlas

V - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

V.3 - VOTE DES BUDGETS 2013

V.3.1 - Budget Principal

RAPPORT

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.1 - SOUTIEN D'ÉTIAGE

L'année 2013 verra la mise en place d'un avenant à la convention avec EDF couvrant initialement la période 2008-2012 pour une année supplémentaire en attente de la mise en place de la redevance auprès des usagers à compter du 01 janvier 2014.

La convention avec l'Institution Montbel également échue au 31/12/2012 nécessite l'élaboration d'un nouveau projet de convention. Ce dernier est en cours de négociation pour une période de six ans couvrant les années 2013 à 2018.

Les nouvelles données financières au titre de la campagne de soutien d'étiage 2013, pour un volume mobilisable identique soit 58hm³, le coût (hors actualisation) s'établirait à 3 562 866€ à comparer au montant des conventions précédentes qui s'établissait à 3 406 704€ soit environ 4,6% d'augmentation.

Le coût de l'actualisation de l'indemnisation due à EDF au titre de la campagne de soutien d'étiage 2012 à régler sur l'exercice 2013 est évalué à 59 610€. Le montant de la dépense globale 2013 à prévoir s'élève ainsi à 3 622 476€.

A cette dépense il convient de rajouter le déficit de l'exécution comptable de la campagne de soutien d'étiage 2012 à hauteur de 15 516€.

Les tableaux suivants font apparaître les différents montants de cotisations qui seraient appelées auprès des collectivités membres sur la base d'un total de 755 505€.

Afin de respecter les engagements liés à la convention quadripartite de soutien d'étiage et de ne pas pénaliser financièrement les collectivités membres, si le niveau de déstockage nécessaire au bon déroulement de la campagne 2013 était inférieur au maximum prévu dans le cadre des conventions, il est envisagé de faire un premier appel à cotisations qui correspondrait à un déstockage de l'ordre de 46hm³. Le niveau de ce premier appel à cotisations correspondrait à celui de l'appel à cotisations 2012.

Un second appel à cotisation serait éventuellement lancé selon des modalités restant à définir dans le cas où les sommes consacrées ne seraient pas suffisantes pour respecter les objectifs de soutien d'étiage.

Si aucun besoin n'apparaissait une décision modificative en fin d'année annulerait ces crédits et aucun appel à cotisations complémentaire ne serait effectué.

l'année 2013 devrait être la dernière année d'une série pouvant enregistrer des variations interannuelles sensibles, du fait de l'instauration de la redevance pour service rendu dès 2014 dont le mécanisme, concernant 50% du coût du soutien d'étiage, permettra de tendre vers un lissage des cotisations des collectivités membres.

Afin de mettre l'année 2013 dans la perspective des années précédentes, le tableau ci-dessous présente les chiffres comparatifs.

	Années budgétaires					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût maximum en application des conventions pour 58hm ³ (hors actualisation)	3 193 000 €	3 406 704 €	3 406 704 €	3 406 704 €	3 406 704 €	3 562 866 €
Volume déstoké en hm ³	43,39	51.36	36.85	40.59	48.4	58
Coût réel (avec actualisation)	2 680 155 €	3 073 776 €	2 384 335 €	2 416 865 €	3 177 555 €	3 622 476 €
Cotisations appelées	381 124 €	652 911 €	628 000 €	551 001 €	627 705 €	755 505 €
Cotisations théoriques de la campagne exécutée (hors actualisation)	539 378 €	628 059 €	479 775 €	486 858 €	634 650 €	728 067 €
Cotisations théoriques de la campagne exécutée (avec actualisation)	539 378 €	628 059 €	480 309 €	493 670 €	643 221 €	739 989 €

SIMULATION SOUTIEN ETIAGE 2013
Sur la base d'un soutien d'étiage à 58 000 000 m3
+ 20.36 % d'appel à cotisation par rapport à 2012

PREVISIONNEL BUDGET 2013-CAMPAGNE 2013

MAJ au 05/02/2013

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Objet	Montant	Financeurs - Montant		
		AEAG	EDF	SMEAG
		75%	5%	
Avenant Convention EDF	3 253 000	2 439 750	162 650	739 989
Convention EDF Actualisation 2012	59 610	44 708	2 981	
Convention Montbel	229 866	172 400	0	
Données et mise en œuvre	80 000	60 000	0	
Sous total		2 716 857	165 631	739 989
TOTAL	3 622 476	3 622 476		

APPEL A COTISATIONS AUPRES DES COLLECTIVITES MEMBRES ANNEE 2013

(Selon la clé de répartition fixée en 2004)

	Montant	CR MP	CR Aqui	CG 31	CG 82	CG 47	CG 33
Clé de répartition		31.50%	18.50%	17.00%	14.50%	12.25%	6.25%
Base	739 989	233 096	136 898	125 798	107 298	90 649	46 249
Déficit 2012	15 516	4 888	2 870	2 638	2 250	1 901	970
Total	755 505	237 984	139 768	128 436	109 548	92 549	47 219

1er APPEL A COTISATIONS AUPRES DES COLLECTIVITES MEMBRES ANNEE 2013

(Selon la clé de répartition fixée en 2004)

	Montant	CR MP	CR Aqui	CG 31	CG 82	CG 47	CG 33
Clé de répartition		31.50%	18.50%	17.00%	14.50%	12.25%	6.25%
Base	609 389	191 958	112 737	103 596	88 361	74 650	38 087
Déficit 2012	15 516	4 888	2 870	2 638	2 250	1 901	970
Total	624 905	196 845	115 607	106 234	90 611	76 551	39 057

2ème APPEL A COTISATIONS AUPRES DES COLLECTIVITES MEMBRES ANNEE 2013

(Selon la clé de répartition fixée en 2004)

	Montant	CR MP	CR Aqui	CG 31	CG 82	CG 47	CG 33
Clé de répartition		31.50%	18.50%	17.00%	14.50%	12.25%	6.25%
Base	130 600	41 139	24 161	22 202	18 937	15 998	8 162
		0	0	0	0	0	0
Total	130 600	41 139	24 161	22 202	18 937	15 998	8 162

I.2 - AUTRES POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES

Les tableaux suivants présentent les principaux éléments qui constituent le budget primitif 2013.

Ces éléments sont clairement dissociés du soutien d'étiage car ce sont 2 volets d'activité qui ne peuvent être gérés à l'identique. Le soutien d'étiage relève d'une gestion annuelle, conditionnée par les aléas climatiques et des niveaux d'usages indépendants de la volonté du Sméag. Les actions hors soutien d'étiage nécessitent une perspective pluriannuelle et sont liées, pour certaines, à des engagements financiers et/ou réglementaires.

Chacun retrace à la fois de façon synthétique mais également plus lisible que le document officiel du budget, les éléments constitutifs de celui-ci tant en dépenses qu'en recettes pour les deux sections fonctionnement et investissement.

Cette présentation est de nature à répondre aux demandes des collectivités membres d'une meilleure lisibilité des documents présentés. Il convient de préciser que ces documents servent de base à la saisie du document officiel du budget avec le même niveau de détail.

Le budget 2013 a été confectionné de façon à maintenir le niveau des cotisations des collectivités membres à un niveau sensiblement identique à celui de l'année 2012. Le budget doit être élaboré de façon sincère et véritable. Le recours sur certaines opérations à la procédure d'autorisation d'engagements et de crédits de paiement permet de répondre à ces contraintes. Il convient toutefois de rappeler que les actions engagées doivent trouver leur part de financement afin de permettre leur réalisation.

Cette stabilisation des cotisations fait suite à 3 années de diminutions rappelées dans le tableau ci-dessous.

Cotisations appelées hors soutien d'Etiage			
Années			
2010	2011	2012	2013
977 550 €	795 110 €	662 817 €	662 248 €

Le niveau d'activité lié au budget 2013 permet de respecter les engagements pris les années précédentes, l'action la plus récente étant le projet Sud'eau 2 (fin 2012), ciblé sur la Garonne amont (du Val d'Aran à Carbonne)) et s'inscrivant dans le prolongement de l'animation territoriale menée notamment sur les territoires de BousSENS-Carbonne et le St Gaudinois et dont les effets sont actuellement sensibles.

Ces engagements sont liés à des échéances, tout particulièrement pour la redevance (fin 2013), le PAPI (janvier 2015) et le SAGE (1° semestre 2016), mais également Natura 2000 en Aquitaine (2° semestre 2013), le projet Territoires Fluviaux Européens (décembre 2013) et la révision du PGE (objectif fin 2013).

D'autres actions sont de nature plus récurrente car leur efficacité est conditionnée par une continuité de l'implication du Sméag: celle liée aux migrateurs et à la qualité des milieux, et l'animation territoriale visant le retour au fleuve et une meilleure articulation entre aménagement du territoire et gestion de l'eau (dans laquelle s'inscrivent les études pilotes paysagères et leur valorisation ultérieure).

II. Section d'Investissement

Celle-ci est présentée en équilibre à hauteur de 29 230 €. Les cotisations des collectivités membres seront appelées, comme les années précédentes, en fin d'exercice sur la base des dépenses réalisées nécessaires au fonctionnement du Sméag.

Article	Libellé article	CA 2011	CA 2012	BUDGET 2011	BUDGET 2012	RAR 2012	CREDITS NOUVEAUX 2013	BUDGET TOTAL 2013
	TOTAL DEPENSES	4 085 436.62	3 981 279.36	8 154 612	7 586 143	3 259 016	5 482 753	8 741 769
	023 VIREMENT A SECT.INVEST.			0 €	0		0	0
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 210 879.95	3 082 397.15	7 164 115	6 578 800	3 259 016	4 514 157	7 773 173
60612	Energie et électricité	3 379.25	3 550.44	4 000	4 000		4 000	4 000
60622	Carburants	3 253.52	3 530.54	3 500	3 500		3 500	3 500
60623	Alimentation	30.78	429.69	0	500		500	500
60632	Petit équipement	4 605.73	99.27	2 000	1 000		500	500
6064	Fournitures administratives	11 504.59	13 978.17	7 000	10 000		10 000	10 000
6068	Autres matières et fournitures	1 005.07	2 711.74	300	500		500	500
611	Prest services entreprises	1 556.25		10 000	0		0	0
6122	Crédit-bail mobilier	4 176.44	4 267.32	4 200	4 500		4 500	4 500
6132	Locations immobilières	51 717.99	53 152.40	51 000	53 500		55 000	55 000
6135	Locations mobilières	12 068.16	11 787.32	12 000	12 500		12 500	12 500
614	Charges loc et de copropriété	5 011.18	4 903.81	5 000	5 200		5 000	5 000
61522	Entretien de bâtiments	0.00	23 795.99	4 000	1 000		1 000	1 000
61523	Entretien de voies et réseaux	0.00		1 000	0		0	0
61551	Entretien mat roulant	1 029.27	1 064.79	1 500	1 300		1 300	1 300
61558	Entretien autres biens mobiliers	190.35		0	300		300	300
6156	Maintenance	18 935.22	21 931.93	3 500	10 000		15 000	15 000
616	Assurances	10 625.49	11 099.47	10 500	11 100		11 500	11 500
617	Etudes et recherches	424 775.14	386 759.55	1 897 411.27	1 736 280	1 251 016	644 030	1 895 046
6182	Doc. générale et technique	4 651.62	5 067.51	5 000	6 000		5 500	5 500
6184	Verst organismes de formation	0.00	3 468.80	1 000	1 000		2 000	2 000
6185	Frais de colloque, séminaires	16 640.39	30.00	500	500		500	500
6188	Autres frais divers		2 536.89				0	0
6225	Indemn. comptable, régisseurs	709.32	733.72	700	734		750	750
6226	Honoraires	3 516.24	2 128.88	5 000	11 000		24 000	24 000
6227	Frais d'actes et de contentieux	0.00		0	0		0	0
6228	Rémun. intermédiaires divers	2 217.68	5 309.07	0	2 000		2 000	2 000
6231	Annonces et insertions	11 682.34	5 948.04	5 000	7 500		6 000	6 000
6232	Fêtes et cérémonies	459.50		1 000	500		0	0

SMEAG - BUDGET PRINCIPAL
**BUDGET PRIMITIF 2013
FONCTIONNEMENT DEPENSES**

6233	Foires et expositions		1 193.66				0	0
6236	Catalogues et imprimés		269.10				0	0
6237	Publications	25 974.00	77 163.74	11 000	11 000		15 000	15 000
6241	Transports de biens	1 028.56	9.00	0	1 000		0	0
6247	Transports collectifs	190.00		0	0		0	0
6251	Voyages e déplacements		1 100.00				0	0
6255	Frais de déménagement	0.00		0	0		0	0
6256	Missions	15 638.57	16 081.74	18 000	18 000		18 001	18 001
6257	Réceptions	2 299.88	2 958.11	1 500	2 500		2 500	2 500
6261	Frais d'affranchissement	16 422.43	22 960.76	6 800	7 000		7 000	7 000
6262	Frais de télécommunications	10 191.61	11 320.95	12 600	12 600		12 000	12 000
627	Services bancaires et assimilés	0.00		300	0		0	0
6281	Concours divers	14 672.26	11 094.51	13 500	12 000		12 000	12 000
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 419.74	7 369.24	7 000	7 500		7 500	7 500
6288	Autres services-Soutien d'étiage	2 524 192.38	2 361 883.00	5 056 704	4 619 976	2 008 000	3 622 476	5 630 476
6288	Autres services			1 500	2 000		7 000	7 000
637	Autres impôts et taxes	109.00	708.00	100	810		800	800
012 CHARGES DE PERSONNEL		872 780.09	885 567.82	876 000 €	993 079 €	0	956 800	956 800
6331	Versement de transport		6 349.44				10 294	10 294
6332	Cotisations au FNAL	2 340.66	2 387.39	500	2 100		2 536	2 536
6336	Cotisations CDG, CNFPT	8 754.74	9 033.29	9 000	9 000		9 458	9 458
6338	Autres impôts et taxes	1 404.57	1 432.73	1 500	1 700		1 544	1 544
64111	Rémunération principale titulaires	259 576.18	259 547.49	252 000	283 400		286 955	286 955
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	11 192.82	12 933.61	13 000	13 000		14 149	14 149
64118	Autres indemnités	101 241.37	96 755.82	100 000	108 300		108 251	108 251
64131	Rémunérations pers non tit	187 316.48	208 115.98	213 000	252 400		214 966	214 966
64168	Autres emplois d'insertion	11 176.84		10 500	0			0
6451	cotisations URSSAF	100 157.55	105 850.59	100 000	124 700		113 129	113 129
6453	cotisations retraite	105 788.28	107 177.40	100 500	115 700		120 926	120 926
6454	cotisations ASSEDIICS	11 125.50	11 721.19	13 000	14 800		11 910	11 910
6455	assurance du personnel	26 064.03	29 930.17	25 000	27 000		30 000	30 000
6474	verst aux autres œuvres sociales		4 098.08		5 000		5 000	5 000
6475	médecine du travail	756.00	630.00	1 500	1 000		1 000	1 000
64832	fonds de compensation CPA				0			0
6488	Autres charges	45 885.07	29 604.64	36 500	34 979		26 682	26 682
65 AUTRES CHARGES DE GESTION		0.00	0.00	0.00	0	0	0	0

SMEAG - BUDGET PRINCIPAL
**BUDGET PRIMITIF 2013
FONCTIONNEMENT DEPENSES**

651	Redevances pour concessions	0.00		0	0			0
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	0.00		0	0			0
6574 (65718)	Subvention fonctionnement assoc et personnes droit privé	0.00		0	0			0
66 CHARGES FINANCIERES		1 776.58	4 051.59	5 000.00	5 000	0	6 000	6 000
66111	intérêts des emprunts, dettes	0.00		5 000	0		0	0
6615	Intérêt des comptes courants et dépôt		1 287.31					
6616	Intérêts bancaires sur op financem	1 776.58	2 764.28	0	5 000		6 000	6 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		0.00	0.00	100.00	0	0	0	0
6718	autres charges exceptionnelles	0.00		100	0			0
675	valeur cptable des immob.cédées				0			0
676	différence sur réalisation				0			0
678	Autres charges exceptionnelles				0	0		0
042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		0.00	9 262.80	0	9 264	0	5 796	5 796
6811	dotations aux amortissements		9 262.80		9 264		5 796	5 796
6812	dotations aux amort à répartir				0		0	0
6815	Dotations aux charges de provisions pour risques	0.00		0	0		0	0
022 DEPENSES IMPREVUES		0	0	109 396	0	0	0	0
013 ATTENUATION DE PRODUITS		0	0	0	0	0	0	0
739	Rev.et rest° sur impôts et taxes				0		0	0

BUDGET PRIMITIF 2013
FONCTIONNEMENT RECETTES

Article	Libellé article	CA 2011	CA 2012	BUDGET 2011	BUDGET 2012	RAR 2012	CREDITS NOUVEAUX	BUDGET 2013
	TOTAL RECETTES	4 524 262.92	4 096 813.43	8 154 612	7 586 143	2 203 488	6 538 280	8 741 768
	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			568 909	1 007 735	0	1 123 269	1 123 269
002	excédent antérieur reporté	568 909.32	1 007 735.62	568 909	1 007 735		1 123 269	1 123 269
	013 ATTENUATION DE CHARGES	21 805.08	12 984.77	21 000	9 000		11 000	11 000
6419	Remb.Rémunérat° du personnel	17 291.44	9 912.69	21 000	8 000		10 000	10 000
6459	Remb sur charges de Sécu.	301.56		0	0			0
6479	Remb sur autres charges sociales.	4 212.08	3 072.08	0	1 000		1 000	1 000
	70 PRODUITS DES SERVICES		172.00					
7066	Redevances et services à caractères social		172.00					
	72 TRAVAUX EN REGIE							
	73 IMPOTS ET TAXES							
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 498 332.84	4 071 026.21	7 560 555	6 556 777	2 203 488	5 399 781	7 603 269
7471B	Autres participations Etat	37 654.35	34 935.95	462 744	440 614	431 847	208 106	639 953
7472	Région (hors Soutien Etiage)	673 055.00	645 260.00	397 555	331 408	0	331 124	331 124
74720	Région (Participations Complémentaires)						27 000	27 000
7473	Département (hors Soutien Etiage)	674 581.45	645 262.00	431 281	341 409	0	331 124	331 124
74730	Département (Participations Complémentaires)					10 000	27 000	37 000
7472	Région (SE)			275 500	313 853	0	377 753	377 753
7473	Département (SE)			275 500	313 853	0	377 753	377 753
7477	Budget communautaire-fonds structurels	87 701.38	102 675.90	1 032 779	1 088 764	885 672	335 786	1 221 458
7478	Autres organismes (AEAG) Hors SE	3 025 340.66	2 594 267.36	4 685 195	690 365	462 794	501 647	964 441
7478	Autres organisme (Hors SE)					0		
7478	AEAG (SE)				2 912 511	312 775	2 716 858	3 029 633
7478	Autres organismes (EDF)					100 400	165 631	266 031
7478	AEAG (SAGE)				80 000	0	0	0
7488	Autres attributions et participat°		48 625.00		44 000	0	0	0
	75 AUTRES PRODUITS DE GEST° COURANTE	0.00	0.00	0	0			0
	76 PRODUITS FINANCIERS				0			0
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 125.00	8 483.07	0	8 484		4 230	4 230
777	Subv transférées compte résultat		8 483.07		8 484		4 230 €	4 230
7788	Produits exceptionnels divers	4 125.00		0	0			0
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0.00	4 147.38	4 147	4 147	0 €	0	0
7815	Reprise sur provisions pour risques fonct courant		4 147.38	4 147	4 147		0	0
	79 TRANSFERTS DE CHARGES							

Article / Opération		BP 2012 AFFECTE		Restes à réaliser 2012		Nouvelles inscriptions		Total 2013	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEPENSES AFFECTEES									
617	Etudes et recherches		1 736 280		1 251 016		644 030		
6288	Soutien étiage		4 619 976		2 008 000		3 622 476		
RECETTES AFFECTEES									
7472	Régions (SE 2013)	76	0	0	0	0	377 753	0	377 753
7473	Départements (SE 2013)	76	0	0	0	0	377 753	0	377 753
7472	Régions (Opération COMMUNICATION)	90	0	61 643	0	0	78 668	0	78 668
7473	Départements (Opération COMMUNICATION)	90	0	61 643	0	0	78 668	0	78 668
74720	Régions (Aq Opé PAPI)	0	0	0	0	0	27 000	0	27 000
74730	Départements (82 Op Paysage et 33 Op PAPI)	0	0	10 000	0	10 000	27 000	0	37 000
RECETTES NON AFFECTEES									
7472	Régions (Non affecté)						252 456		252 456
7473	Départements (Non affecté)						252 456		252 456

SMEAG - BUDGET PRINCIPAL
**BUDGET PRIMITIF 2013
DETAILS PAR OPERATIONS
DEPENSES ET RECETTES**

Article / Opération			BP 2012 AFFECTE		Restes à réaliser 2012		Nouvelles inscriptions		Total 2013	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20	SAGE Garonne	0	0	77 795	0	37 795	0	0	0	37 795
7477	Budget communautaire-fonds structurels	20	0	37 795	0	37 795	0	0	0	37 795
74780	autres organismes (AEAG)	20	0	4 000	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AEAG) Animation	20	0	36 000	0	0	0	0	0	0
201	SAGE Garonne 2011-Pré-élaboration	0	0	60 000	0	28 000	0	0	0	28 000
7477	Budget communautaire-fonds structurels	201	0	30 000	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AEAG) Animation	201	0	30 000	0	28 000	0	0	0	28 000
202	SAGE Garonne - Elaboration 1ère phase	0	220 574	112 000	212 070	112 000	205 427	414 580	417 497	526 580
617	Etudes	202	200 574	0	200 574	0	159 426	0	360 000	0
617		202	20 000	0	11 496	0	46 001	0	57 497	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	202	0	35 000	0	70 000	0	87 400	0	157 400
7477	Budget communautaire-fonds structurels	202	0	35 000	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AEAG) Animation	202	0	21 000	0	42 000	0	327 180	0	369 180
74780	autres organismes (AEAG) Animation	202	0	21 000	0	0	0	0	0	0

**BUDGET PRIMITIF 2013
DETAILS PAR OPERATIONS
DEPENSES ET RECETTES**

Article / Opération			BP 2012 AFFECTE		Restes à réaliser 2012		Nouvelles inscriptions		Total 2013	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
22	Plan Garonne :	0	136 914	352 662	29 037	225 326	10 000	14 400	39 037	239 726
	Actions nouvelles navesages									
221	EP 47-Marmandais	0	0	49 560	0	0	0	0	0	0
74718	Autres participations Etat	221	0	5 310	0	0	0	0	0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	221	0	44 250	0	0	0	0	0	0
222	EP 33-La Réole	0	3 848	75 745	0	0	0	0	0	0
617	Etudes	222	2 219	0	0	0	0	0	0	0
617		222	1 629	0	0	0	0	0	0	0
74718	Autres participations Etat	222	0	27 595	0	0	0	0	0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	222	0	48 150	0	0	0	0	0	0
223	EP 31-Comminges	0	26 512	75 270	0	75 270	0	0	0	75 270
617	Etudes	223	26 512	0	0	0	0	0	0	0
74718	Autres participations Etat	223	0	36 670	0	36 670	0	0	0	36 670
7477	Budget communautaire-fonds structurels	223	0	38 600	0	38 600	0	0	0	38 600
224	EP 82-Terrasses	0	49 711	60 869	0	60 869	0	0	0	60 869
617	Etudes	224	49 711	0	0	0	0	0	0	0
74718	Autres participations Etat	224	0	29 654	0	29 654	0	0	0	29 654
7477	Budget communautaire-fonds structurels	224	0	31 215	0	31 215	0	0	0	31 215
225	EP 82-Garonne girondine	0	56 843	91 218	29 037	89 187	10 000	14 400	39 037	103 587
617	Etudes	225	56 843	0	29 037	0	10 000	0	39 037	0
74718	Autres participations Etat	225	0	40 609	0	38 578	0	7 200	0	45 778
74730	Départements (82)	225	0	10 000	0	10 000	0	0	0	10 000
7477	Budget communautaire-fonds structurels	225	0	40 609	0	40 609	0	7 200	0	47 809

SMEAG - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2013
 DETAILS PAR OPERATIONS
 DEPENSES ET RECETTES

Article / Opération			BP 2012 AFFECTE		Restes à réaliser 2012		Nouvelles inscriptions		Total 2013	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
301	Life	0	43 751	44 000	26 777	0	0	89 475	26 777	89 475
617	Etudes	301	43 751	0	26 777	0	0	0	26 777	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	301	0	0	0	0	0	52 725	0	52 725
74780	autres organismes (AFAG)	301	0	0	0	0	0	36 750	0	36 750
7488	autres attributions et participat°	301	0	44 000	0	0	0	0	0	0
302	Migrateurs 2010	0	0	20 685	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	302	0	20 685	0	0	0	0	0	0
303	Migrateurs 2011	0	0	28 800	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	303	0	28 800	0	0	0	0	0	0
304	Migrateurs 2012	0	4 800	28 800	0	18 000	0	0	0	18 000
617	Etudes	304	4 800	0	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	304	0	28 800	0	18 000	0	0	0	18 000
305	Migrateurs 2013	0	0	0	4 800	0	0	28 800	4 800	28 800
617	Etudes	305	0	0	4 800	0	0	0	4 800	0
74780	autres organismes (AFAG)	305	0	0	0	0	0	28 800	0	28 800
310	Zone Humides 2009	0	0	23 436	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	310	0	23 436	0	0	0	0	0	0
311	Zone Humides 2010	0	0	21 525	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	311	0	21 525	0	0	0	0	0	0
312	Zone Humides 2011	0	0	30 000	0	18 000	0	0	0	18 000
74780	autres organismes (AFAG)	312	0	30 000	0	18 000	0	0	0	18 000
313	Zone Humides 2012	0	3 000	20 000	0	20 000	0	2 500	0	22 500
617	Etudes	313	3 000	0	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	313	0	20 000	0	20 000	0	2 500	0	22 500
314	Zone Humides 2013	0	0	0	0	0	0	22 500	0	22 500
74780	autres organismes (AFAG)	314	0	0	0	0	0	22 500	0	22 500

**BUDGET PRIMITIF 2013
DETAILS PAR OPERATIONS
DEPENSES ET RECETTES**

Article / Opération			BP 2012 AFFECTE		Restes à réaliser 2012		Nouvelles inscriptions		Total 2013	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
32	Schéma Directeur Entretien	0	0	24 075	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	32	0	24 075	0	0	0	0	0	0
320	Digues	0	29 129	19 114	29 129	19 114	0	0	29 129	19 114
617	Etudes	320	29 129	0	29 129	0	0	0	29 129	0
74718	Autres participations Etat	320	0	10 000	0	10 000	0	0	0	10 000
7477	Budget communautaire-fonds structurels	320	0	9 114	0	9 114	0	0	0	9 114
332	DOCOB MP Mise en œuvre	0	296 149	284 442	262 219	229 919	0	131 108	262 219	361 027
617	Etudes	332	296 149	0	262 219	0	0	0	262 219	0
74718	Autres participations Etat	332	0	6 523	0	12 309	0	0	0	12 309
74718	Autres participations Etat	332	0	7 393	0	0	0	65 554	0	65 554
74718	Autres participations Etat	332	0	100 000	0	104 744	0	0	0	104 744
74718	Autres participations Etat	332	0	26 460	0	0	0	0	0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	332	0	100 000	0	97 200	0	0	0	97 200
7477	Budget communautaire-fonds structurels	332	0	26 460	0	0	0	0	0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	332	0	5 283	0	15 666	0	0	0	15 666
7477	Budget communautaire-fonds structurels	332	0	12 323	0	0	0	65 554	0	65 554
333	DOCOB Aquit Elaboration	0	80 044	128 000	34 000	128 000	0	0	34 000	128 000
617	Etudes	333	80 044	0	34 000	0	0	0	34 000	0
74718	Autres participations Etat	333	0	0	0	49 492	0	0	0	49 492
7477	Budget communautaire-fonds structurels	333	0	75 251	0	0	0	0	0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	333	0	0	0	25 759	0	0	0	25 759
74780	autres organismes (AFAG)	333	0	52 749	0	52 749	0	0	0	52 749
35	Station de mesure de l'estuaire	0	6 200	0	5 500	0	5 850	0	11 350	0
617	Etudes	35	6 200	0	5 500	0	5 850	0	11 350	0

BUDGET PRIMITIF 2013
 DETAILS PAR OPERATIONS
 DEPENSES ET RECETTES

Article / Opération			BP 2012 AFFECTE		Restes à réaliser 2012		Nouvelles inscriptions		Total 2013	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
362	Suivi Gensac 2011	0	5 269	4 482	0	1 482	0	0	0	1 482
617	Etudes	362	5 269	0	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AEAG)	362	0	4 482	0	1 482	0	0	0	1 482
363	Suivi Gensac 2012	0	5 000	2 500	3 000	750	0	0	3 000	750
617	Etudes	363	5 000	0	3 000	0	0	0	3 000	0
74780	autres organismes (AEAG)	363	0	2 500	0	750	0	0	0	750
364	Suivi Gensac 2013	0	0	0	2 000	0	4 000	3 000	6 000	3 000
617	Etudes	364	0	0	2 000	0	4 000	0	6 000	0
74780	autres organismes (AEAG)	364	0	0	0	0	0	3 000	0	3 000
51	Divers transfrontalier	0	3 044	0	3 044	0	0	0	3 044	0
617	Etudes	51	3 044	0	3 044	0	0	0	3 044	0
52	Sud 'Eau	0	16 213	102 743	2 575	102 743	0	42 888	2 575	145 631
617	Etudes	52	16 213	0	2 575	0	0	0	2 575	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	52	0	95 753	0	95 753	0	42 888	0	138 641
74780	autres organismes (AEAG)	52	0	6 990	0	6 990	0	0	0	6 990
53	TFE	0	164 583	128 931	131 676	128 931	0	0	131 676	128 931
617	Etudes	53	164 583	0	131 676	0	0	0	131 676	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	53	0	120 241	0	120 241	0	0	0	120 241
74780	autres organismes (AEAG)	53	0	8 690	0	8 690	0	0	0	8 690
521	Sud 'Eau 2	0	0	0	0	0	73 391	11 242	73 391	11 242
617	Etudes	521	0	0	0	0	73 391	0	73 391	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	521	0	0	0	0	0	8 030	0	8 030
74780	autres organismes (AEAG)	521	0	0	0	0	0	3 212	0	3 212

BUDGET PRIMITIF 2013
 DETAILS PAR OPERATIONS
 DEPENSES ET RECETTES

Article / Opération			BP 2012 AFFECTE		Restes à réaliser 2012		Nouvelles inscriptions		Total 2013	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
62	Récupération des coûts	0	69 924	88 000	13 739	88 000	77 888	30 000	91 627	118 000
617	Etudes	62	69 924	0	13 739	0	77 888	0	91 627	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	62	0	33 000	0	33 000	0	0	0	33 000
74780	autres organismes (AFAG)	62	0	55 000	0	55 000	0	30 000	0	85 000
60	PGE	0	75 276	331 453	55 313	331 453	20 118	88 463	75 431	419 916
617	Etudes	60	75 276	0	55 313	0	20 118	0	75 431	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	60	0	0	0	0	0	40 758	0	40 758
7477	Budget communautaire-fonds structurels	60	0	120 320	0	120 320	0	0	0	120 320
74780	autres organismes	60	0	35 000	0	35 000	0	0	0	35 000
74780	autres organismes	60	0	6 133	0	6 133	0	0	0	6 133
74780	autres organismes	60	0	40 000	0	40 000	0	0	0	40 000
74780	autres organismes	60	0	130 000	0	130 000	0	0	0	130 000
74780	autres organismes	60	0	0	0	0	0	23 030	0	23 030
74780	autres organismes (AFAG) Animation	60	0	0	0	0	0	24 675	0	24 675
63	Nappe de pollution Garonne 2 phases	0	0	8 000	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	63	0	7 000	0	0	0	0	0	0
7478	autres attributions et participat°	63	0	1 000	0	0	0	0	0	0

SMEAG - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2013
DETAILS PAR OPERATIONS
DEPENSES ET RECETTES

Article / Opération			BP 2012 AFFECTE		Restes à réaliser 2012		Nouvelles inscriptions		Total 2013	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
74	Soutien Etiage 2011	0	1 213 272	201 833	0	0	0	0	0	0
6288	Autres services	74	1 213 272	0	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	74	0	143 317	0	0	0	0	0	0
7478	autres attributions et participat°	74	0	58 516	0	0	0	0	0	0
75	Soutien Etiage 2012	0	3 406 704	3 338 383	2 008 000	413 175	0	0	2 008 000	413 175
6288	Autres services	75	3 406 704	0	2 008 000	0	0	0	2 008 000	0
7472	Régions MP	75	0	197 727	0	0	0	0	0	0
7472	Régions Aqu	75	0	116 125	0	0	0	0	0	0
7473	Départements 31	75	0	106 710	0	0	0	0	0	0
7473	Départements 82	75	0	91 017	0	0	0	0	0	0
7473	Départements 47	75	0	76 894	0	0	0	0	0	0
7473	Départements 33	75	0	39 232	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AFAG)	75	0	2 394 750	0	314 361	0	0	0	314 361
74780	autres organismes (AFAG)	75	0	160 278	0	-1 586	0	0	0	-1 586
7478	autres attributions et participat°	75	0	155 650	0	100 400	0	0	0	100 400
76	Soutien Etiage 2013	0	0	0	0	0	3 622 476	3 637 994	3 622 476	3 637 994
6288	Autres services	76	0	0	0	0	3 622 476	0	3 622 476	0
7472	Régions MP	76	0	0	0	0	0	237 984	0	237 984
7472	Régions Aqu	76	0	0	0	0	0	139 768	0	139 768
7473	Départements 31	76	0	0	0	0	0	128 436	0	128 436
7473	Départements 82	76	0	0	0	0	0	109 548	0	109 548
7473	Départements 47	76	0	0	0	0	0	92 549	0	92 549
7473	Départements 33	76	0	0	0	0	0	47 219	0	47 219
74780	autres organismes (AFAG)	76	0	0	0	0	0	2 544 458	0	2 544 458
74780	autres organismes (AFAG)	76	0	0	0	0	0	172 400	0	172 400
7478	autres attributions et participat°	76	0	0	0	0	0	165 631	0	165 631

SMEAG - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2013
 DETAILS PAR OPERATIONS
 DEPENSES ET RECETTES

Article / Opération			BP 2012 AFFECTE		Restes à réaliser 2012		Nouvelles inscriptions		Total 2013	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
81	Gestion du risque inondation PAPI	0	403 947	300 800	403 947	300 800	77 546	220 583	481 493	521 383
617	Autres services	81	373 947	0	373 947	0	77 546	0	451 493	0
617	Etude responsabilités	81	30 000	0	30 000	0	0	0	30 000	0
74718	Autres participations Etat	81	0	150 400	0	150 400	0	135 352	0	285 752
74720	Régions	81	0	0	0	0	0	27 000	0	27 000
74730	Départements	81	0	0	0	0	0	27 000	0	27 000
7477	Budget communautaire-fonds structurels	81	0	150 400	0	150 400	0	31 231	0	181 631
82	Système d'Information Géographique	0	0	31 500	0	0	0	0	0	0
74780	autres organismes (AEAG)	82	0	31 500	0	0	0	0	0	0
90	Communication	0	160 000	123 286	26 664	0	157 336	157 336	184 000	157 336
617	Etudes	90	160 000	0	26 664	0	157 336	0	184 000	0
7472	Régions	90	0	61 643	0	0	0	78 668	0	78 668
7473	Départements	90	0	61 643	0	0	0	78 668	0	78 668
91	Assistance technique générale	0	12 463	0	5 526	0	12 474	0	18 000	0
617	Etudes	91	12 463	0	5 526	0	12 474	0	18 000	0

Article	Libellé article	CA 2011	CA 2012	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	16 270.15	29 614.66	77 318.36	91 647	29 230
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE				0	
20	Dépenses imprévues				0	
1518	Autres provisions pour risques				0	
40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>		8 483.07		8 484	4 230
13912	Subventions transférées au compte résultat Régions		4 241.51		4 242	2 115
13913	Subventions transférées au compte résultat Départements		4 241.56		4 242	2 115
13	Subventions d'investissement		14 900.56	0.00	14 903	0
1322	Régions		7 450.28		7 452	0
1323	Départements		7 450.28		7 451	0
20		9 619.19	1 640.63	57 318.36	41 260	5 000
2031	Frais d'études	0.00	0.00	37 318.36	37 319	
2051	Concessions et droits similaires	9 619.19	1 640.63	20 000.00	3 941	5 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 650.96	4 590.40	20 000.00	27 000	20 000
2183	Matériel de bureau et informatique	6 650.96	4 590.40	10 000.00	10 000	10 000
2184	Mobilier			10 000.00	0	10 000
2188	Autres immobilisations corporelles				17 000	0
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	31 171.67	30 394.43	135 364.16	91 647	29 230
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE			71 098.64	2 067	2 846
	021 VIRT DE LA SECTION DE FONC				0	0
		31 171.67	30 394.43	64 265.52	89 580	26 384
40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>		9 262.80		9 264	5 796
2805	Concessions brevets licences		3 461.55		3 462	3 509
28183	Amortissement matériel bureau et informatique		5 801.25		5 802	2 287
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 369.59	3 201.74	1 370.00	2 519	2 519
10222	FCTVA	1 369.59	3 201.74	1 370.00	2 519	2 519
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					0
13	Subventions d'investissement	14 901.04	17 929.89		77 797	18 069
1312	Subv. Equip.transf Régions		8 964.97		7 451	9 035
1313	Subv. Equip.transf Départements		8 964.92		7 451	9 034
1321	Hors contrat de plan	0.00	0.00	11 891.02	11 891	
1322	Régions	7 450.28	0.00	20 000.00	20 000	0
1322	Autres subventions Région	0.00	0.00	4 862.16	4 862	
1323	Départements	7 450.76	0.00	26 142.34	20 000	0
1323	Autres subventions Départements		0.00		6 142	
496	Provisions	0.00		0.00		0

APPELS A COTISATIONS 2013 ET 2012

APPEL A COTISATIONS 2013

Hors SE	FONCTIONNEMENT	Clé de répartition	TOTAL	SOUTIEN D'ETIAGE	Clé de répartition	TOTAL GENERAL	SE	Hors SE	SE	
			662 248			755 505	1 417 753	SE	Variation	Variation
331 124 €	MP	30%	198 674 €	MP	31.50%	237 984 €	436 658 €	377 752.50 €	-0.09%	20.36%
	Aqui	20%	132 450 €	Aqui	18.50%	139 768 €	272 218 €		Variation globale	
331 124 €	31	18%	119 205 €	31	17.00%	128 436 €	247 641 €	377 752.50 €	9.86%	
	82	12%	79 470 €	82	14.50%	109 548 €	189 018 €			
	47	11%	72 847 €	47	12.25%	92 549 €	165 396 €			
	33	9%	59 602 €	33	6.25%	47 219 €	106 821 €			
662 248	TOTAL	100%	662 248 €	TOTAL	100%	755 505 €	1 417 753 €	755 505.00 €		

APPEL A COTISATIONS 2012

Hors SE	FONCTIONNEMENT	Clé de répartition	TOTAL	SOUTIEN D'ETIAGE	Clé de répartition	TOTAL GENERAL	SE	
			662 817			627 705	1 290 522	SE
331 409 €	MP	30%	198 845 €	MP	31.50%	197 727 €	396 572 €	313 852.50 €
	Aqui	20%	132 563 €	Aqui	18.50%	116 125 €	248 689 €	
331 409 €	31	18%	119 307 €	31	17.00%	106 710 €	226 017 €	313 852.50 €
	82	12%	79 538 €	82	14.50%	91 017 €	170 555 €	
	47	11%	72 910 €	47	12.25%	76 894 €	149 804 €	
	33	9%	59 654 €	33	6.25%	39 232 €	98 885 €	
662 817	TOTAL	100%	662 817 €	TOTAL	100%	627 705 €	1 290 522 €	627 705.00 €

APPEL A COTISATIONS 2013

Hors SE	FONCTIONNEMENT	Clé de répartition	Présentées en bureau		TOTAL	SOUTIEN D'ETIAGE	Clé de répartition	Présentées au bureau	TOTAL GENERAL	SE
			662 248		662 248			755 505	1417 753	SE
331 124	MP	30%	198 674	- €	198 674	MP	31.50%	237 984.08	436 658	377 752.50
	Aqui	20%	132 450	- €	132 450	Aqui	18.50%	139 768.43	272 218	
331 124	31	18%	119 205	- €	119 205	31	17.00%	128 435.85	247 641	377 752.50
	82	12%	79 470	- €	79 470	82	14.50%	109 548.23	189 018	
	47	11%	72 847	- €	72 847	47	12.25%	92 549.36	165 396	
	33	9%	59 602	- €	59 602	33	6.25%	47 219.06	106 821	
662 248	TOTAL	100%	662 248	- €	662 248	TOTAL	100%	755 505	1417 753	755 505

APPEL A COTISATIONS 2012

Hors SE	FONCTIONNEMENT	Clé de répartition	Présentées au bureau	Cotisations supplémentaires	TOTAL	SOUTIEN D'ETIAGE	Clé de répartition	Présentées au bureau	TOTAL GENERAL	SE
			632 359	30 458	662 817			627 705	1290 522	SE
331408	MP	30%	189 708 €	9 137 €	198 845 €	MP	31.50%	197 727 €	396 572 €	313 853
	Aqui	20%	126 472 €	6 092 €	132 563 €	Aqui	18.50%	116 125 €	248 688 €	
331409	31	18%	113 825 €	5 482 €	119 307 €	31	17.00%	106 710 €	226 017 €	313 853
	82	12%	75 883 €	3 655 €	79 538 €	82	14.50%	910 17 €	170 555 €	
	47	11%	69 559 €	3 350 €	72 910 €	47	12.25%	76 894 €	149 804 €	
	33	9%	56 912 €	2 741 €	59 654 €	33	6.25%	39 232 €	98 886 €	
662 817	TOTAL	100%	632 359 €	30 458 €	662 817 €	TOTAL	100%	627 705 €	1290 522 €	627 705

APPEL A COTISATIONS 2011

Hors SE	FONCTIONNEMENT	Clé de répartition	Présentées au bureau	Cotisations supplémentaires	TOTAL	SOUTIEN D'ETIAGE	Clé de répartition	Présentées au bureau	TOTAL GENERAL	SE
			0	795 110	795 110			551000	1346 110	
397 555	MP	30%	- €	238 533 €	238 533 €	MP	31.50%	173 565 €	412 098 €	275 500
	Aqui	20%	- €	159 022 €	159 022 €	Aqui	18.50%	101 935 €	260 957 €	
397 555	31	18%	- €	143 120 €	143 120 €	31	17.00%	93 670 €	236 790 €	275 500
	82	12%	- €	95 413 €	95 413 €	82	14.50%	79 895 €	175 308 €	
	47	11%	- €	87 462 €	87 462 €	47	12.25%	67 498 €	154 960 €	
	33	9%	- €	71 560 €	71 560 €	33	6.25%	34 438 €	105 997 €	
795 110	TOTAL	100%	- €	795 110 €	795 110 €	TOTAL	100%	551000 €	1346 110 €	551000

V - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

V.3 - VOTE DES BUDGETS 2013

V.3.1 - Budget Principal

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

ADOPTE le budget primitif du SMEAG 2013 et les participations des collectivités membres qui en découlent, conformément au tableau annexé.

V - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

V.3 - VOTE DES BUDGETS 2013

V.3.2 - Budget Charlas

RAPPORT

Le budget de l'exercice 2013 ne présente en prévision que des dépenses d'investissement destinées à couvrir les frais de gestion de terrains propriété du Sméag par la SAFER qui s'élèvent pour cette année à 8 723 €.

Compte tenu de la reprise du résultat antérieur déficitaire de 16 362.79 € l'équilibre de cette section doit être trouvé à hauteur de 25 086 €.

Cet équilibre doit être recherché par la mise en œuvre d'un appel à cotisations auprès des collectivités membres à ce niveau selon la clé de répartition déjà appliquée celle de la ressource en eau de la manière suivante :

APPEL A COTISATIONS CHARLAS 2013			
	FONCTIONNEMENT	Clé de répartition	TOTAL
			25 086
12 543 €	MP	31.50%	7 902 €
	Aqui	18.50%	4 641 €
12 543 €	31	17.00%	4 265 €
	82	14.50%	3 637 €
	47	12.25%	3 073 €
	33	6.25%	1 568 €
25 086 €	TOTAL	100.00%	25 086 €

Cet appel à cotisations en fonctionnement permettra la prévision d'un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 25 086 €.

BUDGET ANNEXE 2013 CHARLAS

Libellé article	Article	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BUDGET 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0.00 €	88 443.00 €	30.00 €	0.00 €	257 482.68	257 482.68	80 596.68	0	25 086
023 VIREMENT A SECT.INVEST.					0.00 €	164 039.68	164 039.68	75 566.68		25 086
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL										
TOTAL		0.00 €	88 443.00 €	30.00 €	0.00 €	93 443.00	93 443.00	5 030.00	0	0
Etudes et recherches	617	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00	5 000.00	5 000.00		
Créances admises en non valeur	6541				0.00 €					
Dot aux provisions pour risques et charges de fonct courant	6815	0.00 €	88 443.00 €		0.00 €	88 443.00	88 443.00			
Autres charges exceptionnelles	678			30.00 €	0.00 €			30.00		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		257 482.68	257 482.68	169 039.68		257 482.68	257 482.68	169 039.68	0	25 086
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		257 482.68	257 482.68	169 039.68	0.00	257 482.68	257 482.68	169 039.68	0	0
excédent antérieur reporté	002	257 482.68	257 482.68	169 039.68	0.00	257 482.68	257 482.68	169 039.68		
Participations Régions	7472									12 543
Participations Départements	7473									12 543
Reprise sur provisions pour déprécia	7817									

Libellé article	Article	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BUDGET 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		8 990.04 €	8 906.10 €	8 727.98 €	8 668.61 €	188 325.14	188 325.14	99 882.14	193 294	25 086
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE						150 109.74	159 099.78	79 562.88	176 704	16 363
21 IMMOBILISATIONS CORPPORELLES										
TOTAL		8 990.04 €	8 906.10 €	8 727.98 €	8 668.61 €	38 215.40	29 225.36	20 319.26	16 590	8 723
État et établissements nationaux	1311									
Terrains nus	2111	8 990.04 €	8 906.10 €	8 727.98 €	8 668.61 €	38 215.40	29 225.36	20 319.26	16 590	8 723
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		0.00	88 443.00	30.00	169 009.68	276 768.14	276 768.14	99 882.14	193 294	25 086
21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						164 039.68	164 039.68	75 566.68		25 086
Excédents fonctionnement capitalisés	1068				169 009.68				169 009	0
Autres emprunts et dettes	1678	0.00				24 285.46	24 285.46	24 285.46	24 285	0
Restitution de dépôts versés	275	0.00		30.00				30.00		
Provisions pr dépréc comptes débiteu	4961	0.00	88 443.00			88 443.00	88 443.00			

V - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

V.3 - VOTE DES BUDGETS 2013

V.3.2 - Budget Charlas

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 19 décembre 2012 ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

ADOPTE le budget primitif 2013 du budget annexe Charlas et les participations des collectivités membres qui en découlent, conformément au tableau annexé.

VII - SIGNATURE DU PACTE DE MARSEILLE

RAPPORT

Contexte

Le Forum Mondial de l'eau de Marseille en 2012 a été l'occasion pour différents représentants internationaux et en particulier les organismes de bassins de signer un pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins.

Ce Pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins vise à reconnaître la nécessité de renforcer les formes nouvelles de gouvernance des ressources en eau, recommandées lors des précédents forums mondiaux. Il rappelle également la nécessaire organisation par bassin versant de la gestion solidaire de toutes les activités ayant un impact sur la ressource en eau. Le Pacte appelle à une harmonisation des législations pour favoriser la création et le renforcement d'organisations appropriées de bassin, ainsi qu'à la création et au renforcement des financements dédiés à la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques et d'une façon générale du « grand cycle » de l'eau (texte dans son intégralité ci-joint en annexe).

Les EPTB signataires du Pacte :

L'Assemblée générale de Mars 2012 a autorisé le Président MARCOVITCH à signer, au nom de l'Association française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, le Pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins et a encouragé les différents EPTB membres de l'Association à signer le pacte à leur tour. Dans cette perspective, quatre EPTB ont été signataires du Pacte à l'occasion du colloque national des EPTB qui s'est tenu en Ardèche les 15 et 16 novembre (Ardèche, Gardons, Sèvre-Nantaise, Vilaine).

La délibération proposée permet d'affirmer l'importance qu'accorde le Sméag aux principes écrits dans le Pacte.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

VII - SIGNATURE DU PACTE DE MARSEILLE

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins ;

VU le rapport du Président :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

AFFIRME l'importance d'une approche intégrée et solidaire des bassins versants.

CONFIRME son engagement aux principes écrits dans le Pacte Mondial à l'échelle de son territoire d'intervention.

MANDATE son président pour signer le Pacte.

VI - QUESTIONS DIVERSES
